



Cartographie D'organisations Féminines Et Féministes En Afrique De L'ouest Francophone



AFRICAN
WOMEN'S
DEVELOPMENT
FUND

**Cartographie D'organisations Féminines Et Féministes
En Afrique De L'ouest Francophone**

Cartographie produite et publiée par
la Foundation for a Just Society (FJS) et le Fonds Africain
pour le Développement de la Femme (AWDF)

Website: <https://www.fjs.org/>

<https://awdf.org/>

Copyright © Avril 2023

Conception et Mise en Page: James Chunguli

Traduction Corrigée Par : Edwige Renée Dro

Tous droits réservés.

La redistribution du matériel présenté dans ce travail est encouragée
par l'éditeur, à condition que le texte original ne soit pas modifié,
que la source originale soit correctement et entièrement reconnue, et
que l'objectif de la redistribution ne soit pas à des fins commerciales.
Veuillez contacter l'éditeur si vous souhaitez reproduire, redistribuer ou
transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ce
travail ou toute partie de celui-ci.

Table des matières

Liste des acronymes.....	iv
Avant-Propos et remerciements :	vi
Introduction :	1
Résumé analytique	3
Résumé des principaux résultats	9
Historique des droits des femmes et mouvements féministes en Afrique de l'ouest francophone.....	15
Burkina Faso.....	24
Historique/contexte	24
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	25
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	28
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	28
Défis et opportunités.....	29
Recommandations	31
Tchad.....	32
Historique/contexte	32
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	33
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	35
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	36
Défis et opportunités.....	36
Recommandations	38
Côte d'Ivoire	39
Historique/contexte	39
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	40
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	43
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	44
Défis et opportunités.....	44
Recommandations	46
Guinée	47
Historique/contexte	47

Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	48
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	50
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	51
Défis et opportunités.....	51
Recommandations	53
Mali	54
Historique/contexte	54
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	56
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	58
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	59
Défis et opportunités.....	60
Recommandations	61
Mauritanie	63
Historique/contexte	63
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	64
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	67
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	67
Défis et opportunités.....	68
Recommandations	70
Niger.....	71
Historique/contexte	71
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	72
Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	74
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	75
Défis et opportunités.....	76
Recommandations	77
Sénégal.....	78
Historique/contexte	78
Le paysage des droits des femmes et des organisations féministes.....	79



Impact de la Covid-19 sur les groupes de femmes et les organisations féministes.....	82
Le paysage du financement des groupes de femmes et des organisations féministes.....	83
Défis et opportunités.....	83
Recommandations	85
Appendix	87
Références.....	91

LISTE DES ACRONYMES

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	Union africaine
AWDF	Fonds Africain pour le Développement de la Femme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CELIAF	Cellule de Liaison et d'information des associations féminines
CONGAFEN	Coordination des ONG et Associations féminines du Niger
RDC	République démocratique du Congo
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
GD	Groupe de discussion
MGF/E	Mutilations génitales féminines/Excision
FJS	Foundation for a Just Society
AOF	Afrique de l'Ouest francophone
VS	Violence sexiste
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PDI	Personnes déplacées internes
KII	Entretien avec des informateurs clés
LBQ	Lesbienne, Bisexuelle, Queer
LGBTQIA+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, queer, intersexes, asexuelles et plus
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage
MEWC	Make Every Woman Count
NDI	Institut national démocratique
ONG	Organisation non gouvernementale

OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
FCP	Fonds pour la consolidation de la paix
RAFED	Réseau africain femmes et développement
VSS	Violences sexuelles et sexistes
SDSR	Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
Américain	États-Unis
VFFF	Violence faite aux femmes et aux filles
WACSI	Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest
WILDAF	Femmes, Droit et Développement en Afrique
FPS	Femmes, Paix et Sécurité

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS :

La présente analyse contextuelle a été commandée par le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) et Foundation for a Just Society (FJS). Notre objectif consistait à mieux cerner le contexte et la situation des droits des femmes et des organisations féministes en Afrique de l'Ouest francophone (AOF) en tant que région, et notamment au Burkina Faso, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal.

Nous espérons que la présente étude pourra soutenir l'AWDF, la FJS et les organisations philanthropiques à recenser les groupes et mouvements féministes actifs dans la région, à mieux cerner les stratégies d'organisation, les difficultés et les projets d'avenir desdits groupes et mouvements. Le présent rapport, qui apporte une compréhension nuancée des organisations féministes et du contexte de financement en AOF, peut servir d'outil de plaidoyer philanthropique destiné à apporter davantage de fonds et un meilleur financement aux organisations féministes de la région.

L'AWDF et la FJS souhaitent témoigner leur profonde gratitude aux participant-e-s à l'étude qui ont partagé leurs réflexions et analyses sur la situation des organisations féministes de la région AOF lors des entretiens, des groupes de discussion et des questionnaires.

L'AWDF et la FJS tiennent aussi à remercier sincèrement Rainatou Sow et son équipe transnationale de chercheuses à Make Every Women Count (MEWC) : Vivian Nilsson-van Iperen, Djelia Diallo, Makalé Soumah, Grace Pattison, Chelsie Loveder, Estrella Chocron, Leysley Nasimyu, Marilyn Saliba, Naomi Ndifon, Adeline Negob, Dieynaba N'Diom et Sylvia Apata, pour leurs travaux en matière de conception et de conduite du présent projet de recherche sur la situation des organisations féministes en Afrique de l'Ouest francophone (AOF). Nous les remercions pour leur engagement et leurs travaux effectués sur le présent projet.

Le présent rapport incarne l'idée selon laquelle : « Nous apprenons plus en groupe. »

À PROPOS DE FOUNDATION FOR A JUST SOCIETY

Foundation for a Just Society a été fondée sur la conviction selon laquelle la libération des femmes, des filles et des personnes LGBTQI constitue un élément essentiel des sociétés justes. Le changement survient lorsque les personnes qui sont victimes d'injustice se rassemblent pour s'entendre mutuellement sur leurs expériences, relever les solutions qui peuvent résoudre un problème commun et plaider ensemble pour une vision commune. Les solutions les plus efficaces et les plus durables sont fondées sur l'expérience vécue par des personnes qui sont victimes de la pire injustice. Notre travail est guidé par le principe selon lequel le soutien accordé aux organisations et mouvements dirigés par ces femmes, filles et personnes LGBTQI constitue la meilleure manière de proposer des solutions qui s'attaquent aux causes profondes et assurent la dignité essentielle de toutes.

La FJS soutient les efforts qui favorisent le changement structurel durable et répondent aux besoins immédiats des femmes, des filles et des personnes LGBTQI les plus touchées par les injustices pour leur permettre de devenir des leaders, des stratèges et des agents de changement. La FJS accorde des subventions aux organismes et réseaux locaux, nationaux, régionaux et mondiaux tout en mettant un accent sur l'Afrique occidentale francophone, la Mésio-Amérique, l'Asie du Sud et du Sud-Est et sur le Sud-Est des États-Unis. Nous souhaitons renforcer les mouvements créateurs d'un monde où toute personne est estimée et mène une vie autonome.

À PROPOS DU FONDS AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FEMME

Créé en 2000, le Fonds africain pour le développement de la femme (AWDF) est une fondation subventionnaire féministe qui soutient les organismes féminins locaux, nationaux et régionaux d'Afrique qui œuvrent en faveur de la promotion et de la réalisation des droits des femmes et en faveur de la reconnaissance du leadership des femmes africaines dans tous les domaines de la vie. En tant que premier fonds africain destiné aux femmes, l'AWDF joue un rôle de pionnier aussi bien dans la construction de mouvement féministe que dans la philanthropie sur le continent.

En se spécialisant dans l'octroi des subventions et dans des programmes ciblés sur mesure de renforcement des capacités et de mouvement, l'AWDF s'emploie à renforcer et à soutenir le travail des organisations de femmes africaines, qui n'ont souvent qu'un accès limité aux financements classiques pour diverses raisons, notamment la taille de l'organisation, la langue, l'emplacement et la marginalisation. L'AWDF amplifie et célèbre également les voix et les réussites des femmes africaines, luttant ainsi contre les stéréotypes néfastes sur l'agentivité des femmes africaines, les promouvant comme des agents actives de changement.

À PROPOS DES AUTEURES

Make Every Woman Count (MEWC) est une organisation dirigée par une femme africaine qui surveille et documente les droits des femmes en Afrique. Ces actions sont effectuées à travers des recherches ciblées et une diffusion du travail publié sous forme de rapports et de notes d'orientation visant à soutenir le plaidoyer fondé sur des preuves et à défendre les droits des femmes pour parvenir à l'égalité de genre en Afrique.

L'équipe MEWC qui a contribué à ce travail est composée de :

- **Rainatou Sow**, *Directrice générale*

Rai est titulaire d'un master en droit et en relations internationales, et d'un master d'études approfondies en politique/administration publique. Elle compte plusieurs années d'expérience acquises auprès des organisations internationales, des OSC et des décideur-e-s politiques qui mettent l'accent sur la défense des droits, la recherche et la politique. Elle a travaillé avec plusieurs organismes tels que l'Union africaine, les Nations Unies, l'Union européenne, les Organisations non gouvernementales internationales, les OSC, les associations travaillant sur le droits des femmes, l'égalité de genre, la paix, le développement et les droits humains.

- **Vivian Nilsson-van Iperen**, *directrice de recherche*

Vivian compte plus de 10 ans d'expérience en tant que chercheuse et travaille avec des organismes de droits des femmes, des organisations de la société civile, le secteur privé et des institutions universitaires. Ses principaux domaines de recherche sont l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, les élections et la démocratie, l'ONU et le processus de décolonisation.

- **Djelia Diallo**, *directrice administrative et financière*

Passionnée de droits des femmes africaines, Djelia apporte son expertise en matière de gestion financière et du secteur privé aux travaux de MEWC.

- **Grâce Pattison**, *chargée de sensibilisation et de communication*

Grace est une experte junior en genre et développement avec plus de cinq années d'expérience auprès d'ONG en Australie, au Kenya et en Tanzanie. De plus, elle se passionne particulièrement pour la promotion de l'égalité numérique des femmes et des filles.
- **Makalé Soumah**, *chargée de plaidoyer*

Journaliste de formation, Makalé est féministe, et membre de l'Alliance Femme et Média. Elle est également membre de la société civile guinéenne et œuvre depuis plus de dix ans à la promotion et à la défense des droits des femmes.
- **Chelsie Loveder**, *chargée de recherche*

Titulaire d'un master en droits humains et en éthique mondiale, Chelsie est une analyste des politiques féministes avec déjà une expérience professionnelle auprès de l'OCDE, l'ambassade britannique en France et le comité tchèque d'Helsinki.
- **Estrella Chocron**, *chargée de recherche*

Diplômée en droit humanitaire international et en droits humains, Estrella a travaillé auparavant avec la Syrian Emergency Task Force et le Earth Law Centre.
- **Leysley Nasimyu**, *chargée de recherche*

Fort de une formation en éducation et en anthropologie du développement, Lesley a plusieurs fois travaillé avec la Commission indépendante kényane chargée des élections et du découpage électoral et le Bureau national des statistiques du Kenya.
- **Marilyn Saliba**, *chargée de recherche*

Fraîchement diplômée d'un master en droit public, Marilyn s'emploie à promouvoir les droits des femmes, surtout dans la région MENA.
- **Naomi Ndifon**, *chargée de recherche*

Naomi est une féministe nigériane dont le travail est centré autour des questions des femmes, les vécus humains et le paysage socio-économique africain
- **Adeline Negob**, *chercheuse locale (Tchad)*

Doctorante à l'Université panafricaine, Adeline possède une vaste expérience de l'enseignement et de la lutte contre la violence basée sur le genre.
- **Dieynaba N'Diom**, *chercheuse locale (Mauritanie)*

Dieynaba est une chercheuse féministe en sociologie et une doctorante. Elle a déjà publié des travaux scientifiques sur la santé et la vulnérabilité juridique des travailleuses du sexe immigrées en Mauritanie.
- **Sylvia Apata**, *chercheuse locale (Côte d'Ivoire)*

De formation juridique, Sylvia compte plus de sept années d'expérience dans les mouvements féministes et la recherche, avec un accent sur les données statistiques sensibles aux violences basées sur le genre et les pratiques préjudiciables.

INTRODUCTION

Le début des mouvements de femmes en Afrique après les indépendances peut être imputé à l'action collective contre les gouvernements colonialistes.¹ Plusieurs groupes de femmes d'avant les indépendances ont convergé vers la justice sociale et ont défendu des problématiques tels que l'égalité de genre en matière de fiscalité, les réglementations commerciales et la représentation politique. Pour beaucoup de femmes, les mouvements indépendantistes leur ont permis de s'engager dans la vie publique.² Les mouvements diffèrent quant à leur engagement vis-à-vis des préoccupations des femmes. Certaines considéraient ces préoccupations comme partie intégrante du processus. En revanche, d'autres ne les ont pas du tout abordé ou ont reporté ces discussions pour après la libéralisation.³ Après les indépendances, plusieurs défenseur-e-s des droits des femmes émergent, allant des mouvements et organisations informels et formels aux simples activistes.

Les mouvements de droits des femmes africaines et féministes ont été au premier plan de la croissance politique, sociale et économique du continent. Du fait de leur activisme et leur organisation stratégique, les associations de femmes et groupes féministes ont fait valoir les problèmes qui touchent leurs communautés à l'échelle nationale, régionale, continentale et internationale. Ces efforts ont souvent donné lieu à d'importants changements systématiques comme l'adoption de nouvelles lois et politiques, le renforcement de la sécurité alimentaire et humaine, l'amélioration des systèmes éducatifs, l'intégration des soins de santé pour les femmes et l'application des initiatives intelligentes face au climat.

Nombre de cadres progressistes sur l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre ont été adoptés à l'échelle nationale, régionale et continentale en Afrique. Au total, 43 sur 55 pays ont ratifié la Charte africaine des droits humains et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo).⁴ De nombreuses constitutions en Afrique garantissent l'égalité de genre et la non-discrimination. Plusieurs États ont adopté des quotas, ou des partis politiques les ont adoptés de manière volontaire. Les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes jouent un rôle essentiel en œuvrant pour la parité de genre dans les prises de décision et l'adoption de quotas.

Les activistes utilisent des cadres d'égalité de genre pour susciter un changement juridique et des réformes politiques et institutionnelles, et remettre en question les structures de pouvoir et les mentalités patriarcales. Ces activistes ont fait pression pour obtenir des réformes qui permettent aux garanties constitutionnelles et légales d'égalité de prévaloir en cas de conflit entre les droits des femmes et le droit coutumier, et de proscrire les pratiques qui violent et discriminent les femmes ou qui portent atteinte aux dispositions relatives à l'égalité de genre.⁵ Les efforts de lobbying des associations féminines ont contribué à la diminution de la MGF/E et à une prise de conscience de la nécessité d'abolir cette pratique.⁶ Ces associations ont également milité en faveur d'une plus grande participation des femmes au processus de paix et de sécurité, et d'une adoption des Plans d'action nationaux pour appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU).

Environ 60% de la population africaine a moins de 25 ans et plus d'un tiers a entre 15 et 34 ans.⁷ Parmi les générations croissantes de nouveaux activistes, on trouve des jeunes femmes dont les voix et les perspectives sont de plus en plus entendues. Nombre d'activistes se définissent comme féministes. Bien que le féminisme soit souvent mal perçu et vu comme un concept étranger, les activistes africaines redéfinissent la notion selon leurs points de vue.⁸ En 2006, le premier Forum féministe africain a adopté la Charte des principes féministes pour les féministes africaines. La nouvelle génération de mouvements

féministes, d'organismes de droits des femmes ainsi que les jeunes activistes ont adopté une approche plus inclusive pour faire valoir leurs droits. L'on observe également un engagement croissant d'inclure les groupes marginalisés, les femmes porteuses de handicap, et de travailler avec les hommes, les impliquant dans la conversation sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.⁹ Les nouvelles générations font souvent recours à la technologie et divers médias sociaux pour organiser, interagir, connecter, et utilisent des hashtags pour appeler à l'action et mobiliser. Elles abordent souvent les sujets considérés comme tabous, tels que les droits des travailleuses du sexe, et adopte une approche intersectorielle.

Partout en Afrique, les activistes se battent pour améliorer la vie et le bien-être des personnes LGBTQIA+ et se battent pour sensibiliser sur leurs droits et les promouvoir. En 2014, la Commission africaine des droits humains et des peuples a adopté une importante résolution qui condamne la violence et la discrimination envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et trans*.¹⁰ C'était la première fois que la Commission se penchait sur ces droits. Toutefois, dans plusieurs pays, ces droits sont un sujet tabou. Les personnes LGBTQIA+ et les activistes rencontrent l'hostilité et font face à des menaces.

De nouvelles possibilités de financement liées aux activités sexospécifiques de la part des donateurs (trices) bilatéraux, multilatéraux, continentaux et internationaux permettent aux associations féminines de se mobiliser de façon innovatrice, de financer leurs activités et promouvoir les droits des femmes et l'agenda féministe.¹¹ La philanthropie africaine s'est développée ces dernières années. Le Forum africain de la philanthropie, fondé en 2014, crée une communauté de partenaires, d'acteurs et d'actrices de soutien qui font la différence sur le continent. Ces possibilités ont également permis aux associations féminines de rompre avec le clientélisme des partis politiques ou de l'État pour devenir des actrices indépendantes.¹² Toutefois, bien que le nouveau cadre de financement offre des possibilités, les détracteurs et détractrices affirment que cela signifie également que ces donateurs (trices) servent déterminent le programme¹³, et que ce nouveau cadre a contribué à augmenter la présence des associations formelles comme les ONG.¹⁴

La pandémie de la Covid-19 a particulièrement touché la vie des femmes, des filles, des personnes LGBTQIA+ et d'autres groupes marginalisés en augmentant les inégalités déjà existantes en Afrique. Pendant la pandémie, de nombreux États ont déclaré des états d'urgence, interdit des rassemblements publics et imposé des confinements. Ces mesures ont réduit les possibilités économiques et éducatives ainsi que l'accès aux soins de santé, surtout les soins de santé reproductive pour les femmes et les filles. Elles ont également augmenté l'incidence des VFFV et des VSS, de la MGF/E et du mariage précoce. En ce qui concerne les associations des droits des femmes et les activistes, les mesures ont considérablement influé sur leurs activités et financements. Plusieurs associations et activistes ont réagi à la pandémie en organisant des campagnes centrées sur la prévention de la Covid-19 et l'éducation de leurs communautés. D'autres ont adapté leurs activités pour répondre à l'évolution des besoins et ont plaidé en faveur de politiques portant sur les effets spécifiques au genre de la pandémie et proposé des solutions, telles que les possibilités de financement destinées aux femmes.

Malgré ces réalisations dignes d'éloges, les associations féministes et des droits des femmes sur du continent sont en permanence confrontées à des difficultés intersectorielles externes comme le néo-colonialisme, la pauvreté, la violence, les conflits, la discrimination, la mentalité patriarcale, la limitation des ressources et la faible représentativité dans les postes décisionnels. Ces problèmes sont même plus enracinés en Afrique de l'Ouest francophone (AOF). La plupart des pays de l'AOF ont connu l'insécurité et l'instabilité politique ; ce qui a eu des incidences dans toute la région. En outre, les associations féminines et féministes de l'AOF se heurtent à des obstacles linguistiques ainsi qu'à un manque de moyens et de ressources qui compromettent la concrétisation de leurs visions et la réalisation de leurs objectifs.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Malgré les difficultés rencontrées par les associations féminines et féministes à travers le continent, elles continuent à jouer un rôle essentiel en surveillant les gouvernements et en mettant ceux-ci face à leurs responsabilités quant à la concrétisation de leurs promesses. Pour pouvoir mieux soutenir ces communautés et comprendre leurs priorités et besoins de financement, Foundation for a Just Society (FJS) et le Fonds africain pour le Développement de la Femme (AWDF) ont commandé une cartographie de mouvements féministes de l'AOF et d'organismes de droits des femmes dans huit pays : le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, réalisée par Make Every Woman Count (MEWC). L'objectif de cette commande était de donner la possibilité à la FJS et à l'AWDF «de s'engager dans un plaidoyer philanthropique pour amener la communauté philanthropique à une compréhension plus nuancée de l'organisation féministe en AOF et allouer de façon efficace du financement aux organisations recensées dans cette étude».¹⁵

MEWC présente ici :

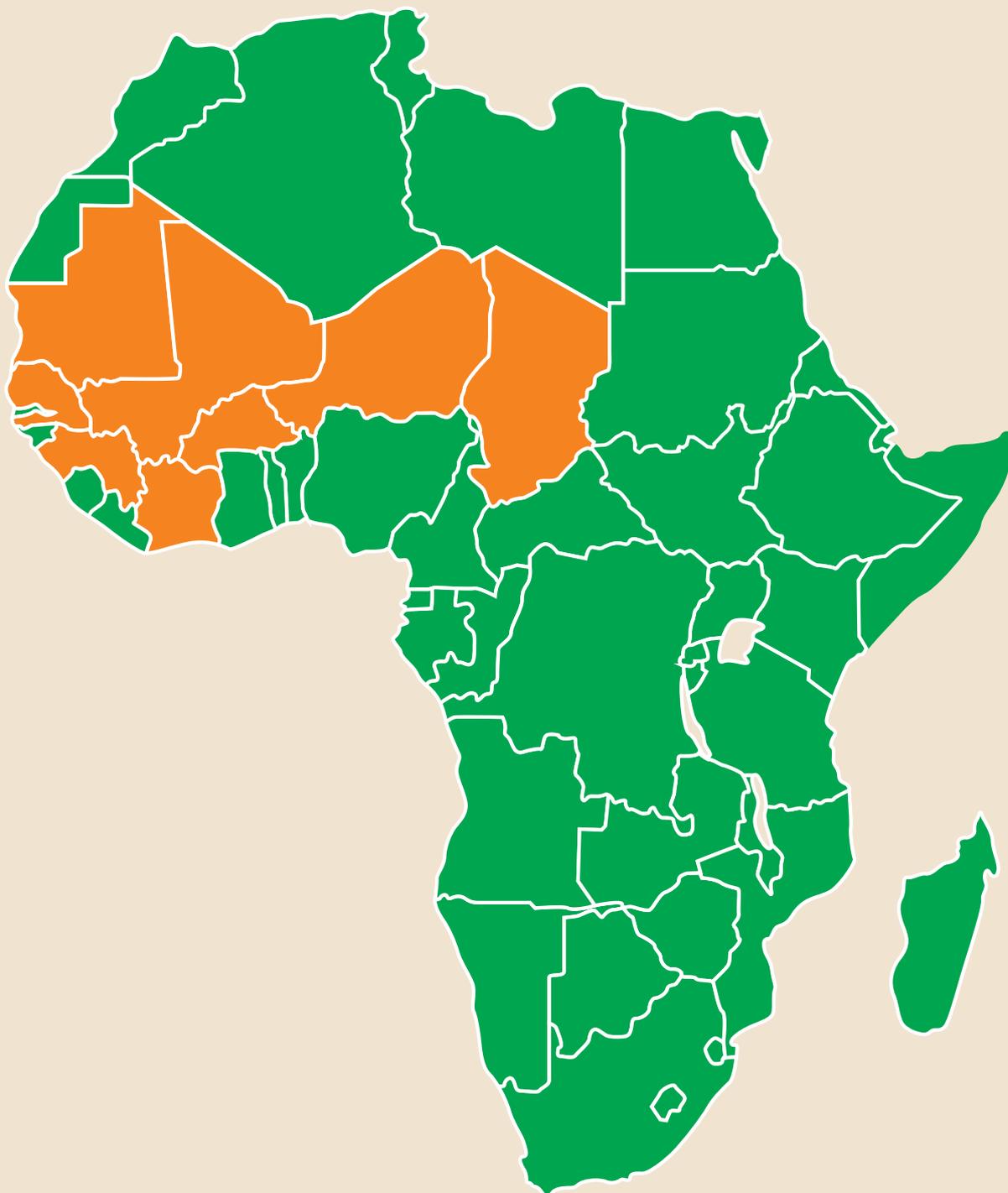
- Une analyse de la région AOF ainsi que les organisations, mouvements, réseaux et bailleurs de fonds. Cette analyse passe en revue les expériences communes, les défis, les opportunités et les facteurs qui influencent les initiatives transfrontalières et multinationales ;
- Les analyses par pays qui passent en revue la dynamique et les relations des organisations de défense de droits des femmes, des mouvements féministes, des activistes et des collectifs dans les huit pays examinés.

PORTÉE ET OBJECTIF

La portée de la présente cartographie était les organisations et mouvements féministes de l'AOF au niveau régional, tout en mettant un accent sur huit pays : le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Le projet était guidé par des questions qui couvrent les principaux domaines suivants :

- Le cadre ;
- Le paysage des organismes féministes et de droits des femmes:
 - L'alliance et la construction de mouvement ;
 - Les domaines d'activité, les stratégies et les méthodes ;
 - «L'ONG-isation» et son influence sur les associations féminines ;
- Les principales réalisations et les principaux avantages ;
- L'impact de la Covid-19 ;
- Le cadre de financement ;
- Les défis ;
- Les opportunités ;
- Les recommandations destinées aux bailleurs de fonds.



La carte des pays concernés par le présent projet

Comme objectif principal, la cartographie vise à mieux comprendre le cadre et l'état des organismes féministes et de droits des femmes de l'AOF. Parmi les autres domaines prioritaires, l'objectif était de faire ressortir la manière dont les mouvements s'organisent; leurs efforts pour parvenir au changement et leurs domaines prioritaires connexes; les modèles d'organisation, les méthodes et les stratégies (fondées sur les droits, transformatrices sur la base du genre et responsabilisantes); et les principales différences, les points de convergence et la solidarité entre les organisations et mouvements qui travaillent avec les femmes, les filles et les personnes non conformes au genre dans la région.

Les objectifs secondaires consistaient à :

- Recenser les associations et mouvements actifs dans les huit pays ;
- Consolider le travail de renforcement des capacités et de la construction de mouvement au service des associations féministes et de droits des femmes en AOF; et
- Favoriser une compréhension plus nuancée de l'organisation féministe en AOF et une affectation plus efficace des fonds aux organisations recensées dans la présente étude.

MÉTHODOLOGIE

Pour cartographier le paysage, l'approche de collecte des données adoptée par MEWC a fait recours à un ensemble de recherche documentaire et d'entretiens avec des informatrices clés (KII)/questionnaires (au niveau régional et national) et les groupes de discussion (GD) au niveau national.



REVUE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire destinée à l'**analyse régionale** a été effectuée par le personnel de MEWC et portait sur les travaux existants, les livres, les rapports des bailleurs de fonds, les organisations régionales et les blogs des réseaux, les rapports de conférence et les rapports de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL). La revue documentaire a permis d'établir une compréhension préliminaire des thématiques de l'enquête. Parallèlement, en plus de la liste de personnes-ressources pertinentes partagée par la FJS et l'AWDF, MEWC a compilé une liste d'organisations régionales, de bailleurs de fonds, de réseaux et de leurs propres cyberespaces à travers des recherches sur internet, les recommandations d'associations féminines, les listes d'organisations internationales des partenaires concernés et les recherches sur les médias sociaux en français et en anglais.

Au niveau national, l'équipe de MEWC a fait recours à la revue documentaire, surtout concernant le manque d'informations, pour recenser les organisations existantes, les mouvements et les activistes ainsi que les informations préliminaires sur les principaux domaines de recherche. L'examen a porté sur les documents jugés pertinents à l'étude, notamment les revues documentaires, les travaux existants sur la FJS/AWDF, les sites internet des organismes féministes et de droits des femmes de l'AOF, d'autres rapports, livres et rapports de suivi présentés dans le cas des processus d'établissement des rapports internationaux (ex. à l'ONU, à l'UA), etc.

Pour clairement consigner ces recherches, MEWC a fait recours à des outils internes de collecte de données. Elle a également été guidée par les thématiques et questions relevées par la FJS/l'AWDF (Annexe A). Un échantillon de cet outil est disponible à l'Annexe B.

ENTRETIENS AVEC DES INFORMATRICES CLÉS

Les principales informatrices comprenaient les représentantes du personnel de la FJS/de l'AWDF et les organisations partenaires, les contacts et les partenaires existants de MEWC, les personnes recommandées par les chercheuses locales et celles relevées par la recherche documentaire. Les participantes allaient de plusieurs membres du personnel/de l'équipe à des activistes individuelles en passant par des fondatrices et directrices générales.

Les critères utilisés pour sélectionner ces activistes et organisations étaient de savoir si elles étaient issues d'organismes et/ou mouvements de droits des femmes ; si leur personnel et dirigeantes étaient des femmes, des transgenres et/ou des personnes non conformes au genre ou des personnes expansives ; leur degré d'activité actuelle ; si ces activistes et organisations travaillaient sur des problèmes affectant les femmes et/ou la communauté LGBTQIA+ (ce travail a servi de facteur très général ; le domaine de travail spécifique dans le cadre de la présente étude n'a pas été pris en compte en tant que filtre) ; et si elles étaient basées dans l'un des huit pays, ou dans la région AOF. Dans le cas de l'analyse régionale, selon les instructions de l'AWDF et de la FJS, cette étude a été élargie à la question de savoir si les activistes et organisations travaillaient dans la région, mais n'y étaient pas forcément basé-e-s.

Deux questionnaires d'entretien avec des informatrices clés, un destiné à l'analyse régionale et l'autre destiné à l'analyse par pays, ont été conçus pour aborder chaque thématique de la recherche et étaient constitués de questions ouvertes et fermées.

Chaque principale informatrice a été informée sur le but des entretiens et l'ensemble du projet. Ces informatrices avaient alors la possibilité d'accepter ou de refuser l'enregistrement dans le cas de la collecte des données. Chaque principale informatrice a accepté les différents formulaires d'enregistrement (écrit et/ou audio). La plupart des entretiens ont été menés en français et les réponses ont été utilisées pour remplir les espaces d'un tableau créé à l'étape de la revue documentaire.

NB : les analyses régionales et par pays, sauf pour les sections d'arrière-plan respectives, qui comprennent les informations sur la recherche documentaire, ne présentent que les réponses enregistrées grâce aux entretiens avec des informatrices clés et aux GD ; aucun jugement de valeur n'a été émis par les chercheuses locales ou par l'équipe de MEWC.

L'élaboration des questionnaires d'entretien avec des informatrices clés a été guidée par la recherche documentaire et les questions en suspens pour plus de précisions, pour combler les lacunes de connaissance et pour répondre aux thématiques de la recherche. Les organisations sur la liste ont été contactées et ont soit rempli le questionnaire virtuellement, ou ont été interrogées via Zoom. Les questions d'orientation sont restées les mêmes tout au long de l'enquête, mais les personnes interrogées ont également dû répondre à des questions supplémentaires qui correspondaient à la diversité des rôles et aux thématiques. Ces questionnaires et entretiens ont constitué les principales sources d'informations pour étayer l'analyse.

À l'échelle nationale, l'objectif était de recruter une consultante dans chacun des huit pays pour accompagner le processus d'entretien avec des informatrices clés et de GD et renforcer la collaboration avec les actrices clés de l'information. Dans cette quête, un appel à candidatures a été lancé pour attirer de potentielles candidates. Toutefois, nous ne pouvions recruter que trois chercheuses locales (au Tchad, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie) ; dans les cinq autres pays, l'équipe de MEWC a effectué les travaux.

Les chercheuses locales ont permis de recenser et de mobiliser les organisations/mouvements féminins et féministes, accompagné les processus des questionnaires et d'entretiens, et ont subsidiairement présenté la situation du pays. Elles se sont engagées ensemble à créer, mener et enregistrer les KII/questionnaires, informer et conduire certains groupes de discussion. Les principales questions énumérées par la FJS/l'AWDF et les recherches documentaires ont servi à orienter les questionnaires des KII dans les différents pays. Les questionnaires ont été transmis virtuellement aux organisations qui n'ont pas pu se réunir. Tout au long du processus, MEWC a collaboré avec les chercheuses locales et la FJS/l'AWDF pour ajouter et peaufiner les questions, et exploiter les connaissances locales. Cette collaboration a également apporté une valeur ajoutée en recensant les autres mouvements/associations des droits des femmes et féministes visés sur le terrain qui ne figurent pas dans la revue documentaire. Les informations générées ont facilité le projet d'analyse, qui met en exergue tout manque de connaissances ou toute incertitude dans le cas de groupes de discussion organisés dans les différents pays.

GROUPES DE DISCUSSION

Après avoir procédé aux entretiens avec des informatrices clés et suite à la première analyse, MEWC a organisé huit GD dans ces pays. Ces GD ont été menés virtuellement. Les mêmes organisations et personnes contactées pour passer les KII ont été invitées à participer aux GD.

Ces GD ont constitué une occasion de discuter, de vérifier et d'étendre les premiers résultats, enrichissant ainsi considérablement l'analyse. La triangulation de ces formulaires de recherche participative a été inestimable en matière de production des réponses que la FJS/l'AWDF recherche, en matière de renforcement de l'idée selon laquelle «la recherche participative a plus de chance d'aboutir à des solutions qu'à des problèmes, car elle implique activement ceux/celles qui comprennent le mieux et ceux/celles qui ont le plus d'intérêt dans ces problématiques – les membres de la communauté eux-mêmes..., adoptant une approche facilitatrice à l'endroit des personnes interrogées, plutôt que de chercher à leur soutirer des informations».¹⁶

MEWC a collaboré avec les chercheuses locales pour coordonner et animer les discussions grâce à une liste préalable de questions d'éclaircissement propres à chaque pays et favorisant un dialogue ouvert.

Le nombre total d'organisations/d'activistes /de bailleurs de fonds interrogés (en présentiel et en ligne)	
Burkina Faso	37
Tchad	34
Côte d'Ivoire	36
Guinée	28
Mali	39
Mauritanie	27
Niger	44
Sénégal	28
Région	14
Total	287

LIMITES

Lors du processus de cartographie des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes dans les huit pays, des organisations régionales, des acteurs, actrices et bailleurs de fonds, MEWC s'est heurtée à plusieurs difficultés et limites notables, notamment :

- La contrainte du temps était un problème majeur dans la conduite de l'étude. Les six mois attribués à la collecte des données et à la rédaction de l'analyse se sont avérés insuffisants eu égard à la portée du projet.
- L'on disposait de peu de coordonnées complètes et actualisées sur les organisations.
- Disposant de peu de temps et de ressources, les organisations ont répondu lentement et quelque peu de manière échelonnée.
- Les organisations ont choisi de ne pas répondre à certaines questions (dans le format Word du questionnaire et/ou lors des entretiens en présentiel). Certaines réponses étaient ambiguës, surtout celles qui portaient sur les sujets liés au féminisme.
- Il fallait énormément de temps pour recruter des chercheuses locales.
- Le ramadan (en avril) a considérablement retardé la tenue des entretiens.
- Certaines organisations situées en Mauritanie n'ont pas répondu à la demande de MEWC pour ce qui est des KII/GD suite à la propagation de la rumeur selon laquelle la cartographie était associée à la communauté LGBTQIA+.
- Il était impossible de contacter bon nombre d'organisations, de mouvements et/ou des activistes eu égard à la limitation de l'accès à internet et à l'incapacité de se déplacer hors des capitales en raison du coût et des contraintes du temps.
- L'instabilité des connexions internet a empêché certaines organisations de participer à la recherche pendant la durée des GD ou empêché les actrices et acteurs de répondre à toutes les questions lors des KII.

APPENDICE :

L'appendice de la présente étude cartographique contient :

- Les thématiques et questions de la FJS/l'AWDF pour guider les recherches documentaires (Annexe A)
- Exemple d'outil interne de collecte des données sur la revue documentaire par pays (Annexe A)

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La plupart des organisations interrogées dans les huit pays ont été créées et sont dirigées par une femme. Les jeunes femmes assurent la direction de certains groupes. Dans d'autres groupes, les jeunes femmes font partie des leaders. Quelques organisations sont dirigées par les femmes en situation de handicap ou par des actrices de la communauté LGBTQIA+. Toutes les organisations s'engagent à l'échelle nationale avec certaines travaillant à l'échelle régionale et d'autres à l'échelle continentale et internationale.

Les organisations interrogées varient en fonction de la durée de leur existence. Certaines fonctionnent depuis des décennies quand d'autres ont été créées il y a moins de 10 ans, et quelques-unes sont apparues tout récemment.

Lorsqu'on les interroge sur la **construction d'une alliance et d'un mouvement**, sur leur participation et la dynamique qui entoure les réseaux, les participantes avaient des opinions divergentes. Certaines associations interrogées ont affirmé qu'elles appartenaient à un réseau ; d'autres non.

- Certaines ont associé à **la construction d'une alliance et d'un mouvement** des difficultés telles que le financement, la gouvernance, la concurrence entre les organisations, les différences d'opinions ou politiques, le manque de leadership et l'absence de consensus sur les buts et objectifs communs. D'autres l'ont considéré comme essentiel et sans trop de difficultés. Bien que les participantes aient parlé des réseaux au sein de leurs pays, ces réseaux ne sont pas assez puissants, selon elles.
- La **participation des filles et jeunes femmes** varie selon les organismes de droits des femmes et selon les mouvements féministes. D'ailleurs, elles ne sont pas bien représentées dans les postes de direction. Plusieurs participantes ont souligné la nécessité pour les vieilles générations d'intégrer les filles et les jeunes femmes et adopter une approche intergénérationnelle. Les obligations contradictoires et le recours au bénévolat figurent parmi les raisons qui ne motivent pas les filles et jeunes femmes à participer pleinement.
- Les organisations ont communiqué avoir surmonté les **obstacles dans la construction d'une alliance et d'un mouvement** en renforçant la synergie d'action avec les organisations partenaires et en améliorant la communication.
- Les associations interrogées **travaillent ou collaborent**, entre autres, avec les travailleuses domestiques, les travailleuses du sexe, les jeunes filles et jeunes femmes, les femmes dans les secteurs privés et publics, les femmes en milieu rural, les femmes dans le milieu universitaire, les femmes et les groupes handicapés, les religieuses et/ou animatrices culturelles ainsi que des femmes issues des minorités ethniques et de groupes autochtones. Quelques organisations s'engagent avec les personnes et/ou associations LGBTQIA+/non conformes au genre.
- Les organisations interrogées ont des intérêts différents en matière de **collaboration avec les associations situées hors de l'AOE**. Certains y ont trouvé leur compte et ont pensé que ces partenariats seraient utiles pour trouver des solutions dans des centres d'intérêt commun. Ces partenariats étaient également perçus comme pouvant faciliter la synergie d'action, le partage des expériences et la coordination des ressources financières.

- Certaines organisations interrogées ont déclaré s'engager dans des **mouvements transversaux/transfrontaliers**, alors que d'autres ne l'ont pas fait. Certaines ont manifesté de l'intérêt, mais ont déclaré ne pas encore avoir la possibilité de le faire. Celles qui créent les mouvements transversaux/transfrontaliers travaillent avec les acteurs et actrices des pays voisins et d'autres régions.

L'étude des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes effectuée dans les huit pays a également révélé les principaux secteurs d'activité, les principales stratégies et approches ainsi que l'idée que l'on a du féminisme.

- Les **secteurs d'activité** des organisations et mouvements interrogés vont de la défense des droits des femmes et des filles, de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes en général à l'accent sur les domaines spécifiques. La violence sexiste (VS), le mariage précoce, la violence familiale, les mutilations génitales féminines/l'excision (MGF/E), l'avortement, le changement climatique, l'agriculture, la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) et la participation des femmes à la politique figurent parmi les secteurs prioritaires.
- Lorsqu'on leur demande s'il existait des **secteurs d'activité dans lesquels elles ne se sont pas engagées**, elles ont pour la plupart mentionné l'avortement et/ou les droits LGBTQIA+. Les interdictions légales et les perceptions sociales justifient cette réponse. Par contre, quelques organisations ont déclaré avoir travaillé sans distinction sur les problèmes liés aux droits humains.
- Certaines organisations **se distinguent comme des organisations féministes**, alors que d'autres ne le sont pas. Quelques-unes n'ont pas répondu à la question. Celles qui se présentent comme des organisations féministes ont déclaré que cette position a influé sur leurs activités positivement et négativement. Les participantes ont évoqué la peur, l'absence de compréhension et d'acceptation du sens du féminisme, les réactions indésirables et les critiques sociales pour expliquer pourquoi elles ne sont pas identifiées comme féministes.
- Les méthodes et stratégies **les plus utilisées** sont le plaidoyer, l'activisme en ligne, la sensibilisation, le développement communautaire, l'action directe et la mobilisation sociale.
- Les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes se réunissent à **plusieurs endroits** dans le cadre de leurs travaux : les sièges d'autres organisations, les salles de conférence, les stades, les établissements scolaires et lors des événements commémoratifs internationaux comme la Journée internationale de la femme. Certain-e-s participant-e-s déclaraient qu'ils-elles manquaient d'endroit pour se réunir ; d'autres ignoraient que les possibilités de réunions existaient.
- Les organisations interrogées ont convenu que **l'ONG-isation** a influé sur les travaux et activités des mouvements de droits des femmes et féministes dans leurs pays respectifs. Beaucoup de personnes interrogées affirmaient que le fait de devenir une personne morale — une ONG - était nécessaire pour avoir accès aux financements selon les exigences des donateurs (trices). Les associations interrogées ne s'accordent pas sur la question de savoir si l'ONG-isation était une bonne ou mauvaise chose. Le processus pour devenir une ONG est difficile dans la plupart des pays.

Au cours des 10 dernières années, les travaux des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes ont abouti à des **résultats et progrès notables**. Il s'agit notamment :

- La Loi 061/CNT de 2015, connue sous le nom de Loi burkinabè sur la protection de la femme, qui réprime toute forme de violence, même la volonté de faire violence (Burkina Faso) ;
- La lutte contre l'excision à travers la Loi 006/PR/2002 relative à la promotion de la santé en matière de sexualité et de reproduction (Tchad) ;

- La pression en faveur d'une réforme juridique du Code pénal (Côte d'Ivoire);
- Des actions répressives assorties de peines d'emprisonnement contre les auteurs des MGF, qui sont, par exemple, prévues par le Code pénal et le Code de procédure pénale (Guinée);
- L'efficacité d'un lobbying en faveur d'un quota hommes-femmes (Mali);
- D'un plaidoyer en faveur de la levée des réserves relativement aux articles 16 (la vie conjugale et familiale) et article 13 (a) (le droit aux allocations familiales) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (Mauritanie);
- La pénalisation du viol (Niger);
- Les lois nationales sont mises en conformité avec la CEDEF et le protocole de Maputo (Sénégal).

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La Covid-19 a touché tous les huit pays qui ont fait l'objet de la présente étude. Les gouvernements ont riposté en instaurant des états d'urgence et d'autres restrictions, telles que les couvre-feux, les confinements et le port obligatoire des masques. Les restrictions imposées ont eu un effet sur les organismes de droits des femmes et sur les mouvements féministes de plusieurs manières :

- La réduction de l'apport des fonds et la réorientation des financements vers d'autres activités.
- Presque toutes les activités ont été réduites, suspendues ou annulées.
- Les organisations ont dû cesser leurs activités et les activistes vers d'autres activités.

La plupart des mouvements de droits des femmes et féministes interrogés ont riposté à la pandémie en :

- Travaillant à distance et en quittant les activités en présentiel pour les activités en ligne;
- Adaptant leurs activités et stratégies. Certaines organisations ont commencé à produire des masques, à distribuer les matériels de protection et de prévention, et en concentrant leurs efforts de sensibilisation sur les populations vulnérables;
- Augmentant l'utilisation des médias sociaux pour sensibiliser et poursuivre les efforts de défense des droits.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organismes de droits des femmes et mouvements féministes des huit pays affirment avoir le plus souvent financé leurs activités par les subventions, les dons, le bénévolat et les cotisations. En ce qui concerne les donateurs (trices) et les sources de financement, l'enquête a révélé que :

- Les donateurs (trices) les plus courants sont les ambassades nationales, les organismes des Nations Unies (ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les bailleurs de fonds tels que l'AWDF, L'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), le Fonds d'Action urgente, la FJS, etc.
- Certaines actrices interrogées n'ont pas l'impression que les fonds reçus **correspondent à leurs besoins**. D'autres organisations affirment le contraire. Quelques-unes n'avaient jamais bénéficié d'un financement.

- Les organisations ont des **perceptions différentes concernant les donateurs (trices)**. Certains avaient une opinion favorable et affirmaient que les donateurs (trices) ont contribué à soutenir les organisations et mouvements. D'autres avaient une opinion négative et pensaient que les donateurs (trices) manquaient de sérieux et de respect. Quelques-unes étaient neutres.
- Les participantes ont décrit leurs **relations avec les bailleurs de fonds** différemment. Certaines organisations ont déclaré entretenir de bonnes relations avec les bailleurs de fonds et ces relations profitaient à chaque actrice. D'autres ne se sont pas senties respectées par les donateurs (trices) et ont affirmé être réduites à exécuter des ordres au lieu d'être considérées comme un partenaire à part entière.
- Les personnes interrogées ont décrit la **relation idéale avec les donateurs (trices)** comme celle fondée sur la collaboration, le respect mutuel, et le partage des objectifs et visions. Ces relations seraient aussi fondées sur un partenariat à long terme.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes participants ont également partagé leurs difficultés et leurs perspectives.

DÉFIS

- **L'insuffisance des ressources financières** et les difficultés d'accès aux ressources empêchent les organisations et mouvements de renforcer leurs capacités organisationnelles et de maintenir les effectifs. Bon nombre d'actrices ont évoqué la nécessité de devenir une ONG ou une organisation professionnelle comme un obstacle à la demande de financement.
- Les organisations et mouvements interrogés ont évoqué **l'obstacle de la langue** comme étant une difficulté majeure. Cet obstacle influence leur capacité à accéder aux informations et au financement, à participer aux réunions et conférences, et à créer des réseaux avec des acteurs et actrices anglophones.
- **Les obstacles sociaux et culturels**, tels que le conservatisme patriarcal, mental et généralisé ainsi que l'opposition active, ont également été mentionnés comme des facteurs qui compromettent le travail des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes dans les huit pays.
- **La relève générationnelle et la participation des jeunes filles et femmes** ont aussi été présentées comme des difficultés majeures. Les filles et les jeunes femmes n'occupent souvent pas des postes de responsabilité et ne sont entièrement pas intégrées au sein des organisations et mouvements. En plus, les filles et les jeunes femmes manquent souvent d'opportunités de formation en leadership, et d'autres engagements et responsabilités limitent leur capacité à participer.
- Bien que **la construction d'alliances et de mouvements** soit considérée comme importante et avantageuse, elle constitue aussi une difficulté majeure. Cette situation est liée aux difficultés relatives à l'obtention d'un financement, au leadership, à l'accès à l'information et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'à la synergie d'action.
- Les organisations et mouvements ont également fait savoir qu'**ils se sont sentis ignorés par les donateurs (trices)**. Ils ont eu l'impression que les réalités du terrain échappaient aux bailleurs de fonds et que ces bailleurs ne consultaient ou n'écoutaient pas les organisations et mouvements

locaux. Par conséquent, les interventions ne correspondent pas souvent aux besoins essentiels et ne sont pas bien ciblées.

OPPORTUNITÉS

Les organisations interrogées ont, par la suite, partagé dans les huit pays plusieurs opportunités pour renforcer le travail et les activités des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes :

- L'octroi des financements destinés aux **secteurs prioritaires**, tels que la violence faite aux femmes et filles (VFFF)/les violences sexuelles et sexistes (VSS), l'avortement, la SDRS et l'accès à la santé, les MGF/E et le mariage précoce, l'éducation, l'émancipation économique, la participation à la vie politique et la représentativité politique, et Femmes, paix et sécurité (FPS);
- L'intensification des **efforts de lobbying et de plaidoyer** pour veiller à ce que les gouvernements adoptent, codifient et appliquent les législations en suspens sur les droits des femmes et l'égalité de genre. Ces efforts devraient se focaliser sur l'intégration des droits des femmes dans la constitution et sur le besoin de combler les lacunes en matière de législation et de politique;
- L'adoption d'une **approche intergénérationnelle** pour inclure davantage de filles et de jeunes femmes dans les organisations et mouvements. L'on devrait également observer une multiplication d'opportunités en faveur des filles et jeunes femmes pour participer à la formation en leadership et au mentorat;
- L'intensification et la facilitation de **construction d'une alliance et d'un mouvement** en élaborant un leadership horizontal, participatif et inclusif, et en coordonnant les actions et stratégies;
- **Trouver un lieu** de rencontre, de partage de connaissances et d'expériences. Créer aussi des réseaux et des partenariats transversaux;
- **La transformation de la relation** entre les bailleurs de fonds, organisations et mouvements, et la création des partenariats de collaboration avec ces bailleurs de fonds. La nouvelle relation serait équitable, axée sur une programmation à long terme et évaluerait l'influence des activités sur le terrain.

RECOMMANDATIONS

Les organisations et mouvements interrogés dans les huit pays ont formulé des recommandations à l'intention des bailleurs de fonds internationaux et continentaux. Trouvez ci-dessous une partie des principales recommandations adressées aux donateurs (trices) :

- Prévoir les possibilités de financement **à long terme et souple** et les processus de demande fondés sur les attentes réalistes pour assurer un plus grand impact et donner une plus grande place au français et à d'autres langues locales à chaque étape du financement. Par exemple, l'on a indiqué que certaines associations au Tchad ne parlent ni l'anglais ni le français;
- Fixer les subventions et d'autres possibilités de financement selon **les besoins locaux et la prise en compte des réalités sur le terrain** telles que définies par les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes actifs dans chaque pays;
- **Créer des fonds d'urgence** et assouplir les critères d'accès à ces fonds pour s'adapter à l'augmentation et à l'évolution des besoins des organisations ainsi que pour continuer à fonctionner;

- **Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des organisations** en offrant une formation en administration financière, en gestion des projets et sur les manières de présenter une demande de financement. Il s'agit de soutenir les organisations relativement à l'utilisation des TIC, de financer les voyages et de supporter les coûts de traductions ;
- **Prendre en compte les acteurs et actrices qui n'ont pas d'existence légale et ceux ou celles qui ne se sont pas professionnalisé-e-s** pour bénéficier des possibilités de financement. Les personnes interrogées ont souvent mentionné la nécessité de soutenir ces organisations situées dans les zones rurales ;
- Etablir **les relations et partenariats de collaboration** avec les ONG locales et **soutenir les opportunités** pour intensifier la construction d'alliances et mouvements.

HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DES DROITS DES FEMMES ET MOUVEMENTS FÉMINISTES EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE

PREMIÈRE ORGANISATION

Du réseautage pour protéger leurs intérêts commerciaux à la formation des associations pour mener des stratégies militaires destinées à contester le processus décisionnel exclusif, l'organisation stratégique, l'innovation et la remise en cause des systèmes oppressifs par les femmes de l'AOF sont antérieures au colonialisme.¹⁷ Toutefois, les systèmes coloniaux ont apporté des patriarcats exogènes et «calcifié les systèmes en place».¹⁸

Pendant toute la durée de l'exploitation coloniale dans la région, principalement menée par les Français et les Britanniques, les femmes ont pris part à des mouvements de résistance. Par exemple, entre 1958 et 1959, les femmes Kom, qui étaient des agricultrices matrilineaires, dans la contrée de Bamenda, au Cameroun actuel, ont eu recours à la pratique disciplinaire traditionnelle d'anlu¹⁹ en guise de rébellion contre un projet britannique visant à les déposséder de leur terre et à créer des crêtes agricoles horizontales. Vers la fin de ce soulèvement de près d'un an, «les femmes avaient créé leur propre tribunal ainsi qu'un gouvernement parallèle qui est resté en place pendant une année supplémentaire». La politique britannique a été suspendue et l'une des chefs anlu a été appelée à siéger au conseil municipal.²⁰

ORGANISATION « POST-COLONIALE »

Le militantisme et les mouvements féminins étaient, dans bien des cas, formalisés pendant et après les indépendances. Malgré tout, et malgré la contribution des femmes aux actions nationalistes, comme il est indiqué dans les vues d'ensemble des huit pays ci-après, le combat des femmes pour être incluses dans les nouveaux systèmes de gouvernance et politique postcoloniaux était très souvent ignoré. Certains systèmes à parti unique ont également rendu ce combat difficile entre les années 1980 et 1990. Toutefois, les associations féminines ont subsisté et ont tendance à se concentrer sur les droits socio-économiques, «tout en accordant une attention aux questions liées à la propriété foncière, à l'éducation et à l'emploi».²¹ Malgré l'efficacité du lobbying destiné à légaliser les quotas et même les financements politiques, le faible taux d'inclusion politique des femmes de la région reste un héritage colonial, ceci grâce à la perception selon laquelle la politique est un «domaine réservé aux hommes».²²

Les mouvements et organisations féminins régionaux et nationaux ont travaillé et continuent de se battre malgré le manque chronique de ressources. Cette question a été évoquée lors d'un dialogue sur les femmes de l'Afrique de l'Ouest, organisé par l'Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSI), au cours duquel :

Plus de 40 participant-e-s ont soutenu qu'une dépendance excessive des organisations et associations féministes à l'égard des donateurs (trices) et organisations internationales influe sur les activités de plaidoyer desdites organisations et associations féministes, et a un impact négatif sur leur développement dans la région. Voilà pourquoi, selon ces organisations et associations, les donateurs (trices) fixent à ces activistes ou mouvements un cap à suivre et il est possible que certaines de ces orientations ne correspondent pas aux priorités des féministes ou aux besoins contextuels.²³

Sans accéder directement aux structures de pouvoir en place et sans avoir la capacité de les changer, bon nombre d'organisations et mouvements féminins disposent de peu d'options, mais continuent de traiter les causes du problème à la racine.

Les guerres civiles et l'insécurité politique constituent une préoccupation grandissante dans la région et accentuent ces problèmes, qui s'accompagnent relativement de la présence de fortes populations de réfugiés, de PDI et d'apatrides, qui sont particulièrement les femmes et les enfants. Par conséquent, certaines organisations féminines lèvent des fonds pour apporter une assistance à ces populations.

Malgré ces difficultés importantes et persistantes, les organisations féminines et mouvements féministes de l'AOF ont enregistré beaucoup de progrès. Par exemple, les pays de l'Afrique de l'Ouest, sauf le Tchad et le Niger, ont ratifié le Protocole de Maputo ; et puis, le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix a réussi à mettre la pression sur la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour mettre fin à la violence et à l'insécurité des personnes dans les pays riverains du fleuve Mano. Ces avancées sont le résultat direct de l'efficacité d'une mobilisation transfrontalière des femmes.

GÉNÉRATIONS DES MOUVEMENTS FÉMINISTES ET LGBTQIA+ EN AFRIQUE

Comme indiqué dans le cadre des recherches effectuées en 2020 par Equipop sur les «générations féministes en Afrique de l'Ouest», «de nouvelles voix émergent avec une nouvelle énergie pour bâtir une société plus juste,»²⁴ tout en accordant une attention particulière à la SDSR, surtout au droit à un avortement médicalisé, ainsi qu'à l'intensification des mouvements plus inclusifs, ce qui implique d'élargir davantage la notion de virilité, de genre, d'autonomisation et du féminisme. Ces jeunes organisatrices se servent également de la technologie pour militer à partir des alliances régionales, pour promouvoir leurs programmes et pour obtenir un financement classique et autres, surtout en utilisant les médias sociaux et les nouveaux outils de collecte de fonds. En outre, d'autres organisations nationales de l'AOF s'identifient clairement comme féministes, notamment les plus récentes. Toutefois, l'on signale qu'il existe peu de réseaux régionaux efficaces pour assurer une collaboration transfrontalière.²⁵

Plusieurs lois hostiles aux personnes LGBTQIA+²⁶ ont mis en péril les moyens de subsistance et l'organisation de ces groupes et l'on risque des dizaines d'années d'emprisonnement en cas de mariage homosexuel, de «travestissement» et de plaidoyer. Toutefois, incarnant la résilience intergénérationnelle, les associations comme la Queer African Youth Network et la Queer Alliance ont intégré le féminisme et les questions LGBTQIA+ dans le cadre de leur plaidoyer. Ces associations ont établi des perspectives féministe-queer qui ont joué un rôle crucial à la construction et au développement communautaire des groupes plus marginalisés. Elles ont dirigé le mouvement et les communautés LGBTQIA+ contemporains en Afrique, en descendant courageusement dans les rues pour manifester contre les lois homophobes et transphobes²⁷ ainsi qu'en créant des cadres sûrs pour les personnes queers.

De concert, ces collaborations transnationales entre personnes queers ont donné lieu à la création de fonds de soutien, la distribution d'emballages alimentaires et sanitaires au plus fort de la pandémie, l'appui des personnes transgenres dans plusieurs pays africains et l'amélioration de leur visibilité grâce aux activités visant l'autonomisation et le plaidoyer.

CONCEPTUALISATION DU FÉMINISME EN AOF

WACSI et sa conférence des féministes de la région ont souligné que «l'absence d'une définition partagée du féminisme à laquelle toutes les féministes s'identifient» constitue un problème permanent.²⁸ D'ailleurs, comme dans l'exemple donné par l'activiste Ndèye Fatou Kane, le féminisme est souvent mal présenté :

«Au Sénégal, le terme féminisme est souvent associé à un héritage français. Il est donc perçu comme un concept occidental. Nous devons déconstruire le caractère négatif qui s'est construit autour du

terme et s'immerger dans notre histoire. Le féminisme n'a pas commencé avec Simone de Beauvoir. En fait, nous avons eu des reines mères et des femmes guerrières au Sénégal, et je pense qu'elles étaient également féministes. Malheureusement, la plupart de personnes pensent qu'une féministe est une femme qui a fréquenté l'université. Il y a une historicisation à faire.»²⁹

Même si toutes les organisations et tous les mouvements évoqués ici ont sans doute contribué d'une certaine manière à un programme féministe, l'étiquette elle-même, avec ses différentes associations (exactes ou non), entraverait la portée de certaines organisations et les relations entre les gouvernements et les communautés. Curieusement, les bailleurs de fonds étrangers qui insistent sur l'utilisation explicite du terme excluent parfois et/ou mettent en péril les organisations et mouvements qui font le travail féministe sur le terrain.

LE PAYSAGE DES ORGANISMES DE DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISMES FÉMINISTES EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE

Certaines associations féminines et organisations féministes interrogées sont engagées au niveau régional depuis plus de 10 ans, tandis que d'autres ont été formées plus récemment. Dans la plupart des organisations, les jeunes femmes et les femmes font partie du leadership. Les actrices participantes collaborent avec les filles et femmes, les personnes/groupes LGBTQIA+/non conformes au genre, les femmes et populations autochtones, les populations nomades, les travailleuses domestiques et les travailleuses du sexe. En plus de promouvoir les droits de ces groupes, leurs domaines d'activité intègrent les droits environnementaux et fonciers, l'émancipation économique, la participation à la vie politique, la SDHR et les VS. Quelques-unes des actrices interrogées ont également apporté un soutien financier et technique ou octroyé des subventions aux organismes de droits des femmes, aux défenseur-e-s des droits humains et aux mouvements féministes.

Les bailleurs de fonds interrogés collaborent avec leurs partenaires pour faire valoir les droits humains, tout en se concentrant sur les droits des femmes et LGBTQIA+ dans les parties francophones et anglophones de l'Afrique de l'Ouest. Bon nombre ont affirmé avoir adopté une approche féministe pour conduire leurs travaux. Les bailleurs de fonds apportent un soutien financier, assurent le renforcement des capacités (technique et organisationnel) et fournissent un soutien d'accompagnement. Ils aident également leurs associations partenaires et leurs activistes et assurent leur sécurité et bien-être. L'importance accordée à la santé mentale fait suite aux intérêts et besoins des femmes qui travaillent avec eux. Les secteurs d'activité que les bailleurs de fonds soutiennent financièrement intègrent les VS, l'émancipation économique, les VFFF, la participation à la vie politique et la formation en leadership féminin.

ACTUALITÉ ET TENDANCES DANS LA RÉGION

POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES

Lors des discussions sur l'actualité de la région, les personnes interrogées ont mentionné l'insécurité au Sahel. Les crises politiques, les conflits et le terrorisme font gravement reculer les droits humains, surtout pour les femmes et les filles, ce qui entraîne un regain des violations des droits et une plus grande incidence des VSS. Les personnes interrogées insistaient sur une régression des droits des femmes et sur le manque de priorisation des problèmes des femmes par leurs gouvernements respectifs. L'évolution du contexte influence considérablement les organismes de droits des femmes, les mouvements féministes, les acteurs et actrices des droits humains et leurs secteurs d'activité. L'espace civique s'est rétréci. Les acteurs et les actrices des droits humains sont confronté-e-s à des risques considérables, qui s'accompagnent d'agressions ciblées découlant contre les féministes et les personnes/associations LGBTQIA+.

Les organisations, mouvements et activistes régionaux ont décrit la construction d'alliances et mouvements comme non structurée, fragmentée et en manque de soutien technique. Certain-e-s pensent que cette construction est pilotée par des activistes féministes indépendantes qui viennent et partent en fonction des initiatives sur lesquelles elles travaillent et de leurs possibilités d'accès aux ressources. La non-participation

à la construction d'alliances et de mouvement est généralement liée à la culture, à la perception du rôle de la femme, à l'insuffisance des ressources, à la sensibilisation aux droits ainsi qu'aux lois et cadres relatifs aux droits humains. Bon nombre de femmes ne connaissent pas non plus des cadres où elles peuvent promouvoir et défendre leurs droits.

En ce qui concerne les cadres, les actrices interrogées ont déclaré qu'il s'agissait souvent des cadres ad hoc ou organisés par les donateurs (trices). D'autres actrices ont mentionné la participation à l'Institut féministe pour les femmes et au Forum féministe africain, et l'utilisation des salles communautaires dans les villages et établissements scolaires. D'autres encore utilisent les rencontres internationales comme la Journée internationale de la femme, la campagne des 16 jours d'activisme, le Comité sur le statut de la femme et le Forum de l'Association des droits des femmes dans le développement. Les organismes ayant mentionné faire partie de plusieurs réseaux et coalitions en ont bénéficié en ayant plusieurs espaces de rencontres.

L'avènement de la Covid-19 a ralenti les travaux et les activités à l'échelle régionale. Alors que les rassemblements étaient interdits, les rencontres en présentiel s'estompaient. Certaines actrices se sont adaptées en déplaçant les conférences en ligne et en travaillant à distance. D'autres on fait face à des défis en raison de la mauvaise connexion dans plusieurs parties de l'AOF et n'ont pas pu avoir accès aux espaces en ligne.

POINTS DE VUE DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) ACTIF-VE-S DANS LA RÉGION

Les bailleurs de fonds interrogés ont relevé que le contexte évolue sans cesse en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne notamment l'insécurité, les crises politiques et les conflits, l'extrémisme et le terrorisme. De plus en plus, l'on observe également de l'opposition de la part des mouvements anti-genre en AOF. Les acteurs et actrices qui travaillent sur les droits des femmes, les droits des LGBTQIA+ et autres groupes exclus sont confrontés aux agressions et à des difficultés importantes pour mener leurs activités.

En ce qui concerne la construction d'alliances et de mouvement, les bailleurs de fonds ont affirmé que l'actualité de l'AOF était différente de celle des autres parties de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont présenté l'AOF comme une région fragmentée, manquant d'unité, avec des organisations qui ne parviennent pas à collaborer ou à se connecter. L'AOF manque aussi de fonds et de ressources. Certains bailleurs de fonds avaient vu des mouvements se développer pour ensuite mourir ; sans aucune documentation, les nouvelles associations ne pourront pas apprendre des actrices précédentes.

Quant aux autres acteurs et actrices régionaux, la pandémie de la Covid-19 a contraint les bailleurs de fonds à modifier leur travail et les a empêchés d'organiser des rencontres régionales. Bon nombre de bailleurs de fonds ont vu leur financement baisser à tous les niveaux et se sont adaptés à la pandémie en réaffectant les fonds pour assurer la sécurité des projets. L'utilisation des TIC et autres outils a été un moyen pour se connecter avec leurs partenaires et apporter un soutien financier et psychologique. Plusieurs bailleurs de fonds ont publié des rapports sur l'impact que la Covid-19 a eu par exemple sur les femmes, les filles et la communauté LGBTQIA+.

CADRE DE FINANCEMENT DANS LA RÉGION

POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations régionales financent leurs activités, telles que la recherche, la défense des droits et la formation, d'origines diverses. Il s'agit notamment des donateurs (trices) bilatéraux et multilatéraux, des fondations privées, des partenaires internationaux et des sources locales. Les donateurs (trices) évoqué-e-s le plus fréquemment étaient la FJS, l'AWDF, le Fonds d'Action urgente, Oxfam et Equipop. Toutefois, bon nombre d'organisations s'appuient sur des bénévoles pour faciliter la conduite des travaux.

Lorsqu'on demande leur avis sur les donateurs (trices), les groupes régionaux et les activistes répondent que les partenariats étaient souvent complexes. La relation idéale, selon eux/elles, se fonde sur la confiance et le respect mutuel, et la relation dans laquelle les donateurs (trices) prêtent une oreille attentive aux parties prenantes.

Les avis sur l'impact de l'ONG-isation variaient selon les acteurs et actrices interrogé-e-s. Certain-e-s ont estimé que l'impact était positif et bénéfique pour faire avancer le travail; d'autres l'ont trouvée compliqué. Le processus d'enregistrement à suivre pour devenir une ONG agréée peut être onéreux pour les organisations, car celles-ci peuvent être tenues de s'acquitter de certains frais auprès des pouvoirs publics. Le paiement de ces frais peut être ponctuel ou annuel. Le fait d'être une organisation agréée veut également dire que les pouvoirs publics peuvent intimider les organisations lorsqu'elles mènent leurs actions militantes.

POINTS DE VUE DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) ACTIF-VE-S DANS LA RÉGION

La plupart des bailleurs de fonds interrogés soutiennent les acteurs et actrices régionaux qui font valoir les œuvres des organismes de droits des femmes, des mouvements féministes et des activistes des droits humains. Les bailleurs de fonds ont indiqué avoir contribué à mobiliser les acteurs et actrices, promu les actions de plaidoyer de leurs partenaires et apporté un soutien financier, technique, stratégique et d'accompagnement. Quelques-uns soutiennent également les défenseur-e-s des droits humains qui sont à l'avant-garde, au prix de grands risques.

Les bailleurs de fonds interrogés servent de passerelle entre les donateurs (trices) internationaux et les organisations régionales, les mouvements et les activistes. Ils interagissent souvent avec les organisations féminines, les mouvements féministes et les activistes des droits humains qui sont moins visibles auprès des donateurs (trices). Puisque beaucoup d'organisations locales ne se sont pas faites enregistrées, les bailleurs de fonds interrogés collaborent avec les organisations intermédiaires qui peuvent être responsables sur le plan financier et agir en tant que promotrices. Ce type de travail établit une relation fondée sur la confiance.

En ce qui concerne l'ONG-isation, les bailleurs de fonds interrogés ont déclaré que c'était un problème pour les associations féminines, mais à la fois nécessaire. D'une part, il faut rendre des comptes; le statut d'une ONG permet de rendre compte des fonds versés. Cependant, l'ONG-isation empêche beaucoup d'acteurs et d'actrices de demander un financement ou de répondre aux exigences. En collaborant avec les intermédiaires (les organisations responsables sur le plan financier), comme mentionné précédemment, les bailleurs de fonds peuvent soutenir les organisations qui promeuvent les droits humains à l'échelle locale.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA RÉGION

POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES

- L'une des principales difficultés **concerne le manque de financement**. Les ressources financières ne subviennent pas souvent aux besoins des organisations, ce qui les empêche de réaliser les projets à fort impact. Bon nombre de ces associations et organisations ont également noté un manque de confiance de la part des donateurs (trices). Le manque de financement inquiète particulièrement les organisations de jeunes.
- Une difficulté connexe est une **incapacité à mobiliser des ressources** destinées à faire avancer les travaux et les projets ainsi que le développement organisationnel grâce au renforcement des capacités techniques et matérielles.
- Beaucoup d'actrices ne sont pas bien structurées, et la **faiblesse de leur capacité** influe sur leur aptitude à accéder au financement et à travailler sur les sujets importants de leurs communautés.

- La **complexité du processus de demande**, les exigences financières et celles des partenaires techniques constituent souvent des obstacles insurmontables pour les actrices de la région. Les dossiers de financement comportent **des documents et des exigences en matière de comptabilité** qui sont très compliqués.
- **Les coutumes ainsi que les croyances traditionnelles et religieuses influent sur les travaux des organisations.** Par exemple, l'influence de la religion dans les pays musulmans constitue un problème pour les actrices qui défendent les droits de la communauté LGBTQIA+. D'autres actrices ont mentionné comme difficulté les idées négatives du féminisme.
- Bon nombre d'actrices interrogées ont indiqué que **l'ONG-isation** limitait leurs activités. Les ONG agréées sont souvent tenues de s'acquitter des frais annuels ou d'un montant unique élevé pour conserver leur statut. En outre, les ONG sont victimes d'actes d'intimidation de la part des autorités lorsqu'elles essaient de s'engager dans l'activisme.
- Les actrices ont également mis en exergue le **manque de lieux de rencontre.** Beaucoup d'actrices manquent de ressources pour participer aux rencontres régionales, continentales et internationales.
- **La représentativité des filles et des jeunes femmes** dans les mouvements de l'Afrique de l'Ouest et de l'AOF est faible. Cela est en partie dû au fait que l'ancienne génération n'offre pas des postes de direction aux filles et jeunes femmes. De nombreuses filles et jeunes femmes connaissent peu leurs droits, comment elles peuvent participer et militer, et les instruments régionaux en place.
- Les personnes interrogées ont présenté **l'obstacle de langue** comme une difficulté importante. Même si quelques actrices sont bilingues, beaucoup ne le sont pas, et l'obstacle de la langue compromet la construction d'alliances et de mouvements hors de la région. Les actrices qui collaborent avec les populations autochtones ont noté que ces groupes ne parlaient ni le français ni l'anglais. La difficulté connexe, selon elles, est que l'accompagnement fourni ne suffit pas pour aborder ce problème.
- **La plupart des associations de droits des femmes, les mouvements féministes et les organisations LGBTIA+, sont dirigés par les hommes.** Les possibilités d'occuper des postes de responsabilité sont limitées pour les filles et les femmes.
- **L'évolution de la situation politique complique** les travaux relatifs à l'égalité de genre et peut s'avérer difficile à naviguer. D'ailleurs, cette instabilité fait souvent courir de gros risques aux défenseur-e-s et activistes des droits humains.

POINTS DE VUE DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) ACTIF-VE-S DANS LA RÉGION

- **Quelques donateurs (trices) soutiennent** les organisations, mouvements et activistes de la région de l'AOF. Ces donateurs (trices) ont fait remarquer que les acteurs et actrices de l'AOF bénéficient, à titre comparatif, de moins de fonds et de soutiens destinés à renforcer les capacités que les acteurs et actrices dans d'autres régions.
- **L'accès au financement** a également été évoqué comme difficulté. Les bailleurs de fonds peinent à obtenir un financement à long terme. Ils ont également besoin de ressources pour assurer la sécurité adéquate, la sécurité et le bien-être des défenseur-e-s des droits humains qui collaborent avec eux.
- Les bailleurs de fonds ont souligné **le manque de capacité (organisationnelle, de gestion, technique et financière)** comme une difficulté majeure. Les donateurs (trices) ont observé que de nombreuses organisations sont des mouvements communautaires qui ne sont pas en mesure de demander et de gérer les fonds reçus en raison du manque de capacités. Ce manque de capacités est lié à la faiblesse du soutien financier apporté aux acteurs et actrices de l'AOF. En plus, toutes les organisations n'ont pas accès à Internet et ne peuvent donc pas avoir accès aux ressources.

- **La construction des alliances et des mouvements en AOF** n'est pas bien développée par rapport aux autres régions. L'absence de coopération entre les acteurs et actrices et les ressources limitées constituent des obstacles ici.
- Les bailleurs de fonds ont également fait observer que les activistes féministes et les organisations de droits des femmes en AOF **peinent à documenter leurs activités et à capitaliser sur leurs expériences et connaissances.**
- **Le féminisme est un obstacle** à la coopération. Bon nombre d'acteurs et d'actrices refusent de participer aux activités reliées à la présente thématique et hésitent à aborder cette question.
- **Les donateurs (trices) fixent le cap** au lieu de répondre aux attentes locales. Ce qui veut également dire que les organisations vont là où l'argent est disponible; beaucoup d'acteurs et d'actrices travaillent donc sur les mêmes problématiques.
- **En AOF, les espaces de rencontres disparaissent.** À cause de l'évolution et du cadre parfois difficile, l'accès aux espaces de rencontres entre les acteurs et actrices de la région est problématique.
- L'on observe un manque de compréhension et de connaissances **des acteurs et actrices qui travaillent sur telle ou telle thématique.** Les donateurs (trices) ont souvent du mal à savoir qui fait quoi et comment.

POSSIBILITÉS DANS LA RÉGION

POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES

- **Les construction d'alliances et mouvements augmentent** en AOF. Les réseaux reçoivent une plus grande visibilité et l'on observe davantage de collaborations entre les différents mouvements et organisations de la sous-région. La construction des réseaux est essentielle puisqu'elle favorise la synergie d'action, le partage d'expériences et de connaissances, et l'union des forces pour lever des fonds.
- La création des **espaces de rencontres partagés** joue un rôle déterminant en matière de construction d'alliances et de mouvements. Certains acteurs et actrices créent des espaces de rencontres; d'autres espaces sont mis en place par les donateurs (trices). Ces espaces de rencontre favorisent des échanges comme répondre aux réalités et difficultés que rencontrent les personnes transgenres de la sous-région.
- Certains acteurs et actrices régionaux accordent des subventions aux associations de leurs communautés. En travaillant en collaboration, **ces groupes communautaires déterminent les besoins**, au lieu que l'acteur et/ou l'actrice régional-e impose une activité programmée à l'avance.
- Les activistes non regroupé-e-s en association **jouent un rôle essentiel d'assistance aux groupes en matière de demande** de financement en remplissant les propositions de projet, en communiquant avec les bailleurs de fonds au nom des groupes et en traduisant des documents.

POINTS DE VUE DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) ACTIF-VE-S DANS LA RÉGION

- **Recenser les acteurs et actrices actif-ve-s en AOF** permettra aux donateurs (trices) de mieux comprendre qui fait quoi et comment. Les bailleurs de fonds peuvent mieux comprendre les acteurs/actrices en AOF et leur travail en organisant des espaces de rencontres;
- **La construction d'alliances et de mouvements évolue dans le bon sens**, grâce aux divers groupes et acteurs et actrices qui se réunissent et créent des réseaux.
- Les bailleurs de fonds interrogés ont déclaré que la construction d'alliances et de mouvements

se développaient lentement en AOF malgré les difficultés. Ils ont déclaré soutenir ou créer des espaces de rencontre comme le Forum francophone des acteurs et actrices pour discuter sur la construction de mouvement et trouver des occasions pour collaborer ;

- **La facilitation des échanges en créant des espaces de rencontres** a joué un bon rôle en matière de construction d'alliances et de mouvements en AOF. La construction de ces espaces a permis aux acteurs et actrices de se réunir et de partager des connaissances et compétences. Elle a également permis aux groupes participants de créer des réseaux, de trouver des occasions de collaboration et d'établir un lien, dans une sororité avec d'autres acteurs et actrices ;
- En **collaborant avec des intermédiaires**, les bailleurs de fonds interrogés ont pu surmonter les difficultés associées aux capacités recherchées pour collaborer avec des bailleurs de fonds ;
- Les bailleurs de fonds devraient **tirer des leçons de la pandémie de la Covid-19**, surtout pour connaître leur propre capacité à s'adapter et à s'ajuster et mieux répondre aux besoins sur le terrain selon l'évolution de la situation ;
- **L'accès à plus d'argent**, ce qui permet la mise en œuvre de plus d'initiatives en AOF par plus d'acteurs et d'actrices ; Les parrainages fiscaux constituent une solution intermédiaire, permettant aux organisations non enregistrées d'accéder au financement.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DES ASSOCIATIONS FÉMININES ET ORGANISATIONS FÉMINISTES DE LA RÉGION

- **Financer et apporter un soutien au leadership/à la gestion** aux organisations féminines et mouvements féministes existants ainsi qu'aux défenseur-e-s des droits humains. Le financement doit comporter un accompagnement ;
- **Investir dans le leadership féminin** pour autonomiser les femmes et les filles de la région, puis **soutenir le mentorat** de jeunes femmes dans chaque pays. Cet investissement permettra de s'assurer que les projets des femmes sont menés et réalisés par les femmes et filles ;
- **Mettre en place des systèmes de parrainage** qui permettent aux organisations enregistrées d'accompagner les groupes ou activistes non enregistrés pour réaliser des projets et lever les fonds ;
- **Faciliter la création d'espaces de rencontres et des forums** à l'intention des organisations, des mouvements et des activistes pour échanger, partager des expériences et militer en faveur du changement ;
- **Contribuer à la détection des besoins au sein des nouveaux groupes et octroyer des fonds pour structurer** l'organisation des groupes. Cette contribution permettra également aux groupes de détecter les besoins et les documents dont ils ne disposent pas, tels que les procédures de comptabilité, les stratégies de mobilisation des ressources, les budgets et les programmes stratégiques ;
- Apporter du soutien pour **surmonter les obstacles linguistiques**. Beaucoup d'acteurs et actrices ont affirmé vouloir des fonds pour recruter des traducteurs/traductrices, faciliter les rencontres et améliorer l'accès aux informations ;
- **Mettre en place un subventionnement basé sur la confiance**, les partenariats adaptés et respectueux des partenaires opérationnels ;
- Puisque certains acteurs et actrices utilisent peu les TIC dans le cadre de leurs travaux en raison d'une mauvaise connexion, **il convient de soutenir les stratégies adaptées et souples** pour toucher le maximum d'acteurs et d'actrices ;

- **Repérer les problèmes** en collaboration avec les acteurs et actrices locaux ;
- **Financer** les fonds pour les femmes de l'AOF et de l'Afrique de l'Ouest afin que les organisations dirigées par les femmes et activistes individuelles puissent contribuer grandement à la construction de mouvement.

RECOMMANDATIONS DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) ACTIFS DANS LA RÉGION

- **Accroître le soutien financier à l'AOF** pour créer et renforcer les organismes de droits des femmes, les mouvements féministes et les défenseur-e-s des droits humains, et la construction d'alliances et de mouvement dans la région ;
- **Octroyer un financement souple et à long terme** qui s'adapte à la structuration en place, et qui capitalise sur les connaissances et expériences des acteurs et actrices actifs dans la région. Les bailleurs de fonds devraient s'adapter aux réalités du terrain et ne pas se contenter de soutenir des projets. D'ailleurs, les bailleurs de fonds devraient faire preuve de souplesse sur la manière dont les bénéficiaires présentent les documents et rendent compte ;
- **Renforcer les droits de la femme** pour contribuer à offrir des possibilités aux organisations féminines, mouvements féministes et défenseur-e-s des droits humains en AOF. Ce type de soutien activera également la philanthropie en Afrique ;
- Octroyer un financement qui favorise **la viabilité financière et intègre la résilience économique**. Sans viabilité financière, les bonnes œuvres s'estompent lorsque l'aide financière prend fin ;
- **Prévoir la souplesse du contrat**. Le contrat peut prévoir un article sur l'évolution du contexte environnemental et la nécessité de modifier le travail, en l'occurrence si le contexte change et si l'organisation doit prioriser un autre secteur d'activité. L'organisation peut donc entrer en contact avec le-la donateur (trice) et revoir l'accord. La souplesse et la confiance entre les partenaires apportera des solutions pratiques ;
- **Travailler activement pour détecter les femmes et les acteurs et actrices des droits humains qui sont sur le terrain**, repérer les secteurs sur lesquels ils/elles travaillent et apporter un soutien en cas de besoin. Ces acteurs et actrices ne sont souvent pas souvent les personnes qui sollicitent un financement ;
- Permettre aux acteurs et actrices de terrain **de déterminer le besoin**, d'assurer l'égalité et de favoriser plus d'impact notable ;
- Proposer une solidarité **intergénérationnelle et un soutien au leadership pour les jeunes** ;
- Etablir **une gestion des connaissances** pour capitaliser sur les réussites et le savoir-faire, et mettre en relation les expert-e-s et les acteurs et actrices de la région ;
- **Promouvoir la sororité et la collaboration** entre les activistes, les organisations et les mouvements à l'échelle nationale et régionale ;
- **Protéger les organisations féminines et les défenseur-e-s des droits humains**. Il s'agirait notamment de leur offrir un soutien en santé mentale ainsi que la sûreté et la sécurité ;
- **Créer des espaces de rencontres/forums** réservés aux femmes et acteurs et actrices des droits humains de l'AOF afin qu'elles puissent se réunir régulièrement, comme c'est le cas dans d'autres régions ;
- **Financer les traductions** pour amplifier les voix des activistes et des groupes de l'AOF et surmonter les obstacles linguistiques.

BURKINA FASO



HISTORIQUE/CONTEXTE

La république du Burkina Faso accède à l'indépendance vis-à-vis de la France en 1960. Depuis lors, le pays a vu défiler plusieurs régimes politiques et a connu plusieurs coups d'État. Les femmes burkinabè ont activement participé aux mouvements indépendantistes et sont devenues les premières militantes des partis politiques.³⁰ Malgré cela, et leur participation grandissante dans l'espace public et au processus décisionnel, c'est principalement grâce aux organisations féminines que les femmes ont réussi à provoquer le changement.³¹ Le coup d'État militaire de fin janvier 2022 a aggravé la crise sécuritaire qui sévit actuellement dans le pays. Quelques mois plus tard, l'Assemblée législative de transition a prêté serment. Toutefois, peu de femmes ont été nommées à cette Assemblée.

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

Le Burkina Faso a ratifié la CEDEF en 1987³² et le Protocole de Maputo en 2006.³³ Depuis 2015, le Burkina Faso est l'un des trois États membres à intégrer les Lignes directrices relatives aux rapports des États conformément au Protocole de Maputo dans son rapport périodique sur les États.³⁴ La constitution garantit l'égalité de genre et la non-discrimination. Elle garantit l'égalité des droits au travail et interdit la discrimination en matière d'emploi et de rémunération.³⁵ En vertu de cette constitution, le mariage entre un homme et une femme est fondé sur le libre consentement.³⁶ En ce qui concerne la participation à la vie politique, la loi de 2009 sur les quotas prévoit que 30 % des candidats des deux sexes figurent sur les listes des candidatures présentées aux élections législatives et municipales.³⁷ En 2017, l'Assemblée nationale a adopté des lois qui protègent les défenseur-e-s des droits humains, notamment celles contre les représailles, la détention ou l'exécution arbitraire relativement à leurs activités.³⁸

Le Burkina Faso a adopté des lois et politiques conformément aux dispositifs internationaux, continentaux et régionaux sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Le Code pénal prévoit le droit à l'avortement. La Loi 061-2015 portant prévention, répression et réparation de la violence faites aux femmes et filles s'applique à toutes les formes de VFFF.³⁹ La tradition, la culture ou la religion ne peuvent pas servir de prétexte pour justifier de tels actes.⁴⁰ Le Burkina Faso est devenu l'un des premiers pays africains à adopter une loi nationale contre les MGF/E en 1996 en interdisant et en pénalisant la pratique dans son Code pénal.⁴¹ La Loi 006-2004 portant modification du Code pénal protège l'intégrité physique des femmes et filles et interdit le mariage forcé et la bigamie. En 2019, le gouvernement a indiqué que des mesures ont été prises pour concéder 30 % des terres nouvellement aménagées aux femmes.⁴² Pour lutter contre le mariage des enfants, le pays a adopté la Stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants au Burkina Faso (2016–2025).

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Malgré les progrès réalisés, les femmes burkinabè et les personnes non conformes au genre sont victimes d'injustice et de discrimination. Le chevauchement des ordres juridiques et la prédominance des normes socioculturelles compromettent la réalisation et la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Malgré la Loi 2009 sur les quotas et la constitution qui garantit à tous et toutes les Burkinabè, sans distinction, le droit de participer à la vie publique et politique, la participation des femmes au processus

décisionnel est faible. En 2022, les femmes ont uniquement occupé 19,72 % des sièges au parlement.⁴³ La prévalence des MGF/E chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 75,8 %.⁴⁴ Au Burkina Faso, 10 % des filles vont en mariage à moins de 15 ans et 52 % sont mariées à moins de 18 ans.⁴⁵

Les droits des personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre ne sont pas expressément protégés. Il n'existe aucune loi pénale contre l'homosexualité.⁴⁶ Techniquement, le mariage homosexuel n'est pas interdit en vertu du Code des personnes et de la famille.⁴⁷ Le Burkina Faso «ne dispose pas de lois sur les crimes haineux ou d'autres mécanismes de justice pénale pour faciliter les enquêtes, les poursuites ou les condamnations des crimes motivés par les préjugés contre la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, trans*, queer ou en questionnement, intersexuelle, asexuelle et plus (LGBTQIA+)».⁴⁸ La discrimination sociale à l'encontre des personnes LGBTQIA+ constitue un problème aggravé par les croyances religieuses et traditionnelles.^{49,50} Les personnes LGBTQIA+ sont également victimes de violences verbales et physiques.⁵¹

En tant que pays de la région du Sahel, le Burkina Faso est gravement touché par le changement climatique. À cet égard, les divisions de la production agricole selon les sexes signifient que les femmes burkinabè souffrent de façon disproportionnée des effets de ce changement. Bien que les femmes travaillent sur le terrain, elles n'ont pas la capacité de maîtriser ce phénomène. Entre-temps, les industries extractives de l'exploitation aurifère au Burkina Faso ont eu des répercussions sur les femmes, notamment les déplacements forcés et l'accès limité à l'eau, à la nourriture et aux services essentiels. Ces répercussions ont profondément touché les femmes en termes de problèmes de santé, de responsabilités liées aux activités de soins non rémunérés et du regain de violence.⁵²

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Toutes les 38 organisations qui participent à la présente étude ont été créées et sont dirigées par des femmes burkinabè. L'une de ces organisations est dirigée par les femmes et filles porteuses de handicap moteur. Les organisations participantes travaillent à l'échelle nationale. Certaines sont situées à Ouagadougou, la capitale, et d'autres dans les zones rurales. Beaucoup d'organisations existent depuis plusieurs décennies ; d'autres sont plus récentes. L'on peut citer parmi les acteurs et actrices, celles constituées en groupement d'intérêt économique et exerçant des activités génératrices de revenus (le tissage, la production maraîchère, la fabrication du savon, la production du beurre de karité, la pâte d'arachide, etc.).

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Au Burkina Faso, plusieurs alliances et mouvements sont regroupés par domaine d'action. La construction d'alliances consiste à mobiliser les groupes qui partagent les mêmes objectifs pour agir en synergie et réparer une injustice. Ces alliances et mouvements collaborent sur les questions telles que les VS, le VIH/SIDA, la SDSR, le leadership féminin et l'application des quotas par sexe grâce au plaidoyer, à la sensibilisation et à la formation. Certains groupes, composés de mouvements féministes et de mouvements de droits des femmes, se réunissent lors des rencontres internationales telles que le Forum Génération Égalité. Les organisations-cadres qui regroupent la majorité des associations féminines du Burkina, telles que le Réseau africain femmes et développement (RAFED), existent pour coordonner les organisations et les activités.

L'on peut citer parmi les participantes, celles qui pensent que «la construction d'alliances et de mouvement est une étape essentielle dans la lutte pour le bien-être des communautés». L'on a noté que, depuis cinq à 10 ans, la construction d'alliances et mouvement avait repris en réaction à la situation sociopolitique locale, car «un seul doigt ne peut pas ramasser la farine.» Certaines des participantes considèrent que la construction d'alliances est facile et ne présente aucun problème. D'autres par contre l'ont trouvée compliquée à cause de la jalousie et l'égo. Une organisation a fait remarquer que les alliances étaient influencées par la politique, laquelle politique était à l'origine des divergences et a conduit à leur affaiblissement.

La participation des filles et jeunes femmes est bien reconnue. Toutefois, les personnes interrogées ont noté que les jeunes filles et les femmes n'occupaient toujours pas de postes de responsabilité et n'étaient pas bien représentées. Une organisation a affirmé que la plupart de ses membres étaient des jeunes femmes et des filles porteuses de handicap. L'organisation travaille pour ces filles et jeunes femmes et pour que leurs voix soient prises en compte.

Plusieurs organisations ont fait remarquer qu'elles ont travaillé et collaboré avec plusieurs associations féminines, telles que les femmes rurales et les agricultrices, les jeunes femmes et les filles, et les employées de maison. Trois organisations ont déclaré qu'elles ont collaboré avec des associations de femmes porteuses de handicap. Deux organisations ont affirmé qu'elles ont collaboré avec les associations de personnes LGBTQIA+/non conformes au genre.

En collaborant avec les autres organisations et mouvements, le manque de financement (à court et à long terme), les conflits organisationnels et de leadership ainsi que les divergences d'opinions/différences politiques constituent les obstacles les plus fréquents. L'autre obstacle majeur pour bon nombre d'organisations est le manque d'accès à Internet, ce qui les empêche de participer aux réunions. Une participante a révélé que le manque de financement destiné à soutenir les initiatives des petites organisations partenaires a donné l'impression que son organisation était manipulée. Une autre participante a soutenu que certaines associations ne souhaitaient pas travailler avec d'autres associations «quand elles se considèrent comme des actrices autonomes et importantes». Les participantes ont proposé des solutions pour surmonter ces obstacles. Il s'agissait de travailler pour une synergie d'action, une mobilisation endogène des ressources et organiser des séances et réunions de consultation.

Certaines organisations interrogées ont déclaré s'engager dans des mouvements transversaux/transfrontaliers, alors que d'autres ne l'ont pas fait. Certaines ont manifesté de l'intérêt, mais ont déclaré ne pas encore avoir la possibilité de le faire.

En général, la collaboration avec les organismes de droits des femmes et les mouvements situés à l'extérieur de l'AOF est considérée comme souhaitable et bénéfique. Les participantes ont fait savoir que cette collaboration permettrait de partager les expériences, les connaissances, les bonnes pratiques, les leçons tirées et les possibilités de financement. Elle pourrait également pousser à participer aux activités (en présentiel et virtuellement) et aux visites sur le terrain. Certaines participantes ont manifesté de l'intérêt à collaborer au sein de l'AOF, puis à l'extérieur de la région.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Les organisations participantes travaillent sur diverses questions relatives aux droits des femmes. Certaines organisations ont particulièrement affirmé avoir collaboré avec les filles et les femmes des zones rurales. L'on peut citer, parmi les questions évoquées, celles que les participant-e-s ont décrites comme des domaines prioritaires. Il s'agit notamment de l'émancipation économique; du plaidoyer, du lobbying et de la sensibilisation; de la santé et de SDRS; de la participation des femmes à la vie politique et de la démocratie; des droits/questions qui touchent les enfants et les jeunes; des VS/VFFF; des femmes rurales et de l'agriculture; de la scolarisation des filles et/ou femmes; des FPS; des pratiques néfastes; des veuves; d'assistance juridique; de conseil/soutien psychologique; de la recherche; des flux migratoires, des réfugié-e-s et des personnes déplacées internes (PDI), d'action humanitaire; de sécurité alimentaire; d'écologie et de changement climatique; de personnes porteuses de handicap; et de construction d'alliances et de mouvement.

Quelques-unes des personnes interrogées ont fait part des secteurs d'activités dans lesquels elles ne s'engageraient pas. Une organisation a précisé qu'elle ne travaillerait pas sur l'avortement et les droits LGBTQIA+. D'autres organisations ont affirmé qu'elles n'ont pas défendu les droits LGBTQIA+ en raison des perceptions sociales qui réproouvent de telles pratiques. Par contre, deux organisations ont déclaré que tous les domaines ont été abordés. Une organisation a particulièrement fait observer qu'elle n'avait pas peur de parler des droits LGBTQIA+.

Peu d'organisations se définissent comme des organisations féministes. Une organisation a affirmé qu'elle «serait féministe tant que les femmes ne jouiront pas l'égalité des chances». Les organisations qui s'identifient comme féministes ont déclaré que cette injustice avait influé sur leurs travaux et sur leur visibilité. En décrivant la manière dont cette injustice les avait influencées, une participante a affirmé que : «Nous sommes souvent indexées et insultées sur les réseaux sociaux.» Bien que le féminisme soit généralement enfermé dans des stéréotypes, les avis divergent sur la question. Dans certains endroits, il est perçu comme une bonne chose. Mais dans d'autres endroits, ce n'est pas perçu comme une vraie lutte. Certaines affirment qu'il fallait mener le combat sans chercher l'affrontement et susciter le rejet.

En ce qui concerne les stratégies et les approches, la plupart des organisations s'engagent dans le plaidoyer, la sensibilisation, l'organisation communautaire et la formation axée, par exemple, sur le leadership féminin et l'entrepreneuriat. Elles utilisent l'action directe, l'activisme en ligne et la prestation de services pour interagir avec leurs structures de base. Certaines organisations offrent des appuis juridiques et soutiennent des groupes précis comme les veuves, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les femmes rurales dans la transformation agroalimentaire.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

Certaines organisations pensaient que l'ONG-isation était inévitable en raison de la nécessité d'accéder au financement et de bénéficier d'un soutien formel. La professionnalisation des associations est également considérée comme nécessaire parce qu'elle permet à bon nombre de ces associations de se faire connaître. Il s'agit aussi de la principale condition d'accès aux fonds/subventions fixée par le-la donateur (trice). Les participant-e-s ont noté que la plupart des associations avaient besoin d'un appui institutionnel pour devenir des ONG formelles. C'est un défi majeur pour les associations créées par les femmes analphabètes. Bon nombre d'organisations qui ont participé à la présente étude ont démarré comme des groupes, puis sont devenues des coopératives. De nos jours, ce sont des associations reconnues et qui cherchent à se professionnaliser en devenant des ONG.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations et avancées partagées par les organisations interrogées :



Code des personnes et de la famille, entré en vigueur en 1990. Un code basé sur le principe de l'égalité des droits et devoirs entre les époux et épouses, l'égalité des droits entre les enfants sans distinction, avec des droits pour les filles et les femmes en matière d'héritage et l'interdiction du mariage forcé et du lévirat dans son article 234.



La loi 061 du CNT de 2015, dite loi de protection de la femme burkinabè, qui réprime toutes les violences.



Le Code pénal qui prévoit désormais l'accès à l'avortement.



Lutte pour le respect de la loi 006 de 2004 basée sur le respect de l'intégrité de la femme dans ses articles 316 et 317.



Révision de la loi 30 de 2008 sur les droits des personnes vivant avec le VIH.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Le Burkina Faso a été moins touché par la pandémie de la Covid-19 que ses voisins.⁵³ Toutefois, au début de la pandémie, le gouvernement a riposté en imposant des confinements et en fermant les frontières. La pandémie a aggravé la crise humanitaire et sécuritaire du pays qui est déjà extrêmement complexe.⁵⁴ La pandémie de la Covid-19, accompagnée d'une montée de l'insécurité et de la violence, a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles, surtout les femmes déplacées. La lutte contre la pandémie a causé des problèmes comme la stigmatisation des personnes testées positives et la désinformation.

Les participantes ont indiqué que cette période avait plutôt été difficile pour elles et avait eu une incidence sur leur capacité à effectuer leurs travaux. Bon nombre d'organisations ont affirmé que la pandémie avait contribué à une perte de financement et les avait contraintes à réduire ou suspendre les activités, telles que les visites sur le terrain et les activités génératrices de revenus. Cette pandémie avait également retardé la mise en œuvre des projets prévus. D'autres organisations ont fait observer que, du fait de la pandémie, les progrès réalisés sur le terrain régressent de manière manifeste, ce qui augmente le nombre de cas de violence. Certaines organisations ont indiqué que l'impossibilité d'accéder aux marchés et les routes fermées à la circulation avaient réduit les revenus de leurs membres qui sont installé-e-s et en activité dans les zones rurales.

Les organisations ont riposté à la pandémie en adaptant leurs activités et leurs méthodes de travail. D'autres ont commencé à travailler à distance, à apprendre comment organiser des visioconférences et à produire de courtes vidéos pour lever des fonds.

Pour lutter contre la pandémie, plusieurs organisations ont pris des mesures concrètes, telles que l'acquisition des matériels de protection et de prévention contre la Covid-19 (notamment le savon, les masques, les gels hydroalcooliques et l'installation de lave-mains) et la fourniture de ces matériels à leurs partenaires. Elles ont également proposé de former les bénéficiaires et les partenaires aux techniques de lavage des mains et à la bonne utilisation des masques.

Lorsque nous leur avons demandé comment les donateurs (trices) pourraient réagir à l'impact de la Covid-19 et changer carrément leurs méthodes de financement pour promouvoir les droits des femmes et les mouvements féministes au Burkina Faso, les organisations interrogées ont répondu de la manière suivante :

- Rendre des fonds disponibles, ainsi les associations pourront former les femmes à la fabrication du savon, des masques et des gels hydroalcooliques ;
- Garantir la souplesse du financement ;
- Favoriser le réseautage et la formation, surtout en ligne ;
- Promouvoir les droits des femmes et les besoins urgents comme l'alimentation et les soins.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les entretiens avec les organisations burkinabè ont révélé que le financement de leurs activités provient de sources différentes. L'on peut citer parmi ces financements : les cotisations, le bénévolat, les dons et subventions des individus, la mobilisation endogène des ressources et l'obtention des financements des fonds pour les femmes. Une organisation qui favorise les activités génératrices de revenus a déclaré qu'environ 10 % des bénéfices générés par ces activités ont été reversés à la formation de ses membres.

Trouvez ci-dessous les donateurs (trices) dont les organisations disent avoir reçu des fonds : les ambassades (l'Allemagne, le Canada, la France, etc.), les organes des Nations Unies (le FNUAP, ONU Femmes, l'UNICEF, le PNUD, etc.), le Fonds d'action Fairtrade, un fonds d'appui aux femmes qui accorde des prêts aux associations, remboursables avec un taux d'intérêt de 10 %, l'AWDF, etc.

Les participantes divergeaient sur la question de savoir si les subventions disponibles correspondaient aux besoins de leur organisation. Pour certaines organisations, les fonds reçus correspondaient à leurs besoins ; pour d'autres, ce n'était pas le cas.

Pour ce qui est de la perception des donateurs (trices), les organisations ont estimé qu'ils et elles ont joué un rôle essentiel en soutenant les œuvres des acteurs et actrices au Burkina Faso. Beaucoup ont estimé entretenir de bonnes relations avec les donateurs (trices). Une organisation a indiqué avoir établi un solide partenariat avec ses donateurs (trices), lequel partenariat profitait aux deux parties, qui partageaient les mêmes objectifs et activités à cet égard. Par contre, une participante a qualifié la relation avec les donateurs (trices) de dictatoriale. Il s'agissait d'une relation dans laquelle le-la donateur (trice) ne manifestait aucun respect et l'organisation avait l'impression de «devoir tout accepter». Cette dictature, dit-elle, a compliqué l'impact du projet. Cependant, certaines organisations ont fait remarquer que les bailleurs de fonds n'ont pas été rassurés par la situation sécuritaire qui prévaut au Burkina, d'où leur méfiance.

Elles ont également indiqué que chaque donateur (trice) avait son propre cadre, ses propres critères et conditions d'obtention de fonds, qui étaient compliqués à comprendre pour les organisations. Certaines ont estimé que les donateurs (trices) étaient très exigeant-e-s. La relation idéale avec les donateurs (trices), disent-elles, est celle de partenariat, de respect réciproque et d'objectifs/visions commun-e-s, et dans laquelle les organisations sont libres et indépendantes.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- L'une des principales difficultés que les organisations et mouvements burkinabè doivent surmonter est **le manque de ressources financières**. Plusieurs participant-e-s ont indiqué que les manquements en termes de financement ont nui à la stabilité des activités et ont souvent découragé les jeunes. Les participant-e-s ont également indiqué que, bien que le ministère du Genre et de la Famille dispose d'un répertoire d'associations auxquelles il fait appel pour prendre part aux activités spécifiques, ce ministère n'apporte aucun appui financier.
- Les échanges avec les participant-e-s ont également révélé que **beaucoup d'associations ont été dirigées par des femmes analphabètes** qui n'avaient jamais bénéficié d'un financement de la part des donateurs (trices) après plusieurs années d'existence. Ces organisations, pour la plupart, s'autofinancent et ignorent les critères de demande de financement. Parfois, elles ont des mécènes qui les aident ou elles ont accès à des prêts remboursables avec intérêts.
- En ce qui concerne **la demande de financement**, certaines organisations ont déclaré être confrontées aux connexions internet instables. Ces difficultés signifient que les organisations ne peuvent pas avoir les formulaires appropriés et postuler à temps. Nous avons également noté que toutes les organisations avaient la capacité d'utiliser des smartphones et l'internet. Une autre difficulté liée à la demande de financement est la convoitise suscitée par les mêmes projets. Les organisations ont également l'impression que les donateurs (trices) favorisent et préfèrent financer les microprojets et non les programmes et projets à long terme. Pour **les nouveaux mouvements et organisations**, l'expérience exigée par les donateurs (trices) constitue un problème particulier. Ces organisations ont déclaré avoir la motivation mais manquer de ressources et la capacité de faire leurs preuves.

- L'**obstacle linguistique** a été évoqué comme un problème majeur lors des demandes de financement, des collaborations avec les organisations situées dans les pays non francophones et lors des participations aux conférences internationales.
- En ce qui concerne la **construction d'alliances et de mouvement**, plusieurs participant-e-s ont associé les difficultés liées à la collaboration au manque de financement. Ce ne sont pas toutes les organisations qui ont accès à internet. D'ailleurs, les frais de voyage les empêchent de participer aux réunions, d'accéder aux informations et de partager leurs avis. Cette situation, selon certain-e-s participant-e-s, allège l'impact des projets et des activités.
- Les personnes interrogées ont mis en relief certaines difficultés concernant la **participation des filles et des jeunes femmes**. Même si les filles et les jeunes femmes souhaitent participer, elles sont partagées entre leurs engagements et leurs responsabilités. Les filles et les jeunes femmes, affirment-elles, n'ont pas la même liberté que les garçons et les jeunes hommes.

OPPORTUNITÉS

Bien qu'il existe des difficultés, les participant-e-s ont souligné plusieurs opportunités. Le leadership féminin au Burkina Faso évolue. Selon les organisations interrogées, les femmes sont de plus en plus engagées. Elles sont informées et formées pour revendiquer ce qui leur revient de droit. Les organisations féminines s'engagent à militer pour le respect des lois. Elles ont remarqué que les femmes burkinabè aimaient beaucoup représenter les femmes dans des instances pour veiller au respect des lois. Les nouvelles organisations-cadres sont également formées pour promouvoir, par exemple, l'entrepreneuriat féminin. D'autres intègrent les cliniques juridiques pour aider les femmes.

Afin de favoriser la collaboration, les organisations ont suggéré de réunir les femmes issues de groupes différents, notamment les femmes rurales, les femmes des zones urbaines et les travailleuses du sexe pour défendre les droits des femmes. Elles ont également considéré qu'il était essentiel d'offrir des possibilités de formation en leadership féminin.

Les organisations ont indiqué les secteurs d'activité précis qui nécessitaient un financement urgent. Il s'agit notamment :



D'autres opportunités comprennent la collaboration et le soutien de certains groupes. Plusieurs participantes ont proposé d'aider et de soutenir les organisations qui travaillent avec les PDI, dont la majorité sont constituées de femmes et filles. Comme a noté une personne interrogée, beaucoup de jeunes filles et de femmes au Burkina Faso ont été déplacées à cause du terrorisme et de la détresse.

Les organisations ont noté plusieurs opportunités pour renforcer les stratégies et les approches, telles que :

- Les campagnes de sensibilisation pour réduire les inégalités dans des provinces et villages ;
- Les plaidoyers en faveur du respect et de l'application des droits des femmes, et des lois sur l'égalité de genre ;
- La vulgarisation de la législation relative aux droits des femmes et la traduction en langues locales.

Les participant-e-s ont également indiqué les opportunités axées sur le renforcement des organisations qui fournissent des soins et apportent un appui, comme les centres pour jeunes mères et les acteurs et actrices qui apportent un soutien psychologique.

RECOMMANDATIONS

Les organisations interrogées ont également proposé des recommandations à l'endroit des organismes de financement internationaux et continentaux. À l'avenir, les participant-e-s ont estimé que les donateurs (trices) devraient accorder une attention particulière aux points suivants :

- Fournir un **appui technique et financier** pour permettre aux organisations d'élargir leurs domaines d'intervention et aux petites organisations de se développer ;
- Répondre aux demandes des organisations de femmes et filles en rendant les conditions d'accès aux subventions **plus souples et moins exigeantes** ;
- Fournir un **appui financier à long terme** qui permettra de bien mettre en œuvre et de bien planifier les projets et les activités. Cet appui devrait également intégrer les ressources destinées à financer les matériels, les équipements et l'accès à internet ;
- **Appuyer les activités de renforcement des capacités** pour renforcer les organisations et mouvements burkinabè ;
- Allouer des fonds pour effectuer les activités qui correspondent aux **besoins locaux** et qui intègrent le soutien au déplacement ;
- Fournir un **appui financier** destiné au recrutement des traducteurs et traductrices afin de surmonter les **obstacles linguistiques** et assurer la participation d'actrices aux réunions et conférences (virtuelles et en présentiel) ;
- Soutenir les **possibilités de réseautage et la création de plateformes** pour promouvoir la collaboration entre les organisations et mouvements qui collaborent et créer plus d'impact ;
- Fournir un appui financier et d'accompagnement aux associations et aux **groupes qui souhaitent devenir des ONG** (accréditation du gouvernement).

TCHAD



HISTORIQUE/CONTEXTE

En août 1960, le Tchad acquiert son indépendance et devient l'un des 17 pays africains à évoluer vers l'autonomie au cours d'une année que l'on appelle communément «L'année de l'Afrique». Malgré l'optimisme qui accompagnait l'autonomie, le Tchad sombra dans des troubles politiques et dans une guerre civile qui ont perturbé le tissu socio-économique et culturel du pays peu de temps après son accession à l'indépendance. L'évolution des relations entre les sexes qui est la conséquence de plusieurs années de conflit a permis aux femmes de rompre avec les traditions et acquérir de l'autonomie. En substance, la rupture avec le patrimoine culturel du pays a posé les jalons de l'acquisition progressive des droits par les femmes. Elle a permis aux femmes de sortir de leur espace privé et participer pleinement à l'espace public, qu'il soit économique ou politique.

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

La constitution tchadienne de 2018 prévoit un cadre d'égalité (Art. 13) qui intègre l'obligation de l'État d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes (Art. 14). Concernant les pratiques néfastes, la constitution interdit les pratiques comme l'esclavage, le trafic humain, la violence physique, les MGF et le mariage précoce (Art.19).⁵⁵ L'État œuvre également à la promotion des droits politiques des femmes et à leur meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions publiques et privées (Art. 34).⁵⁶ Suite à l'élection de 2021, les femmes occupent actuellement 31,2 % des sièges au parlement.⁵⁷

Le Tchad a ratifié la CEDEF en 1995. En 2004, le pays a signé le Protocole de Maputo même s'il ne l'a pas encore ratifié.

Le Tchad a adopté des lois et des politiques pour renforcer la protection et les droits des femmes et des filles. En 2021, le président a signé le décret 0433 portant application de l'ordonnance 012 de 2018 qui institue la parité en matière de fonctions nominatives et électives au Tchad.⁵⁸ Ce décret fixe le quota à 30 %. Concernant le mariage précoce, l'article 2 du décret portant interdiction du mariage précoce (promulgué sous forme de loi en 2015) fixe à 18 ans la majorité matrimoniale pour l'homme et la femme. Le Code pénal de 2019 contient les dispositions relatives aux droits des femmes et des filles. Concernant les pratiques néfastes, le Code pénal interdit les MGF/E. Ce Code prévoit également une peine d'emprisonnement de cinq à 10 ans, assortie d'une amende pour ceux qui encouragent le mariage précoce. Le Code pénalise le viol et la tentative de viol. Une loi de 2017 a révisé le Code pénal et a élargi le droit des Tchadiennes à l'avortement, conformément au Protocole de Maputo. La Loi 006/PR/02 de 2002 sur la santé en matière de reproduction interdit la violence familiale et sexuelle, les MGF/E et le mariage précoce.⁵⁹ Le décret d'application qui confère un effet juridique à la Loi de 2002 a été approuvé en 2018.

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Le Tchad a fait des progrès en matière de protection et de compréhension des droits des femmes. Toutefois, des problèmes subsistent, allant de l'inapplicabilité des lois aux questions relatives à l'adhésion socioculturelle. Concernant les pratiques néfastes, 67 % des filles sont mariées avant 18 ans et 30 % sont

mariées avant 15 ans.⁶⁰ La fréquence du mariage précoce est due, en partie, à des conflits avec d'autres lois comme le Code pénal, qui autorise les mariages coutumiers pour les filles de plus de 13 ans (Art. 277).⁶¹ Les MGF/E, pratiquées dans la plupart des régions du Tchad, touchent 44 % de la population féminine. Malgré les protections prévues par la loi, 18 % des femmes âgées de 15 à 49 au Tchad ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, au moins une fois dans leur vie.⁶²

Les droits de la communauté LGBTQIA+ ne sont pas protégés et respectés. Le Tchad est une société conservatrice et les personnes LGBTQIA+ dissimulent leur identité à cause de la discrimination culturelle largement répandue.⁶³ Le Code pénal interdit les relations sexuelles entre les personnes de même sexe et impose une peine d'emprisonnement et une amende.⁶⁴ Les informations disponibles indiquent que, même si la loi n'est pas activement appliquée, la police a mis aux arrêts les personnes coupables de pratique homosexuelle.⁶⁵ Faute de preuves, l'ampleur du harcèlement, de la discrimination et de la violence dont sont victimes les personnes LGBTQIA+ reste largement inconnue.

Le Tchad, situé dans le Sahel, est l'un des pays les plus vulnérables à la dégradation de l'environnement et au changement climatique au monde. Le pays a connu une augmentation extrême des températures, qui est à l'origine de la sécheresse observée dans certaines régions et des inondations dans d'autres. À cause de la réduction de l'accès à l'eau, l'irrigation est de plus en plus utilisée grâce aux eaux du lac Tchad.⁶⁶ La plupart des Tchadiens et Tchadiennes vivent de l'agriculture de subsistance et de l'élevage.⁶⁷ L'on estime que 73 % de femmes au Tchad travaillent dans le secteur agricole.⁶⁸ Les femmes, surtout celles qui vivent dans les zones rurales, subissent d'ailleurs les effets du changement climatique. L'insécurité alimentaire ainsi que l'accès limité à l'eau et à la terre contraignent les Tchadien-ne-s à se déplacer pour survivre.⁶⁹ Les femmes déplacées sont particulièrement vulnérables et exposées à la maltraitance et aux VFFF.⁷⁰ L'impact de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, des conflits et de l'insécurité, de la pauvreté, de la présence de Boko Haram et de l'augmentation du nombre de déplacé-e-s et réfugié-e-s signifie que le Tchad fait face à de nombreux problèmes interdépendants.⁷¹

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations interrogées sont composées de jeunes femmes, de femmes et filles porteuses de handicap, de femmes, de jeunes mères, de filles et de féministes. L'organisation la plus ancienne fonctionne depuis 1990, tandis que les quatre plus jeunes organisations ont lancé leurs activités en 2021. La plupart des organisations exercent leurs activités à l'échelle nationale, avec un nombre limité d'organisations actives à l'échelle régionale, continentale et internationale.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Les organisations ont présenté la construction d'alliances et de mouvement au Tchad comme étant faible, comparé à d'autres pays. Certaines organisations interrogées les ont trouvés dynamiques, même si cela évolue lentement. Par contre, d'autres organisations ont fait observer que beaucoup d'associations n'ont pas réussi à se mettre ensemble pour promouvoir les droits des femmes en raison de priorités différentes. En outre, dans les réseaux existants, disent-elles, les grandes organisations ont tendance à profiter des petites organisations ou celles nouvellement créées. Ces grandes organisations adoptent des rôles de coordinatrices pour influencer sur les objectifs et programmes, abuser de cette position pour plutôt chercher à extorquer que de servir les réseaux et les coalitions.

Les pesanteurs religieuses et socioculturelles ont également été relevées comme des facteurs qui inhibent la construction d'alliances et de mouvement et empêchent les femmes de participer. Certaines organisations ont souligné qu'intégrer un mouvement était une perte de temps et le fait d'y penser les faisait rire. Les femmes refusent souvent de s'engager dans des mouvements spécifiques à cause du poids des traditions et de la peur. Une autre organisation affirme que les mauvaises idées reçues sur le travail du sexe ont dissuadé les femmes et les filles d'intégrer les mouvements qui militent en faveur des droits des travailleuses du

sexe. Malgré ces difficultés, les participant-e-s ont fait observer que de plus en plus de filles intégraient les organisations et mouvements en raison de la prise de conscience de leur importance. Les femmes s'ouvrent également à l'idée d'intégrer des mouvements et ont une véritable volonté d'y participer.

Lorsque l'on demande aux participantes de savoir avec qui elles ont collaboré, elles ont répondu pour la plupart qu'elles ont collaboré avec tous les groupes sociaux : les femmes rurales qui sont des agricultrices, les femmes chefs religieuses, les jeunes femmes et les filles, les travailleuses du sexe, les domestiques, les femmes dans le monde universitaire, les actrices du secteur public et privé, les personnes LGBTQIA+, les femmes porteuses de handicap et les femmes issues des minorités ethniques.

La plupart des personnes interrogées ont insisté sur la faible participation des filles et des jeunes femmes aux mouvements. Pour expliquer cela, elles ont mis en relief les difficultés liées à l'alphabétisation, le manque d'informations sur les organisations qui militent en faveur des droits des femmes et des filles, et le manque de liberté. Les personnes interrogées ont également indiqué que lorsque les jeunes personnes qualifiées cherchaient à intégrer les mouvements à la fin de leurs études, elles étaient motivées par la passion et les débouchés. Toutefois, les débouchés ne sont pas souvent viables, et les jeunes femmes ne parviennent pas à maintenir leur engagement. Elles cherchent, par conséquent, les postes rémunérés ailleurs. Même si les femmes plus âgées ont insisté sur l'intérêt d'impliquer ces jeunes femmes engagées, elles ne savaient pas comment régler le manque de gratifications.

Plusieurs organisations se sont engagées à créer des mouvements transversaux/transfrontaliers. Elles collaborent actuellement avec d'autres organisations situées au Tchad et ailleurs, notamment en Afrique centrale et occidentale, comme au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (RDC), au Gabon, au Mali et au Nigéria. La collaboration est fondée sur la poursuite des objectifs communs afin de veiller au bien-être des femmes et filles. Les associations permettent surtout de partager les expériences, d'acquérir des compétences et des techniques supplémentaires et de renforcer les capacités. Elles se réunissent à l'occasion des foires, des actions de sensibilisation, des formations et des ateliers. D'autres organisations ont exprimé le désir de coopérer avec d'autres mouvements. Certaines organisations sont réticentes quand il s'agit de collaborer. Les associations qui sont disposées à collaborer peuvent aider ces organisations à surmonter toute réticence et à se raviser en faveur de la coopération, en expliquant les avantages de la collaboration. Néanmoins, certaines organisations ne s'engagent pas dans les mouvements multisectoriels.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Pour ce qui est des secteurs d'activité, la plupart des organisations du Tchad sont concentrées sur l'émancipation économique de la femme. Bon nombre d'associations travaillent également sur le plaidoyer, le lobbying et la sensibilisation ; les VS/VFFF ; les femmes rurales et l'agriculture ; l'éducation ; la participation à la vie politique et le leadership féminin ; les FPS ; la SDHR et les jeunes mères ; les pratiques néfastes ; et le soutien des filles et femmes porteuses de handicap. Les organisations interrogées ne travaillent pas sur l'avortement et les droits des personnes LGBTQIA+. C'est parce que ces secteurs d'activité sont interdits au Tchad.

La plupart des organisations interrogées ne s'identifient pas comme des organisations féministes à cause des préjugés et parce que les gens seront réticents à l'idée de les accepter. Quelques personnes interrogées ont effectivement affirmé que leurs organisations s'identifient comme organisations féministes.

Les stratégies et approches couramment adoptées, selon les associations, sont : l'action directe, le militantisme, le plaidoyer politique, l'organisation communautaire, le militantisme en ligne, les prestations de services et les réformes juridiques. Les organisations féministes et de droits des femmes au Tchad ont des espaces de rencontres qu'elles utilisent lorsqu'elles exercent leurs activités. Ces espaces sont : les plateformes de leurs associations, les centres culturels, le ministère de la femme et les sous-groupes sur les VS, les centres de jeunes, la Maison nationale de la Femme, les réseaux sociaux, Afrique, Care, les Maisons de la femme et tout espace disponible dans la zone.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

Concernant l'ONG-isation, les personnes interrogées ont indiqué que la professionnalisation avait une incidence importante sur les activités des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes au Tchad, surtout parce qu'elle légitime leurs activités. Certaines personnes interrogées ont fait observer que le fait d'être une organisation professionnelle leur permettait d'assister librement aux activités ou même de participer à certains événements. Toutefois, puisque le processus de professionnalisation est compliqué et lassant, certaines personnes interrogées ont estimé que c'était un véritable problème et une perte de temps. Les organisations interrogées ont affirmé que la méconnaissance des procédures et des outils de formalisation des associations, et le manque de temps pour suivre le processus ont découragé les organisations et les mouvements. Depuis 2019, le Conseil national de transition a refusé d'accorder plus d'autorisations pour des raisons politiques. Le Conseil se méfie des organisations et mouvements qui s'opposent à lui et à son programme.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations et avancées partagées par les organisations et groupes interrogés :

-  L'adoption de la Politique Nationale Genre
-  La lutte contre l'excision à travers la loi Numéro 006/PR/2002 portant promotion de la santé sexuelle et reproductive.
-  L'intégration des femmes dans les instances de décision à travers le quota de 30 % dans les fonctions nominatives et électives par l'ordonnance numéro 22 mai 2018.
-  L'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325, qui est réalisé par le centre de droit d'intérêt public, une OSC tchadienne en 2022.
-  Le code de la famille peine à voir le jour malgré le combat mené par plusieurs associations de femmes à ce sujet.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, le gouvernement tchadien a adopté un Plan national d'urgence aux fins de préparation et de riposte à la Covid-19. Il a également instauré des couvre-feux, rendu obligatoire l'utilisation des cache-nez, la fermeture des écoles et des espaces marchands et a notamment restreint les déplacements des réfugiés et des PDI.⁷² Comme dans d'autres pays, la pandémie a aggravé les inégalités de genre et les vulnérabilités des filles et des femmes. Elle a limité l'accès de ces filles/femmes à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation et aux moyens de subsistance. Cette pandémie a également augmenté leur exposition à la violence familiale et d'autres formes de VFFF. L'on a également observé une augmentation du nombre d'écolières qui se marient.

Toutes les organisations ont noté que la pandémie a influé négativement sur les capacités organisationnelles et de construction de mouvement. L'un des secteurs qui a été touché par la Covid-19, selon la plupart des organisations, était la capacité d'animer les réunions. Les autres difficultés étaient : la suspension des activités et des programmes ainsi que l'accumulation des dettes. La fermeture des marchés a perturbé les possibilités de vendre des produits dans le cas des organisations impliquées dans des activités génératrices de revenus.

Pour lutter contre la pandémie, les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes ont abandonné leur emploi et leur activisme pour donner des conseils aux survivant-e-s. Les organismes se sont adaptés en organisant moins d'activités et en privilégiant les cas les plus urgents. Ils ont aussi mené des campagnes de sensibilisation plus limitées. Les groupes étaient plus petits et les réunions étaient tenues dans des maisons différentes puisque les rassemblements publics étaient interdits. D'autres groupes tenaient leurs réunions en ligne. Les fréquentes coupures d'électricité laissaient entendre que beaucoup de groupes s'efforçaient à travailler à distance et ne parvenaient pas à participer à des conférences virtuelles.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La plupart des organisations financent leurs activités grâce à leurs propres ressources, aux cotisations mensuelles, aux fondations privées et à leurs propres capitaux. Les autres sources de financement sont les subventions, les dons, les patrimoines et la vente des articles fabriqués. Pour la plupart d'associations des femmes et filles du Tchad, les fonds pour les femmes et les institutions d'octroi de subventions ne jouent pas leurs rôles. Trouvez ci-dessous les donateurs (trices) dont les organisations disent avoir reçu des fonds : les ambassades (les Pays-Bas), les organes des Nations Unies (l'UNICEF), la Fondation ACRA, la Cellule de liaison et d'information des Associations Féminines (CELIAF), Arbor Day et Afrique Care.

La plupart des organisations interrogées ont affirmé avoir reçu des subventions ou des fonds qui ne correspondaient pas à leurs besoins. Elles ont également indiqué qu'elles avaient vraiment du mal à accéder au financement.

En général, elles ont une mauvaise image des donateurs (trices). Les bailleurs de fonds sont perçus comme distants et repliés sur eux-mêmes. L'on considère également qu'ils favorisent les projets d'appui réalisés par les organisations féminines elles-mêmes. Ainsi, bon nombre d'organisations et de mouvements tchadiens ne s'engagent pas avec les donateurs (trices). En plus, beaucoup d'organisations ont déclaré que les donateurs (trices) ne prenaient pas en compte la nature de la société et ses restrictions, et les réalités vécues des femmes, des organisations et des mouvements sur le terrain. Toutefois, certaines organisations ont collaboré avec les donateurs (trices) et entretiennent d'excellentes relations avec leurs partenaires, qui agissent aussi en tant que bailleurs de fonds.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- **Le manque de moyens** compromet la croissance du potentiel des organisations et des mouvements, et a un impact plus significatif. Le manque de moyens empêche les organisations et les mouvements d'accueillir plus de personnel, notamment le personnel ayant des besoins d'accès différents, et de construire et d'entretenir des locaux. Il a également été observé qu'il existe une capacité de direction et de gestion financière limitée ;
- Ce manque de moyens et les difficultés liées au maintien du personnel laissent entendre que les organisations et les mouvements **peinent à demander un financement**. Beaucoup d'organisations ont indiqué qu'elles ont eu du mal à rédiger les propositions détaillées des projets nécessaires pour faire une demande de financement et pour gérer la lourdeur des processus d'audit et administratifs. Elles ont estimé que les donateurs (trices) exigeaient beaucoup de conditions à remplir en matière de demande ;

- Bon nombre d'organisations ne sont ni francophones ni anglophones. L'**obstacle linguistique** ne leur permet pas de chercher, de demander des subventions et de nouer des relations avec les donateurs (trices). Les donateurs (trices) actuel-le-s ont tendance à allouer des ressources au petit nombre d'organisations avec lesquelles ils et elles ont déjà des liens ;
- En ce qui concerne le **soutien technique**, même si les organisations savent comment militer au sein de leurs communautés locales et comment collaborer avec lesdites communautés, un soutien supplémentaire est nécessaire à l'échelle nationale. Il existe des mécanismes limités pour apporter ce type d'aide ;
- Les personnes interrogées ont sans cesse relevé le poids et la difficulté de travailler dans une société où **le conservatisme omniprésent et l'opposition active** dominent et cherchent à limiter plutôt qu'à renforcer la représentation des femmes et leur travail. À la suite de ces récits et formes de contrôle, elles affirment que les filles et les jeunes femmes sont « offertes » tôt pour qu'elles ne fréquentent pas « les écoles modernes » et ne deviennent indépendantes ;
- Apparemment, **le gouvernement aurait volontairement investi dans la création et le soutien d'organisations qui s'opposent aux droits des femmes et aux programmes féministes**. Ces organisations reçoivent des fonds pour défendre leurs politiques. Ce qui rend les espaces de la société civile peu accueillants pour les autres organismes de droits des femmes et des mouvements féministes.

OPPORTUNITÉS

En raison de l'incertitude qui plane sur la situation politique du Tchad et sur la transition nationale, les organismes de droits des femmes et les associations féministes en sont venus à apprécier la valeur et le pouvoir de créer des mouvements unis. Les personnes interrogées ont déclaré que l'augmentation de la pression de la part du Conseil national de transition et de la société entraîne la formation de plus d'alliances. Leur impact collectif est plus important que l'impact individuel de chaque organisation.

Lorsqu'on leur a demandé les domaines prioritaires et ceux nécessitant urgemment un financement, les organisations ont mis l'accent sur :



Les organisations et les mouvements interrogés ont affirmé qu'il est particulièrement important de s'assurer que le nouveau Code de la famille soit officiellement codifié et appliqué. Malgré leurs efforts de plaidoyer et de lobbying, cela n'est pas encore le cas.

RECOMMANDATIONS

En général, les donateurs (trices) doivent renforcer leur présence au Tchad afin que les associations puissent continuer à défendre les droits des femmes et filles. Trouvez ci-après les autres principales recommandations :

- **Réaliser des investissements à long terme** pour soutenir les initiatives des organisations et mouvements qui reflètent les véritables préoccupations et besoins. Certain-e-s donateurs (trices) ne connaissent pas les besoins du terrain et ne répondent pas aux attentes de financements des organisations. La collaboration étroite avec les organisations peut permettre de repérer les domaines d'activité prioritaires et les stratégies ;
- **Modifier les pratiques et les lignes directrices relatives à l'octroi des fonds.** Supprimer également les exigences d'être une organisation professionnelle pour bénéficier des subventions et d'autres aides financières ;
- **Soutenir les activités de plaidoyer** visant à intégrer et à appliquer dans le droit interne les dispositions des instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits des femmes, surtout la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à augmenter les ressources pour influencer les décisions gouvernementales à tous les niveaux ;
- **Proposer des formations** en matière de demandes de subventions, de gestion de fonds et de leadership organisationnel. Les donateurs (trices) devraient également mettre en place des cadres de concertation sur les lignes directrices pour aider les mouvements et organisations à comprendre les mécanismes de financement ;
- **Travailler directement** avec les organisations et mouvements féministes pour renforcer leurs capacités à présenter une demande de financement ;
- **Apporter un appui technique** aux mouvements féministes et les organismes de droits des femmes dans un pays ;
- **Accorder et augmenter le financement** des organisations pendant les crises de santé publique, telles que la Covid-19, pour atténuer leur impact sur le travail des organisations et des mouvements.

CÔTE D'IVOIRE



HISTORIQUE/CONTEXTE

Après son indépendance obtenue en 1960, la Côte d'Ivoire est restée relativement stable jusqu'en 1999, date à laquelle un coup d'État a bouleversé la scène politique et a par la suite donné lieu à une guerre civile de 2002 à 2007, puis d'une seconde guerre de 2010 à 2011.

Les femmes ivoiriennes ont une longue histoire de militantisme. Bien que la situation politique avant l'indépendance ne leur ait offert que peu de droits et de possibilités, elles ont néanmoins participé activement aux manifestations qui demandaient la libération des prisonniers politiques.⁷³ Il existait également des participantes actives dans les mouvements indépendantistes. Au lendemain de son indépendance, des partis politiques ont créé des sections féminines, puis des candidates ont commencé à se présenter aux élections législatives et municipales.⁷⁴

Les femmes ivoiriennes participent de plus en plus au processus décisionnel dans les secteurs publics et privés et en tant que membres actives de la société civile. À la suite des violences de 2010, la Côte d'Ivoire a créé une Commission dialogue, vérité et réconciliation. Les associations féminines ont pris part au processus Vérité et Réconciliation, en fournissant des informations et en recueillant des preuves.

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

La constitution ivoirienne de 2016 consacre le principe de l'égalité entre hommes et femmes et interdit la discrimination fondée sur le sexe (Art. 4).⁷⁵ Elle interdit également les pratiques néfastes comme l'esclavage, le trafic humain, le travail forcé, la violence physique, les MGF/E et toute autre forme d'avilissement (Art. 5). En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, l'État promet le respect des droits politiques des femmes en augmentant leurs chances d'accès à la représentation dans les assemblées électives (Art. 36). En outre, la constitution oblige l'État à promouvoir l'égalité de genre sur le marché du travail et à encourager les femmes à accéder aux postes de responsabilité dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au sein des entreprises (Art. 37).

La Côte d'Ivoire a ratifié la CEDEF en 1995 et le Protocole de Maputo en 2011. L'État n'a pas encore présenté son premier rapport sur le Protocole de Maputo.

La Loi de 2019 sur la promotion de la représentation des femmes dans les assemblées électives prévoit un quota minimal de 30 % de candidatures féminines aux scrutins majoritaires et proportionnels (Art. 3). Si les partis présentent au moins 50 % des candidatures féminines, la loi leur promet des avantages qui seront tirés d'un financement public supplémentaire (Art. 4). Cette loi s'applique aux élections à l'Assemblée nationale, au Sénat (suffrage indirect), ainsi qu'aux élections des conseils régionaux, de district et municipaux (Art. 2).

Concernant les VFFF, la Côte d'Ivoire a adopté en 1998 la Loi 98-757 portant répression de certaines formes de violence, notamment les MGF/E. Le gouvernement a depuis lors élaboré une stratégie nationale pour lutter contre les VFFF. En 2014, la Côte d'Ivoire a adopté la Loi 2014-388 portant promotion et protection des défenseur-e-s des droits humains (Art. 9).

Concernant le mariage précoce, en 2019, le Conseil des ministres de la Côte d'Ivoire a approuvé un projet de loi pour modifier la loi sur le mariage et harmoniser la majorité matrimoniale à 18 ans pour les deux sexes (actuellement à 20 ans pour les hommes). De plus, ce projet de loi supprime la possibilité pour le ministère public d'accorder une dérogation en cas de mariage précoce et oblige l'officier d'état civil de confirmer que les deux personnes ont l'âge requis. Le projet de loi recherche plus loin l'égalité en matière de communauté des biens. Le parlement n'a pas encore adopté le projet de loi.

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés pour promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles. Toutefois, des problèmes subsistent. Malgré l'application du quota, la participation des femmes à la vie politique reste faible. À l'issue de l'élection de 2021, les femmes ont occupé 12,94 % des sièges au parlement.⁷⁶ Concernant les pratiques néfastes, parmi les femmes âgées de 15 et 49 ans, 36,7 % ont subi des MGF/E.⁷⁷ un total de 27 % de filles en Côte d'Ivoire sont mariées avant 18 ans et 7 % sont mariées avant 15 ans.⁷⁸ Le pays ne dispose pas d'une stratégie ou d'un programme national spécifique pour réduire l'une de ces pratiques néfastes, mais elle est incluse dans les initiatives relatives aux VS. Bien que les femmes bénéficient des mêmes droits fonciers que les hommes et que ces droits représentent 29,9 % des actrices du secteur agricole, elles sont largement exclues de la possibilité de posséder des terres.⁷⁹

Alors que l'homosexualité n'est pas pénalisée et qu'il n'existe aucune loi ou mesure qui censure les personnes LGBTQIA+, le mariage homosexuel n'est pas encore reconnu et aucun droit formel n'est accordé aux personnes qui souhaitent changer légalement de genre ou être reconnu en dehors de la binarité de genre. En outre, il n'existe aucune protection juridique contre la discrimination LGBTQIA+, et 79,42 % de participant-e-s à une enquête nationale ont affirmé qu'elles «n'accepteraient pas» d'avoir de voisin-e-s homosexuel-le-s.⁸⁰ Au cours des cinq dernières années, les forces de l'ordre ont eu recours aux dispositions générales régissant «l'atteinte à la pudeur» et «les bonnes mœurs» du Code pénal pour mettre aux arrêts et traduire en justice les membres de la communauté LGBTQIA+. Ces dispositions sont parfois passibles d'une peine d'emprisonnement.⁸¹ Par ailleurs, l'âge nubile, conformément à l'article 356 et 358 du Code pénal, varie selon les personnes de sexes différents (15) et les personnes du même sexe (18).

Les problèmes écologiques sont liés aux guerres civiles du pays. Ces problèmes écologiques intègrent «la dégradation des forêts, les parcs nationaux et la lagune Ebrié; l'expansion urbaine mal planifiée; l'exploitation minière industrielle et artisanale», etc.⁸² Le changement climatique aggrave ces problèmes, ce qui menace la dépendance du pays au cacao et à l'exportation d'autres cultures. Ce changement a également entraîné l'élévation rapide du niveau de la mer et les communautés côtières en sont les principales victimes. Le gouvernement met véritablement en œuvre plusieurs initiatives pour intégrer la parité dans les questions liées au changement climatique, notamment dans le Plan d'action national actuel de 2020–2024.⁸³

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La plupart des organisations interrogées sont principalement dirigées par des femmes. Certaines organisations sont dirigées par de jeunes femmes et quelques-unes par les acteurs et actrices LGBTQIA+ et transgenres. Bon nombre d'organisations sont relativement jeunes, ce qui laisse entendre qu'elles existent depuis sept ans ou moins. Environ un quart des organisations interrogées sont actives depuis 10 ans. Toutes les participantes ont indiqué qu'elles ont travaillé à l'échelle nationale. Certaines interviennent également au niveau régional. Quelques organisations interviennent au niveau continental, international ou les deux.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Toutes les organisations interrogées divergent lorsqu'on les interroge sur la construction d'alliances et de mouvements dans le pays. Bien qu'une légère majorité d'organisations avait des appréhensions sur

les réseaux, d'autres en avaient une bonne perception. Les premières ont décrié le manque de sororité. Elles affirmaient que la construction d'alliances et de mouvements ressemblait à une mode, et que les réseaux actuels manquaient de vision et étouffaient les petites organisations. Les dernières pensent que la dynamique est bonne, les alliances et les mouvements sont des initiatives utiles, et les organisations devraient s'associer. Bien que de nombreuses participantes reconnaissent l'importance des alliances et de la dynamique qui pousse les organisations à se mettre ensemble comme les objectifs communs, les mouvements en Côte d'Ivoire ne sont pas considérés comme assez puissants.

La plupart des organisations ont affirmé qu'elles n'ont appartenu à aucun réseau. Certaines organisations appartiennent aux réseaux nationaux et transversaux et quelques-unes appartiennent aux réseaux transfrontaliers. Grâce à ces liens, elles coopèrent, créent des alliances et des réseaux, et exécutent des activités. Les organisations s'impliquent de plus en plus à l'organisation transversale, surtout à travers des projets et des activités. Toutes les personnes interrogées ont souhaité collaborer avec les autres organisations féministes hors de l'AOF.

Les organisations étaient partagées sur l'implication ou l'adhésion des filles et jeunes femmes aux mouvements. Certaines organisations ont déclaré que les filles et les jeunes femmes n'étaient pas assez impliquées. D'autres ont manifesté leur intérêt à les intégrer, mais d'autres ont affirmé le contraire. Le manque de ressources, le manque de connaissances de leurs droits et le poids du patriarcat ont été mentionnés comme les principales raisons du manque d'implication des filles et des jeunes femmes aux différents mouvements, tout comme le refus de les accepter.

Lorsque l'on demande aux participant-e-s de savoir avec quels groupes leurs organisations ont collaboré, elles ont répondu pour la plupart qu'elles se sont engagé-e-s avec les femmes et les filles, les femmes rurales et les agricultrices, les travailleuses du sexe, les femmes porteuses de handicap, les femmes du secteur privé, les femmes dans le monde universitaire, les femmes du secteur public, les domestiques et les femmes chefs religieux et/ou traditionnels. Certaines organisations ont répondu qu'elles ont collaboré avec les personnes LGBTQIA+ et/ou les personnes non conformes au genre ainsi que les femmes issues des minorités ethniques et groupes autochtones. Quelques-unes ont indiqué qu'elles se sont engagées avec des veuves, des personnes vivant avec le VIH, des jeunes enfants vulnérables, des femmes transgenres, des femmes travaillant dans le secteur médical ou des enfants porteurs de handicap sensoriel.

La plupart des organisations ont affirmé qu'elles ont rencontré des difficultés dans leurs collaborations ; d'autres affirment le contraire. Les problèmes de leadership, le manque de financement, la concurrence entre les organisations, le manque de volonté des jeunes organisations, les obstacles socioculturels, le refus des adultes d'accueillir les nouvelles générations et le manque de visibilité constituent les difficultés auxquelles sont confrontées les organisations lorsqu'elles collaborent entre elles.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Le travail des organisations interrogées couvre plusieurs secteurs. Il s'agit : du droit à l'éducation des femmes et filles, des VS, de la SDHR, du VIH, du mariage forcé, des MGF/E, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre, de la représentativité politique des femmes et de la participation des femmes à la vie politique, des FPS, de l'avortement médicalisé, de la recherche, de la consultation, des droits des enfants, du développement durable/de l'environnement, des droits des travailleuses du sexe, des médias, du droit des femmes à la propriété foncière et de l'autonomisation économique des femmes. Une association des personnes LGBTQIA+ a affirmé qu'elle a mené des actions en faveur des LBQ et des femmes transgenres.

La plupart des organisations ont affirmé qu'elles s'identifiaient comme organisations féministes. Quelques-unes ne se considéraient pas comme féministes et d'autres n'ont pas répondu à la question. Une organisation s'est identifiée comme une organisation transféministe, afin de permettre à toutes les femmes transgenres d'exprimer leur genre et d'éduquer les autres sur ce que veut dire le transféminisme.

Certaines organisations ont affirmé qu'elles hésitaient à s'identifier comme féministes, car le féminisme est mal compris. Cette notion est souvent mal perçue en Côte d'Ivoire puisqu'elle ne correspond pas aux valeurs de la société. En discutant du féminisme, une participante a fait observer que : «Cela équivaut à de la rébellion, de l'indiscipline, de l'impolitesse envers les hommes.» En ce qui concerne l'impact de se définir comme féministe, les participantes ont des positions divergentes. Pendant que certaines participantes disaient que cette définition fermait les portes, d'autres pensaient que cela avait un effet positif. Ces dernières affirmaient que le féminisme a renforcé leur capacité à agir et leur a donné plus de détermination et de courage à résoudre leurs problèmes.

La plupart des organisations sont disposées à travailler sur toutes les questions. Concernant l'avortement, par exemple, la plupart des organisations ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'idée de s'engager sur la question. Par contre, d'autres ont affirmé qu'elles ne s'engageraient ou ne sont pas disposées à s'engager directement. Concernant le travail sur les droits LGBTQIA+, quelques organisations ont indiqué qu'elles étaient réfractaires à cette question et n'étaient pas concernées. Certaines participantes ont affirmé qu'elles travaillaient sur les droits des LGBTQIA+, tandis que d'autres ont indiqué qu'elles étaient ouvertes au sujet, mais elles soumettraient les cas aux organisations qui se penchent sur la question.

En ce qui concerne les stratégies et les approches, presque toutes les organisations interrogées ont affirmé avoir utilisé l'action directe, telle que le travail d'élaboration des politiques, le plaidoyer et la sensibilisation. Les autres techniques sont l'activisme en ligne, l'organisation communautaire, les prestations de services et de soins, la réforme juridique, le lobbying, les sondages et les recherches scientifiques sur les questions relatives aux VS.

Lorsqu'on leur demande de savoir si elles étaient au courant des espaces de rencontres dédiés aux femmes, la plupart des organisations ont répondu qu'elles connaissaient certains événements. D'autres ont répondu qu'il n'existait pas d'espaces de rencontres à elles dédiées en Côte d'Ivoire. Quelques participantes ont affirmé ne pas connaître ces espaces. L'une d'elles ne connaissait pas d'autres espaces de rencontres que ceux auxquels elle était invitée. L'on peut citer parmi les espaces de rencontre : les réunions et les salles de conférences dans les bureaux et cafés des organisations, et les événements comme les rencontres, les festivals, les plateformes en ligne, les discussions et forums. Les activités intègrent également la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars), la journée internationale des droits humains (10 décembre) et les 16 jours d'activisme.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

La plupart des participant-e-s ont perçu l'obligation de professionnaliser les organisations et mouvements par des partenaires techniques et financiers comme une bonne chose. Toutefois, certain-e-s ont donné un avis contraire. Les participant-e-s qui sont favorables à cette idée ont indiqué que les organisations sont devenues plus efficaces sur le terrain ainsi que plus crédibles et fiables avec les partenaires grâce à la professionnalisation. Selon celles qui pensent le contraire, certaines organisations deviennent des ONG pour bénéficier de fonds, mais ne font rien, alors que les organisations qui travaillent véritablement pour aider les femmes et les filles ne bénéficient pas de ces fonds. En plus, les jeunes organisations ne parviennent pas souvent à devenir des ONG parce qu'elles ne sont pas dotées de la personnalité juridique et ne disposent pas d'un compte bancaire ou d'un audit et des rapports financiers, ou d'un conseil d'administration selon les exigences des donateurs (trices).

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations et avancées partagées par les organisations et groupes interrogés :



A fait pression pour une réforme du Code pénal en 2019.



Lobbying en faveur de la loi sur la promotion de la représentation des femmes dans les assemblées élues (adoptée en 2019).



Plaidoyer pour l'insertion de la loi sur les violences domestiques dans la législation ivoirienne.



Organisation du projet régional « lever les barrières juridiques » pour réduire les barrières juridiques qui entravent l'accès aux soins des personnes vivant avec le VIH et des populations clés.



Publication du rapport d'enquête sur les VFF dans le cadre de la Covid -19 à Abidjan.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La Côte d'Ivoire, comme d'autres pays, a riposté à la propagation de la Covid-19 en déclarant un état d'urgence sanitaire, en adoptant les mesures comme instaurer des couvre-feux et imposer des confinements, rendre obligatoire le port de masques dans les transports en commun, isoler Abidjan de l'intérieur du pays et fermer les écoles et certaines activités économiques. Elle a également cherché à alléger une partie de la charge économique en couvrant les factures d'eau et d'électricité des ménages à faible revenu. Les mesures gouvernementales ont eu un impact négatif sur les femmes et les filles, surtout celles qui vivent dans les zones rurales. L'on a observé une augmentation de VS, de grossesses précoces et de pauvreté, car les possibilités de revenus se tarissaient ou disparaissaient. La vulnérabilité était également ressentie par les travailleuses du sexe et les personnes transgenres, par exemple, qui ne pouvaient pas travailler et gagner leur vie ou bénéficier d'un appui de la part des organisations.

Bon nombre d'organismes de défense des droits des femmes et de mouvements féministes de Côte d'Ivoire ont signalé une baisse de leur rendement et de leurs activités sur le terrain en raison de la Covid-19. La majorité a indiqué que la pandémie avait eu des impacts négatifs sur leur financement, car les ressources ont été réorientées vers les personnes atteintes de la Covid-19 et vers d'autres activités. Celles qui avaient des engagements permanents avec certains donateurs (trices) ont vu ces dernier-e-s devenir inflexibles et rester fixé-e-s sur leurs objectifs sans prendre en compte les réalités du terrain. Plusieurs organisations ont constaté la rupture de leurs relations avec les donateurs (trices). Les organisations qui avaient plus de 10 ans d'existence ont réussi à faire face à la pandémie à certains niveaux, tandis que les jeunes organisations ont été les plus touchées. Plusieurs organisations ont signalé qu'elles étaient obligées de fermer. Certaines activistes féministes se sont apparemment tournées vers d'autres activités comme la distribution des produits alimentaires et non alimentaires.

Les participant-e-s avaient riposté à la pandémie de diverses manières. Beaucoup d'organisations ont déclaré que leurs travaux s'étaient orientés vers les activités en ligne, les campagnes de sensibilisation, les consultations et les formations. Pendant la pandémie, les organisations ont créé des mouvements et des alliances virtuellement. Elles ont également mené des campagnes numériques. Elles ont aussi commencé

à sensibiliser les femmes sur les TIC et sur la manière d'utiliser ces outils pour renforcer le féminin et les réseaux. D'autres ont réagi en créant des groupes de soutien aux groupes vulnérables tels que les personnes vivant avec le VIH.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations interrogées ont déclaré recevoir un soutien financier de diverses sources, telles que des fondations indépendantes, des fonds pour les femmes et des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il s'agit notamment d'agences des Nations Unies (telles que le FNUAP, ONU Femmes, l'UNICEF et le Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA [ONUSIDA]), de CARE International, de l'AWDF et des ambassades nationales (Allemagne, France et Luxembourg par exemple). De nombreux-ses participant-e-s ont révélé financer les activités de leur organisation avec leurs propres fonds (investissement personnel) ou en mobilisant des ressources locales.

Les organisations diffèrent quant à l'adéquation des financements reçus à leurs besoins. La plupart des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, mais quelques-unes ont répondu par la négative. Environ un quart des organisations interrogées ont déclaré ne pas encore avoir reçu de subventions.

En ce qui concerne la perception des bailleurs de fonds, la plupart des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes interrogés avaient une opinion neutre. Certains ont déclaré avoir une opinion favorable des bailleurs de fonds, ajoutant que certains d'entre eux étaient très réactifs. D'autres personnes interrogées ont une perception négative des bailleurs de fonds internationaux, en raison de l'imposition de leurs priorités aux organisations locales et de la complexité des critères mis en place pour obtenir un financement. Pour beaucoup, il est plus facile d'accéder aux bailleurs de fonds internationaux qu'aux bailleurs de fonds locaux, bien que d'autres l'aient décrié. Les entretiens ont révélé que de nombreuses organisations ne connaissaient pas de bailleurs de fonds nationaux. La relation idéale avec les bailleurs de fonds a été présentée comme une collaboration, permettant à l'organisation de développer des programmes qui correspondent aux besoins de la communauté.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- En ce qui concerne la construction d'alliances et de mouvement, **la plupart des organisations ne collaborent pas** avec de jeunes organisations et/ou des organisations travaillant avec des populations clés. Le partage d'expériences entre les filles, les jeunes femmes, les femmes, les personnes LGBTQIA+, les personnes transgenres et les personnes non conforme au genre est également insuffisant.
- **Des barrières et des obstacles empêchent les jeunes femmes et les filles** de participer aux mouvements féministes dans le pays. Les normes, les coutumes et traditions sont utilisées pour empêcher les femmes de participer à la vie politique et s'engager dans les mouvements féministes par crainte de l'autorité patriarcale.
- Les jeunes organisations ont tendance à intégrer des membres de la communauté LGBTQIA+, **qui ont du mal à obtenir des financements et d'autres aides.**
- De nombreuses organisations ont déclaré que **la barrière de la langue** constituait un défi majeur et qu'elles se retrouvaient exclues du mouvement global.
- Si les organisations perçoivent le réseautage comme un élément positif, il est également associé à des **défis de mobilisation** de ressources.

- Les personnes interrogées ont souligné **le manque d'accès à l'information** comme un facteur ralentissant la participation des femmes. Les activités étant centrées à Abidjan, les femmes habitant les zones rurales, en dehors de la capitale ne peuvent donc pas accéder aux informations ou aux technologies les plus récentes.
- Plusieurs femmes ne **participent pas aux mouvements parce qu'elles ne sont pas financièrement indépendantes** et travaillent très souvent dans le secteur informel, ce qui signifie qu'elles n'ont pas le temps et les ressources nécessaires pour assurer leur participation.

OPPORTUNITÉS

Lors de la discussion sur les opportunités pour les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes, les participant-e-s ont déclaré qu'il existait un grand potentiel pour la construction d'alliances et de mouvements en Côte d'Ivoire. Les organisations interviewées ont déclaré qu'il était nécessaire de créer une synergie d'action pour renforcer les réseaux afin d'élaborer un plaidoyer efficace. Il est également nécessaire de réconcilier l'ancienne génération de pionnières des droits des femmes en Côte d'Ivoire avec la nouvelle génération de jeunes féministes et d'encourager davantage de femmes à participer et à s'impliquer, notamment au sein des communautés marginalisées. Il est également essentiel de développer des partenariats sociaux intersectoriels, au-delà des projets et programmes conjoints, pour en faire des initiatives multipartites visant à apporter des changements systémiques sur un programme commun.

Sur la question des domaines nécessitant un financement urgent, les organisations ont explicitement noté ce qui suit :



Les participant-e-s ont également vu des possibilités pour les agences de l'ONU, en particulier l'ONU Femmes, et les autorités étatiques de soutenir et de pérenniser les actions des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes en Côte d'Ivoire.

Les agences de l'ONU peuvent servir de levier pour aider les organisations féminines et féministes, notamment les organisations émergentes, à se structurer et à devenir compétitives. Elles peuvent également promouvoir un cadre d'échange et de collaboration Nord-Sud entre les ONG féminines et féministes et les partenaires du développement.

Les autorités gouvernementales peuvent soutenir et pérenniser les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes. Elles peuvent faciliter la synergie des actions gouvernementales et de la société civile au travers des réunions mensuelles et inclusives. Elles peuvent également réduire le temps nécessaire aux ONG pour l'obtention d'un reçu et d'une autorisation.

RECOMMANDATIONS

Les bailleurs de fonds doivent soutenir les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes en Côte d'Ivoire, en particulier dans les zones rurales. Autres recommandations à l'intention des bailleurs de fonds :

- **Apporter un soutien financier** aux organisations **en fonction de la pertinence de leurs projets**. Les bailleurs de fonds doivent prendre en considération tous les groupes, qu'ils aient ou non déjà reçu un financement, et inclure les jeunes organisations au budget limité ou inexistant. Le financement devrait être pluriannuel.
- Offrir **une certaine souplesse dans les procédures et les critères d'éligibilité**. Les dossiers de candidature doivent être rédigés dans un langage clair. Certaines organisations se sentent exclues parce qu'elles ne peuvent pas gérer les procédures administratives. Les bailleurs de fonds devraient également éviter les rapports d'audit coûteux.
- **Permettre aux organisations de proposer des projets** et ne pas à l'avance définir les thèmes et les bénéficiaires. Les organisations sur le terrain devraient faire des suggestions sur les domaines qui nécessitent un financement. Les objectifs fixés doivent être réalistes.
- **Fournir des fonds de résilience/d'urgence** pour aider les organisations et les mouvements dans leur action pendant les crises, notamment les crises sanitaires, les urgences ou les catastrophes naturelles.
- Prendre en compte **les organisations et mouvements émergents** (ayant moins de cinq ans d'existence) pour les possibilités de financement.
- **Offrir une formation** sur la procédure de demande de subventions/financement **faciliter l'information sur les opportunités de financement et l'accès à celles-ci**. Formation des fonds à la gestion financière et à la comptabilité.
- Développer **des collaborations et des partenariats** avec les ONG locales.
- **Renforcer les capacités** des organisations, fournir un soutien technique et financer les coûts de fonctionnement. Les bailleurs de fonds devraient, si nécessaire, accompagner l'organisation lorsqu'elle présente des insuffisances dans des domaines spécifiques.
- **Disposer des allocations** pour les ateliers, les voyages et le partage des ressources pédagogiques.
- **Renforcer le soutien et la collaboration** entre les bailleurs de fonds et les organisations/mouvements en organisant des discussions et des ateliers et en créant des espaces où ces rencontres peuvent avoir lieu.
- Fournir **un soutien financier pour la formation au leadership** des femmes et des filles, en particulier de jeunes femmes.

GUINÉE



HISTORIQUE/CONTEXTE

En 1958, la République de Guinée a obtenu son indépendance de la France, avec les femmes guinéennes à la pointe de la lutte.⁸⁴ Les femmes ont participé à des grèves et ont voté contre l'adhésion de la Guinée à la communauté française d'Afrique occidentale.⁸⁵ Le mouvement d'indépendance a donné aux femmes un rôle public plus important, et les préoccupations des femmes en ont fait partie.⁸⁶ Le leader du Parti démocratique de Guinée a fait de la participation politique des femmes l'un des quatre principes directeurs du parti.⁸⁷

Après l'indépendance, la Guinée a connu l'instabilité politique et a subi trois coups d'État militaires. Les conséquences des élections de 2009 ont entraîné des troubles politiques. Lors de manifestations violentes, les femmes étaient intentionnellement ciblées par des violences sexuelles.⁸⁸ Les élections de 2010 ont marqué le début d'une décennie de régime civil, qui a pris fin en 2021 à la suite d'un nouveau coup d'État militaire.⁸⁹

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

La Constitution de la Guinée garantit l'égalité devant la loi (art. 9). Elle stipule également que la parité entre les hommes et les femmes en politique est un objectif et interdit toute discrimination basée sur le sexe (art. 9). En 2020, la nouvelle Constitution a été adoptée.⁹⁰ Parmi ses amendements figurent des dispositions qui renforcent les droits des femmes et des filles. Par exemple, la Constitution interdit les MGF/E (Art. 8) et le mariage forcé et fixe l'âge du mariage à 18 ans (Art. 23). L'État doit également protéger les jeunes contre les abus sexuels et la criminalité (art. 24).

La Guinée a ratifié la CEDEF en 1982 et le Protocole de Maputo en 2012. Pour renforcer les droits des femmes et des filles, la Guinée a adopté des lois et des politiques conformes aux cadres internationaux, continentaux et régionaux sur l'égalité de genre. Le Code pénal de 2016 interdit les MGF/E par des méthodes traditionnelles et modernes, couvre la violence domestique et le viol et autorise l'avortement dans certains cas.⁹¹ Le plan d'action national 2009-2013 du pays compte parmi ses objectifs, la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et les MGF/E.⁹² La loi de 2019 sur la parité prévoit celle-ci dans toute liste de candidatures aux élections nationales et locales et pour l'exercice de fonctions électives dans les institutions publiques. La loi précise que les listes de candidatures doivent être composées alternativement des deux sexes.⁹³ En ce qui concerne l'autonomisation financière des femmes, la loi 2016/59 interdit toute discrimination de sexe dans l'accès au prêt. Le gouvernement guinéen a élaboré un plan d'action contre la traite des êtres humains, qui prévoit un soutien aux victimes et une sensibilisation au respect de la loi.⁹⁴

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Malgré les lois, les politiques et les stratégies relatives aux droits des femmes et à l'égalité de genre, leur application n'a pas encore été pleinement effective. En Guinée, environ 47 % des filles sont mariées avant leur 18e anniversaire, et 17 % avant l'âge de 15 ans.⁹⁵ À des exceptions près, certaines se marient avant 18 ans pour des « raisons sérieuses » et avec le consentement des parents.⁹⁶ Le pays a l'un des taux de prévalence de MGF/E les plus élevés : selon les rapports, 95 % des femmes et des filles guinéennes ont subi une MGF/E.⁹⁷ Neuf femmes sur 10 âgées de 15 à 64 ans ont subi au moins un acte de violence.⁹⁸ Une

étude nationale datant de 2016 portant sur la violence basée sur le genre a révélé que 55,7 % des femmes ont déclaré être victimes de violences physiques et 29,3 % de violences sexuelles.⁹⁹ Bien que le Code pénal traite de la violence physique, il n'aborde pas la question de la violence sexuelle ou du viol conjugal.¹⁰⁰ Dans la sphère politique, les femmes guinéennes représentent 29,6 % (24 sièges sur 81) du parlement guinéen, ce qui est inférieur à l'objectif de la parité en politique.¹⁰¹

Il n'existe pas de lois qui protègent et renforcent les droits des personnes LGBTQIA+ en Guinée. Les lois anti-discrimination existantes ne s'appliquent pas aux personnes LGBTQIA+, et la discrimination à leur encontre est donc autorisée. Le Code pénal de 2016 condamne les activités homosexuelles et prévoit une peine de prison et une amende pour les actes indécents ou contre nature avec un individu du même sexe.¹⁰² Bien qu'il y ait peu d'informations sur la manière dont la loi est appliquée, des rapports font état d'arrestations liées à l'orientation sexuelle et d'emprisonnements consécutifs.

Les personnes LGBTQIA+ cachent souvent leur orientation sexuelle pour éviter d'être rejetées par leur famille et la société guinéenne. Le gouvernement guinéen a clairement indiqué qu'il désapprouvait les pratiques homosexuelles.¹⁰³ Une étude a révélé que la Guinée fait partie des pays les plus intransigeants envers les homosexuel-le-s de tous les pays africains.¹⁰⁴ En raison de la stigmatisation sociale et des tabous fortement ancrés dans la culture, les personnes LGBTQIA+ ne signalent pas les cas de discrimination, d'abus et de violence. Toutefois, des rapports indiquent que, ces dernières années, la situation des personnes LGBTQIA+ s'est améliorée en ce qui concerne l'accès aux soins de santé.¹⁰⁵

La Guinée est connue comme le «château d'eau» de l'Afrique : les hauts plateaux du pays se trouvent à la source des systèmes fluviaux de la Gambie, du Niger et du Sénégal.¹⁰⁶ Cependant, le changement climatique est devenu une réalité en Guinée. Bien que la Guinée connaisse déjà des inondations pendant la saison des pluies, le changement climatique est susceptible de modifier le cycle des pluies, de limiter l'accès à l'eau potable et de provoquer la désertification et l'érosion des sols. Les effets du changement climatique se font particulièrement ressentir dans le secteur de l'agriculture, où les femmes guinéennes représentent 80 % de la main-d'œuvre.¹⁰⁷ Cela réduit davantage les revenus des femmes. Les femmes continuent également de faire face à des discriminations dans l'acquisition des terres et des prêts, ce qui limite leur productivité, et leur participation à la prise de décision reste faible. Pour faire face aux conséquences démesurées du changement climatique sur les femmes et les filles, le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie nationale sur le genre et le climat d'ici 2024.¹⁰⁸

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La majeure partie des organismes guinéens de droits des femmes interrogés ont été créés et sont dirigés par des femmes et des filles. D'autres organisations sont mixtes et comprennent des hommes chargés de l'encadrement et travaillant dans les domaines de la finance, du développement des projets, du suivi et de l'évaluation. Un groupe de femmes handicapées dirige l'une des organisations qui ont participé à cette étude.

Les organisations les plus anciennes sont présentes sur le terrain depuis plus de 15 ans et les plus jeunes depuis moins de trois ans. Toutes les organisations ayant fait l'objet de cette étude sont actives au niveau national. Certaines sont également actives au niveau régional.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Certaines organisations interrogées ont indiqué qu'elles avaient développé des politiques internes sur la collaboration avec d'autres organisations au sein de consortiums ou des réseaux, ou dans le cadre des partenariats informels. D'autres organisations ont déclaré ne pas avoir de telles politiques. De nombreuses organisations ont évoqué les intérêts financiers qui rendent difficile la construction d'alliances. La perception de la concurrence pour le financement et un sentiment de manque poussent bien souvent les organisations à travailler individuellement.

Parallèlement, le fait de compter sur le volontariat dans les alliances limite la participation des filles et des jeunes femmes aux mouvements. En outre, les frontières entre travail bénévole et travail rémunéré sont souvent floues. Celles qui viennent s'attendent à recevoir de l'argent; lorsqu'il n'y en a pas, elles sont souvent découragées et vont ailleurs pour mieux gagner leur vie. Les limites du soutien institutionnel font en sorte qu'il est difficile de maintenir un bureau avec un personnel permanent. Bien que les organisations aient déclaré travailler avec toutes catégories de groupes de femmes, aucune d'entre elles ne travaille avec les groupes LGBTQIA+ et les groupes non conformes au genre.

La mise en place de mouvements intersectoriels et transfrontaliers est considérée comme utile. Les activités sont menées conjointement; parfois, des actions convergentes sur des projets communs sont mises en œuvre. L'épidémie d'Ebola en Guinée a entraîné la construction de plusieurs mouvements entre la Guinée et la Sierra Leone, notamment avec des activités de sensibilisation organisées au niveau des différentes frontières.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Parmi les domaines d'activités cités par les organisations interrogées figurent le positionnement des femmes dans les organes de prise de décision, le respect de la parité et le contrôle des élections, le FPS, y compris la popularisation de la RCSNU 1325, la lutte contre la violence basée sur le genre, l'éducation des filles et/ou des femmes, l'autonomisation financière, l'éradication des pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et les MGF/E, la construction d'alliances et de mouvements, les médias, la recherche, la SDSR, y compris l'avortement sans risque, et l'invalidité. Les actions directes, l'activisme en ligne, le syndicalisme, le plaidoyer et les réformes politiques et juridiques sont les stratégies et les approches les plus courantes. Les journées internationales, les forums et autres réunions indépendantes sont également des espaces déterminants. Toutes les organisations ont des principes, et aussi des codes de conduite pour les membres et les partenaires.

Certaines organisations identifiées comme féministes, ont souligné que cela avait affecté leur fonctionnement à la fois positivement et négativement. Sur le plan positif, cela leur a permis d'identifier qu'il y avait un problème de compréhension, de sensibilisation et d'acceptation du féminisme dans la société. Cependant, d'un point de vue négatif, le fait de s'identifier comme féministe est souvent associé, par la société et d'autres organisations, à une attitude de «haine envers les hommes» et les organisations ont fait l'expérience de cette stigmatisation. Aucune des organisations participant à cette étude ne travaille sur les questions de droits des LGBTQIA+.

Presque toutes les organisations sont impliquées dans le plaidoyer, le syndicalisme, la sensibilisation, la prévention et la mobilisation sociale. Quelques organisations mènent des recherches dans le cadre de leurs activités. Certaines organisations ont mis en évidence une recrudescence des viols et des avortements pratiqués clandestinement dans certaines régions de la Guinée; l'une d'entre elles a réalisé une enquête sur les viols et une autre a réalisé une étude approfondie sur les avortements clandestins. D'autres recherches se sont axées sur l'accès des femmes aux soins de santé, la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence à l'école.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

Le manque de professionnalisation peut poser de sérieux problèmes aux partenariats. La professionnalisation est un critère pour les bailleurs de fonds et se répand parmi les organisations et les mouvements. Les programmes de formation pour les groupes qui ne sont pas professionnalisés aident les organisations à se conformer aux règles des organisations internationales en améliorant leurs systèmes de fonctionnement interne afin d'obtenir davantage de financements aux niveaux national et international. Pour des partenariats mutuellement bénéfiques, les organisations interrogées ont mentionné l'importance du partage d'expériences et d'informations.

Certain-e-s des acteurs et actrices interrogé-e-s sont convaincu-e-s de l'importance de l'ONG-isation, et travaillent à renforcer leur capacité de gestion interne pour obtenir la confiance de leurs partenaires afin que ces dernier-e-s mettent des fonds à leur disposition.

Bon nombre de personnes interrogées ont fait état de difficultés récentes à s'enregistrer et même à obtenir des permis d'exploitation en raison de restrictions gouvernementales croissantes et de critères compliqués. Selon ces personnes, le gouvernement est préoccupé au sujet des activités des organisations et des mouvements de droits des femmes. En conséquence, de nombreuses organisations opèrent sans permis.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations et avancées partagées par les organisations et groupes interrogés :

-  Adoption à l'unanimité de la loi sur la parité de 2019
-  Révision du Code civil, avec suppression des articles discriminatoires.
-  Adoption de la loi sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, qui inclut la criminalisation des mutilations génitales féminines.
-  Adoption et promulgation du Code pénal et du code de procédure pénale.
-  Réalisation de projets sur les droits des femmes dans le cadre de la nouvelle constitution, lutte pour la prise en compte du principe « un homme, une femme » dans les listes électorales.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Tout comme lorsque le virus Ebola a frappé le pays en 2014, la Covid-19 a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles guinéennes, en raison des inégalités structurelles et de genre.¹⁰⁹ Les mesures imposées en réponse à la pandémie comprenaient l'interdiction des grands rassemblements et un couvre-feu à 22 heures, que les nouvelles autorités militaires avaient maintenues.¹¹⁰ Ces mesures nuisent aux femmes guinéennes en réduisant leurs opportunités économiques et en augmentant le risque de violence et d'abus. Depuis le début de la Covid-19, les violences faites aux femmes et aux filles ont augmenté de 20 %.¹¹¹

Selon les personnes interviewées, la pandémie a eu des impacts sur leurs activités. La quasi-totalité des fonds des bailleurs de fonds a été réorientée vers la lutte contre la Covid-19, laissant les organisations sans soutien. En raison de cette situation et des restrictions gouvernementales, toutes les activités prévues ont été annulées ou retardées au niveau national et régional. Les restrictions imposées aux voyages et aux déplacements, la réduction des ressources et le manque d'informations ont aggravé les effets de la pandémie.

Les organisations les plus résilientes ont continué à fonctionner en utilisant leurs propres fonds provenant des contributions des membres. D'autres ont totalement disparu. Certaines ont réorienté leurs activités par le biais des réseaux sociaux, en essayant d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes au sein de leurs principaux groupes cibles. Grâce à l'utilisation des TIC, les organisations ont trouvé des modes

de fonctionnement nouveaux et efficaces. Beaucoup ont commencé à travailler à distance et à utiliser les réseaux sociaux et les TIC pour organiser des réunions et communiquer avec d'autres organisations, et pour permettre aux acteurs et actrices de participer à diverses activités.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organismes de droits des femmes financent leurs activités de plusieurs manières, souvent par le biais du bénévolat. Certaines utilisent les contributions des membres. Les sources de financement les plus fréquemment évoquées sont les agences des Nations unies (PNUD, FNUAP, UNICEF), OSIWA, Equipop, l'UE, Search for Common Ground, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), Ecobank, le National Democratic Institute (NDI), la Commission électorale nationale indépendante, le ministère de la Promotion de la femme, le ministère de la Jeunesse et France Volontaires.

Les organisations interviewées utilisent les fonds obtenus pour la recherche, la formation, la promotion de la sororité, pour mener des activités qui soutiennent les initiatives/campagnes du gouvernement, en aidant la société civile à atteindre ses objectifs et l'autonomisation des femmes.

Toutes les organisations interviewées ont indiqué qu'elles entretenaient de bonnes relations avec les bailleurs de fonds. Cependant, elles ont toutes défini le partenariat comme la dynamique par excellence. Une telle dynamique mettrait fin à la vision des organisations en Guinée comme des exécutants plutôt que comme des partenaires, même si ce sont toujours les bailleurs de fonds qui assurent le financement. Il y aura un partage de responsabilités pour les différents projets. Les organisations interviewées perçoivent les bailleurs de fonds internationaux comme «des personnes qui agissent en fonction de leurs intérêts, même si elles permettent aux organisations de renforcer leurs capacités ou d'acquérir des connaissances».

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- Parmi les défis les plus évoqués figure la **nécessité d'un renforcement approfondi des capacités**, par exemple en matière de défense des intérêts, de sensibilisation et de communication.
- Un autre défi important est la **barrière de la langue**. Bien que certaines organisations puissent faire traduire des documents, d'autres ne le peuvent pas. Certaines ont déclaré que, bien qu'elles comprennent l'anglais, elles ne s'expriment pas bien en anglais, ce qui limite leur capacité à participer aux réunions.
- Les organisations interviewées ont souligné **l'accès au financement** comme étant un défi majeur. Les difficultés sont notamment le manque de formation appropriée en matière de recherche de financement international et le fait que les subventions disponibles ne correspondent pas aux besoins des organisations. L'utilisation prédominante de l'anglais dans les processus de candidature implique que le sens de certaines informations est souvent perdu dans la traduction. Les critères de sélection pour l'octroi des fonds sont complexes et l'attente des offres est longue. Les organisations ont fait remarquer qu'il était nécessaire de renforcer le soutien post-covid.
- **La construction d'alliances et de mouvements** avec différentes organisations est un défi pour plusieurs raisons, notamment celui lié aux intérêts personnels. Tout au long des entretiens, les organisations ont exprimé leur désolation quant au manque de synergie entre les organisations de la société civile guinéenne, notamment celles qui œuvrent pour les droits des femmes.
- Les organisations ont évoqué **l'inaction du gouvernement** comme un défi à relever. Elles ont également dénoncé certains comportements des autorités nationales, par exemple le refus de vulgariser la loi sur l'avortement sans risque et l'absence de législation sur la violence basée sur le genre.

OPPORTUNITÉS

Au cours des entretiens, les organisations guinéennes ont relevé des possibilités de faire évoluer les droits des femmes et le leadership des femmes et des filles dans le pays.

Elles ont parlé de fédérer tous les organismes de droits des femmes engagés. Pour renforcer les relations et faciliter la construction d'alliances et de mouvement, les organisations ont appelé à la coordination des actions, à la tolérance, au soutien mutuel et à la franche collaboration en acceptant d'avancer ensemble. Elles ont proposé de renforcer la formation au leadership, la gestion organisationnelle et le bénévolat afin d'améliorer la durabilité et l'efficacité des organisations et mouvements dirigés par des femmes.

Comme stratégies de collaboration entre les mouvements féministes et les organismes de droits des femmes, elles ont proposé de :

- Donner la priorité à la formation des personnes qui ne sont pas féministes afin qu'elles reconnaissent leur rôle dans la défense des droits des femmes ;
- Sensibiliser les organisations afin qu'elles comprennent la nécessité de se mettre ensemble pour bénéficier des subventions et fonds spécifiques qui ne peuvent être accordés individuellement ;
- Mieux expliquer le concept du «féminisme» afin qu'il puisse être plus facilement intégré dans les activités des organisations. Actuellement, le mot «féminisme» fait peur à certaines femmes ;
- Travailler sur la solidarité féminine, qui vacille, alors qu'elle a besoin d'être forte, énergique et active pour évoluer avec le même élan.

Les organisations participantes à cette étude ont également évoqué la nécessité d'intégrer les questions de genre dans la Constitution et d'aborder la question de la participation politique des femmes pour faire avancer le programme des droits des femmes. Elles ont également proposé, pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, d'intensifier les actions de lobbying et de plaidoyer auprès du gouvernement afin qu'il adopte une législation correspondante prévoyant des sanctions pénales plus sévères, ainsi que des efforts de sensibilisation. Elles ont en outre indiqué qu'il était nécessaire de réviser les politiques nationales existantes qui ne sont pas adaptées aux besoins des femmes et des filles.

Sur la question des secteurs nécessitant un financement urgent, elles ont relevé en particulier les points suivants :



Les organisations participantes ont également mis en évidence certaines opportunités urgentes à savoir :

- Le soutien du gouvernement aux organisations nationales qui vont au-delà des accords ponctuels avec certains départements ministériels. Cela devrait inclure l'octroi des subventions telles que celles que le gouvernement accorde aux acteurs et actrices tels que les partis politiques, les médias et les syndicats en Guinée.
- Presque toutes les organisations interviewées ont évoqué le besoin urgent d'équiper leurs organisations.
- Il existe un besoin crucial de synergie d'action entre les organisations afin de renforcer la société civile pour qu'elle agisse comme un contrepoids. Pour cela, les organisations ont proposé de financer des fondations de la société civile, notamment des organismes de droits des femmes, afin de les aider à régler leurs différends et à repartir sur de nouvelles bases fortes et solides.

RECOMMANDATIONS

- Fournir **un financement flexible et à long terme** basé sur les besoins identifiés par les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes en Guinée.
- S'assurer **que les demandes et les appels à financement sont disponibles en français** et pas seulement en anglais, afin de permettre à davantage d'acteurs et actrices de soumettre leur candidature.
- Soutenir les efforts des groupes féministes et de droits des femmes guinéennes afin de faire pression pour **l'adoption et la mise en application d'une loi interdisant les violences faites aux femmes et aux filles**.
- Renforcer **les capacités et faciliter la formation** au leadership à tous les niveaux pour permettre une mise en œuvre plus efficace de la politique des droits de la femme et un meilleur impact des projets.
- Soutenir les organismes de droits des femmes et les groupes féministes dans **leurs efforts visant à renforcer l'application de la RCSNU 1325**. Le soutien doit garantir que les femmes et les filles sont protégées contre la violence pendant les conflits et qu'elles ont un rôle à jouer à des postes de prise de décision pendant les périodes d'après-conflits.
- **Fédérer tous les organismes de droits des femmes** qui sont motivés pour intégrer les questions de genre dans la Constitution et réfléchir à la participation politique des femmes pour faire avancer le calendrier de programme des droits des femmes.
- **Renforcer la solidarité des femmes**, qui est chancelante mais qui pourtant devrait être solide, énergique et active si l'on veut que les femmes puissent avancer avec dynamisme.
- Fournir **un soutien psychosocial** aux victimes de la VFF
- Soutenir la **réforme des politiques nationales existantes** qui ne sont pas adaptées aux besoins.
- Veiller à **l'application effective des lois** et à encourager les femmes à se lancer en politique pour mieux défendre la loi.

MALI



HISTORIQUE/CONTEXTE

Les femmes maliennes ont joué un rôle déterminant dans l'histoire politique du pays. L'indépendance du Mali vis-à-vis de la France en 1960 a été précédée par l'élection de la première femme députée, Aoua Keïta, à l'Assemblée nationale de la Fédération du Mali en 1959. Cette évolution a été précédée de quelques réformes progressistes en 1962 : les femmes ont obtenu le droit de se marier par consentement mutuel, le viol est devenu passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison et les femmes ont créé la Commission des femmes sociales du Mali. De 1990 à 1992, des marches de protestation dirigées par des femmes contre Moussa Traoré ont conduit à la naissance du Collectif des femmes du Mali et ont contribué aux pourparlers entre les rebelles touareg et le gouvernement. De même, les femmes ont joué un rôle central dans l'inauguration de la cérémonie de la « Flamme de Paix » en 1996, qui est désormais une manifestation annuelle contre les armes légères et de petit calibre, dans la création du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en 1997 et dans l'élaboration de la politique nationale sur le genre, adoptée en 2011.

Cependant, depuis 2012, le Mali a connu de nombreux coups d'État, le plus récent datant de mai 2021. La participation politique des femmes maliennes a été ralentie tout au long de ces périodes d'insécurité politique. Lors des pourparlers de paix de 2015, 5 % des négociateurs (**trices**) et 15 % des signataires étaient des femmes.¹¹² Des élections générales étaient prévues pour février 2022, mais le Conseil de transition les a reportées à cinq ans. Une nouvelle charte et un nouveau plan de transition ont également été approuvés. La CEDEAO a maintenu des sanctions contre le Mali en raison de ce retard dans le retour au régime civil.

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

Les constitutions qui se sont succédées au Mali depuis son indépendance en 1960 ont consacré le principe de l'égalité de tous les citoyen-ne-s devant la loi sans distinction d'origine, de race, de langue, de sexe, de religion ou de croyance. Celle de la Troisième République, adoptée le 25 février 1992 a une particularité. Elle adhère à la Déclaration universelle des droits humains du 10 décembre 1948 et à la Charte africaine des droits humains et des peuples du 26 juin 1981. Elle stipule dans son préambule que « le peuple souverain du Mali affirme sa détermination à défendre les droits des femmes et des enfants. »

Le Mali a ratifié la CEDEF en 1985 et a de ce fait adhéré au Protocole facultatif en 2000 sans aucune réserve. Le 9 décembre 2003, le Mali a été l'un des 10 premiers États membres de l'UA à signer le protocole de Maputo. Le pays a ratifié le protocole le 13 janvier 2005.

Jusqu'en avril 2022, le Mali était classé 84^e au monde en ce qui concerne le pourcentage de femmes au parlement, avec une représentation de 26,2 % à l'Assemblée nationale.¹¹³ Ce chiffre est inférieur au quota de 30 % prévu par la législation sur les quotas de genre adoptée en 2015. Des avantages financiers sont également accordés pour la promotion des femmes à des postes de décision de haut niveau : « 10 % du financement public est réparti proportionnellement entre les partis politiques qui font en sorte que des femmes soient élues comme députées ou conseillères municipales. »¹¹⁴ Un groupe de femmes spécialisé, le Réseau des femmes parlementaires du Mali, a été créé en 2007.

En 2018, le Mali a adopté une loi visant à protéger les défenseur-e-s des droits humains.¹¹⁵ Depuis 2010, le Mali a également développé plusieurs programmes pour aider les femmes à sortir de la pauvreté et permettre leur insertion économique. Par exemple, Faim Zéro soutient les femmes en situation de précarité due au conflit.

Dans son Plan national de planification familiale 2014-2018, le Mali s'est engagé à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à atteindre un taux de prévalence contraceptive de 15 % d'ici 2018.¹¹⁶ En 2010, le Mali a créé 10 maisons de refuge pour les femmes et les enfants (deux dans la capitale Bamako et huit dans les capitales régionales). En 2018, il a construit un centre unique pour les victimes de VFFF. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement malien a construit des maisons de femmes pour conseiller les victimes de VFFF en 2018.¹¹⁷

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Il n'existe actuellement aucune loi interdisant la pratique néfaste de la MGF/E, avec un taux de prévalence de 88,6 % chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans.¹¹⁸ En 2021, des organismes de droits des femmes de premier ordre ont conjointement déposé une plainte auprès de la Cour de justice de la CEDEAO contre le Mali pour ne pas avoir adopté un cadre juridique et politique qui condamnerait les MGF/E.¹¹⁹ En 2019, le Mali a indiqué que l'application effective des lois sur la violence basée sur le genre avait été perturbée par un manque de volonté politique, et a souligné les difficultés à réformer son cadre constitutionnel et juridique pour lutter contre la VFF.¹²⁰ Le taux de prévalence de la violence entre partenaires intimes est de 35,5 % chez les femmes (de plus de 15 ans).¹²¹ Le code des personnes et de la famille fixe l'âge du mariage à 16 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons, bien que les filles puissent se marier à 15 ans avec l'autorisation d'un juge et le consentement parental.¹²²

En 2018, la Cour africaine des droits humains et des peuples a estimé que le Code des personnes et de la famille du Mali violait ses obligations au regard des normes internationales relatives aux droits humains (notamment la Charte africaine des enfants, le Protocole de Maputo et la CEDEF) en ne fixant pas d'âge minimum pour le mariage (18 ans).¹²³ Il s'agit d'une décision importante pour les droits des filles et pour les États membres qui ne respectent pas leurs obligations internationales. Il s'agissait de la première affaire devant la Cour à appliquer les dispositions du protocole de Maputo.¹²⁴ Dans sa décision, la Cour a exhorté le Mali à réviser son code des personnes et de la famille afin de refléter les normes internationales relatives à l'âge minimum de 18 ans pour le mariage. En outre, elle a demandé au Mali de sensibiliser et d'éduquer la population afin de respecter cette nouvelle norme.

Contrairement à certains de ses voisins, le Mali ne rend pas l'homosexualité explicitement illégale et par conséquent, il n'existe aucune loi qui censure les sujets LGBTQIA+. Cependant, le mariage homosexuel n'est pas encore légal et des études portant sur l'opinion publique révèlent que la majorité de la population malienne qualifie les pratiques homosexuelles «d'immorales et diaboliques»¹²⁵ et «ne tolérerait pas» les voisin-e-s s'identifiant à la communauté LGBTQIA+.¹²⁶ Les droits dont disposent les citoyen-ne-s pour changer légalement de sexe ne sont pas clairs, et le gouvernement ne fait aucune mention de la reconnaissance nationale des personnes non-binaires. Il n'existe en outre aucune protection juridique contre la discrimination basée sur l'identité LGBTQIA+.

Depuis le coup d'État militaire de 2012, l'insécurité nationale et régionale a continué à toucher les femmes de manière disproportionnée,¹²⁷ et apparemment l'évolution des mouvements et le discours féministes. Les conflits et la violence dans les régions de Gao, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou ont entraîné «187 140 personnes déplacées à l'intérieur du pays, avec environ 10 000 personnes nouvellement déplacées chaque mois... la principale cause d'insécurité alimentaire dans la région.»¹²⁸ Le conflit au Mali a perturbé la capacité des femmes à faire du commerce, ce qui a gravement affecté leurs moyens de subsistance.¹²⁹ Malgré l'accord de Bamako de 2015 sur la paix, les femmes sont peu impliquées dans sa mise en œuvre ainsi que dans la gouvernance nationale et locale.¹³⁰

En dépit de sa grande superficie et de sa dépendance économique importante à l'égard de l'agriculture, seulement 14 % de la superficie du pays est considérée comme adaptée à l'agriculture, ce qui fait de la gestion durable des terres une préoccupation majeure.¹³¹ Cette situation est aggravée par le changement climatique. Lors de la dernière Commission sur la condition de la femme, Foune Coulibaly Wadidie, ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali, a relevé l'impact spécifique du changement climatique sur les femmes qui contribuent entre 60 et 80% à la production de leurs ressources alimentaires.¹³² Les agricultrices maliennes sont proportionnellement celles qui possèdent le moins de terres par rapport à leurs voisins, à l'exception de la Côte d'Ivoire.¹³³

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

De nombreuses organisations qui travaillent sur les droits des femmes maliennes et les questions relatives au féminisme sont des organismes de droits humains plus vastes qui se consacrent à des causes diverses. La plupart de ces organisations ont été créées et/ou sont dirigées par des hommes. Il existe des associations créées et dirigées par des femmes, mais la plupart dépendent d'une équipe technique composée d'hommes. Les femmes interrogées s'accordent à dire que «la réalisation d'un véritable changement en matière de droits des femmes au Mali nécessite l'implication des hommes». Cependant, plusieurs organisations ont déclaré que les femmes représentaient 90% ou plus des membres et qu'elles étaient également dirigées par des femmes. Les quelques organisations qui ont des dirigeant-e-s qui s'identifient comme LGBTQIA+ et non conformes au genre ont déclaré qu'ils ou elles «restent caché-e-s en raison de la violente répression de la communauté; nous devons les protéger en les gardant dans l'anonymat».

Ces structures existent depuis quatre à plus de 40 ans. Dans le cadre de leurs mandats, la grande majorité d'entre elles comportent une sorte de plaidoyer et de sensibilisation. Les différentes structures fonctionnent au niveau national. Plusieurs d'entre elles sont basées à Bamako. Cependant, nous avons également échangé avec certaines personnes basées dans les régions de Koutiala, Liero du Sahel, Mopti, Ségou et Kayes.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENTS

À ce niveau, les idées sont divergentes; certaines pensent que la construction des alliances ne pose aucun problème et que les alliances se font sans difficulté majeure. Cependant, d'autres pensent que la construction d'alliances est entravée par la jalousie entre certaines femmes leaders et par le manque de solidarité féminine, dont la cause, selon elles, reste le leadership encore peu développé des femmes. Les organisations plus récentes dirigées par des femmes plus jeunes ont relevé des tensions entre et au sein des organisations plus anciennes, mais ont affirmé que ce n'était pas le cas au sein de «consortiums plus jeunes», notant qu'il y a un changement de génération en cours.

La principale religion au Mali est l'islam. Les organisations interrogées ont débattu du point de vue public commun qui estime que les filles n'ont pas besoin d'aller à l'université parce qu'elles doivent se marier. En rapport avec ces types de notions discriminatoires à l'égard des femmes, les organismes de droits des femmes, en particulier celles qui s'identifient comme des associations féministes, font l'objet de critiques publiques importantes. Par exemple, l'une des premières femmes à s'être fait connaître publiquement comme féministe, Siné Diakité, a été maudite au Mali par tous les chefs religieux du pays, par le biais de la fatwa, pour s'être exprimée contre les MGF/E. Cela n'a pas empêché d'autres personnes de faire avancer leur lutte pour les droits des femmes et l'application des principes et mouvements féministes. Ceci étant, sur les 42 organisations interrogées, seules deux sont prêtes à s'engager sur la question de l'avortement et sur les droits des LGBTQIA+ et des personnes non conformes au genre. Certaines ont même déclaré qu'elles pensaient que les questions LGBTQIA+ savaient la lutte pour l'égalité de genre en créant des divisions au sein du mouvement féministe.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Les domaines d'intervention comprennent l'autonomisation économique, y compris la formation professionnelle, l'insertion socioprofessionnelle et la promotion d'activités génératrices de revenus; le plaidoyer, la promotion et la défense des droits des femmes et des filles; le leadership des femmes; l'environnement et le changement climatique; la construction d'alliances et de mouvement; la scolarisation et le suivi des filles à l'école; l'appui aux femmes rurales, en particulier celles qui travaillent dans l'agroalimentaire; la SDSR; la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes; la recherche; le soutien juridique; la sécurité alimentaire; l'invalidité; l'appui aux jeunes filles en détresse; le développement durable, y compris la lutte contre l'extrémisme; les médias; les questions LGBTQIA+; et les TIC. Le plaidoyer, la sensibilisation et la gestion communautaire sont les stratégies et approches d'action directe utilisées.

La plupart des organisations sont guidées par des principes généraux d'égalité, d'équité, de justice, de non-discrimination, de transparence et de promotion du genre. Certaines s'identifient clairement comme féministes, bien que beaucoup restent vagues dans leurs réponses et qu'un grand nombre ne s'identifie pas vraiment ainsi. Les personnes appartenant aux deux premières catégories ont évoqué de nombreuses difficultés à utiliser publiquement le terme «féministe», comme la reconnaissance et l'acceptation par leurs groupes cibles, et le fait que seules quelques personnes savent ce qu'il signifie. Les femmes qui s'identifient comme féministes sont perçues comme n'ayant aucun respect pour leur famille, la société ou la religion. La société malienne est très conservatrice pour ce qui est de ses valeurs socioculturelles. Tenter de changer cela demeure une tâche compliquée et les acteurs et actrices responsables de ce changement sont souvent méprisé-e-s; les féministes sont fréquemment perçues comme des «lesbiennes qui veulent entraîner les autres avec elles». Cela crée une peur concernant la collaboration sur des questions spécifiques et avec certains groupes, particulièrement lorsque la cible est constituée de traditionalistes ou de religieux.

Cependant, d'autres ont laissé entendre que des progrès, bien que lents, étaient en cours : «Au début, il y avait quelques petites critiques ici et là, mais avec le temps, les choses ont changé de façon remarquable. Le fait de nous identifier comme féministes a augmenté notre confiance en nous.» Les quelques organisations qui ont déclaré mener des activités sur les droits des LGBTQIA+ étaient celles qui s'identifiaient comme féministes. De nombreuses organisations n'ont pas voulu s'engager dans des manifestations et des mouvements contre le régime ou dans des activités jugées politiquement antagonistes, par crainte d'être poursuivies et de voir leurs autres activités fragilisées. Plusieurs organisations ont déclaré s'être engagées sur la question de l'avortement, mais presque toujours dans le cadre d'autres sujets introductifs, tels que le viol et les grossesses non désirées.

En ce qui concerne les espaces et les rassemblements pour les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes, beaucoup ont fait référence à des plateformes de coordination de réseaux nationaux, en ligne, et en hors ligne, comme l'espace de communication Femmes du Mali, les conférences et les pages Facebook de Femmes du Droit et du Développement en Afrique (WILDAF) Mali. Bien que certaines d'entre elles ignoraient l'existence de telles possibilités, plusieurs organisations ont fait référence à des événements commémoratifs internationaux tels que la Journée internationale de la femme et les campagnes et marches des 16 jours d'activisme. D'autres ont mentionné des conférences académiques et scolaires, des festivals culturels de femmes et de filles et des réunions organisées par le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

En ce qui concerne la professionnalisation, presque toutes les organisations ont indiqué qu'il s'agissait d'une bonne approche, qui doit être soutenue par des contrôles et des rapports certifiés adressés aux partenaires et au gouvernement, ce qui exige une organisation interne de qualité. Il a également été noté que le statut d'ONG ajoutait de la légitimité au secteur par ailleurs critiqué des droits des femmes et des mouvements féministes, et que cette légitimité attirait des financements. Ceci est d'autant plus important que la société malienne a une interprétation très négative du concept de féminisme. Les rares organisations

qui ne s'étaient pas encore enregistrées en tant qu'ONG ont exprimé le désir de le faire. Toutefois, les organisations interrogées ont également affirmé que la mise en place d'une ONG, fréquemment obligatoire pour accéder au financement, était souvent longue, fastidieuse et coûteuse. Il existe des difficultés, en particulier pour les petites organisations, à maintenir un bureau physique et à réaliser un audit professionnel.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations et avancées partagées par les organisations et groupes interrogés :



Mise en place d'un collectif féministe national et d'un Observatoire de la VBG



Lobbying réussi pour l'adoption du quota de 30 % de promotion du genre



Création d'incubateurs d'entreprises et de centres de leadership pour les femmes.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les défis aux droits des femmes dus à l'environnement et à l'insécurité ont été accentués par la Covid-19, qui a été qualifiée de «triple coup», en particulier pour les femmes et les filles déplacées et apatrides au Mali. Le Mali a été l'un des derniers pays africains à enregistrer une épidémie du virus (le 25 mars 2020).¹³⁴ Pourtant, le gouvernement avait déjà mis en place des restrictions sur les voyages internationaux, fermé des écoles et suspendu les rassemblements de plus de 50 personnes. Suite aux contaminations dans le pays, le Mali avait mis en place un couvre-feu allant de 21 heures à 5 heures du matin. Toutefois, la plupart de ces mesures avaient été levées peu après, le 25 juillet 2020. Parmi les conséquences durables de la pandémie, citons entre autres, l'augmentation du nombre de cas de violence basée sur le genre, la hausse de la pauvreté et l'augmentation du taux d'abandon scolaire des filles, du travail et du mariage des enfants.¹³⁵

Le Mali fait face à une crise politique depuis 2012, ce qui a entraîné une réduction des financements et a considérablement perturbé la réalisation des activités sur le terrain. La pandémie s'est ajoutée à cette situation difficile pour affecter négativement la mobilisation des ressources. Presque toutes les organisations ont fait état d'une réduction, d'un arrêt ou d'une suspension soudaine des financements, entraînant ainsi le renvoi ou l'annulation des activités prévues. Une expérience frustrante commune aux organisations était qu'elles étaient conscientes de l'augmentation de la violence entre partenaires intimes pendant la pandémie, mais qu'elles n'étaient pas en mesure d'aider les victimes.

Les organisations ont indiqué qu'une grande partie des fonds était destinée aux initiatives de santé d'urgence de la Covid-19, notamment pour les équipements de protection individuelle, mais que les femmes avaient peu accès à ces ressources. Malgré la vulnérabilité accrue des femmes et des filles maliennes en raison de la crise, ainsi que des sanctions et de l'insécurité croissante aggravée par la pandémie, les organisations ont fait état d'une baisse de la disponibilité des financements spécifiques à leurs besoins. De plus, les initiatives et les financements gouvernementaux d'urgence ont ignoré les femmes du secteur informel et n'ont accordé que peu d'attention aux questions de santé des femmes, notamment la santé maternelle, sexuelle et reproductive. Il a été signalé que de nombreuses femmes qui accouchaient étaient renvoyées des centres de santé par crainte d'une infection par le virus Covid-19. En revanche, les restrictions imposées aux voyages nationaux et

internationaux et l'annulation des forums en présentiel ont réduit les possibilités de plaider et de collecte de fonds. Plusieurs organisations n'ont pu mettre en œuvre aucune activité depuis la pandémie.

Celles qui ont pu poursuivre leurs activités ont dû se tourner vers les espaces en ligne ; par conséquent, de nombreuses populations cibles ont été exclues, en raison de leur manque d'accès et d'expertise en matière de technologie. Les mêmes problèmes ont affecté les organisations elles-mêmes : pendant la période de la pandémie, seules quelques organisations de tutelle ont utilisé Zoom, et la grande majorité n'a pas tiré profit de cet outil. Certaines se sont tournées vers WhatsApp pour l'organisation de leurs activités. Cependant, certaines ont réussi à mener des activités de sensibilisation sur la Covid-19 et la violence basée sur le genre grâce à leurs partenaires locaux. Celles qui ont pu continuer à fonctionner ont déclaré que leur réussite était due à un financement flexible qui leur a permis de se conformer aux exigences nationales en matière de santé ou d'acheter des ordinateurs et des kits de réunion virtuelle. De manière positive, celles qui ont eu accès aux ressources ont déclaré qu'il s'agissait d'une occasion propice pour l'acquisition de nouvelles compétences en matière de TIC.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Il existe plusieurs types de financement. Le financement provenant des cotisations des membres est courant, mais, dans la plupart des cas, insuffisant. Les autres financements proviennent des bailleurs de fonds, des fondations, des sponsors et d'autres partenaires. Les bailleurs les plus fréquemment cités sont les agences et programmes des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies au Mali et l'Initiative Spotlight), les bailleurs bilatéraux et les ambassades (Allemagne, Belgique, Canada, France, États-Unis), le ministère malien de l'Extérieur et le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le Fonds Mondial pour les Femmes, etc.

Selon les femmes que nous avons interrogées, les financements au Mali étaient autrefois plus accessibles, et les bailleurs de fonds n'étaient pas très exigeants. Mais aujourd'hui, ils sont devenus plus exigeants, notamment sur le rapport entre la gestion des fonds et les résultats. Les principaux inconvénients liés au financement cités sont la méconnaissance des sources de financements et le manque d'accès à internet pour les femmes rurales et leurs mouvements et organisations, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas accéder aux appels à candidatures ou aux processus de demande. Les organisations régionales ont fait état de difficultés à trouver des partenaires en raison de la crise sécuritaire au Mali, notamment dans les régions affectées, et de l'insuffisance des fonds pour les programmes des mouvements féministes maliens et des organisations de femmes. La forte concurrence entre les organisations travaillant dans des domaines similaires et l'expertise et les compétences limitées en matière de conception de projets, de gestion des subventions et de MEL contribuent à perpétuer un manque de crédibilité et de responsabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Certain-e-s estiment que les domaines d'intervention des bailleurs de fonds sont parfois différents de ceux des ONG, les premiers se concentrant sur des activités ponctuelles plutôt que sur des programmes favorisant un changement de comportement ou de système. Une grande partie des financements est publiée et gérée en anglais, ce qui limite les candidatures, la communication avec les bailleurs et les rapports. Les organisations ont déclaré utiliser des traductions automatiques en ligne, mais ont constaté que ce processus entraînait souvent une perte de sens importante. D'autres font recours à des traducteur-ice-s, mais cela est très coûteux, ce qui les décourage souvent à présenter leur candidature. De nombreux bailleurs de fonds sont issus de pays anglophones et peu des pays francophones, ce qui a une incidence sur leur communication et leurs priorités, leurs approches et stratégies.

Les bailleurs sont mal perçus : les organisations interrogées estiment que les bailleurs doivent comprendre les contextes, les spécificités et les réalités du pays, et qualifient à cet effet, leurs demandes de documents «d'absurdes». De plus, il a été estimé que les bailleurs de fonds manquaient souvent de transparence et

de responsabilité dans la gestion et l'allocation des subventions et des fonds. Bon nombre d'organisations interrogées ont déclaré que les bailleurs de fonds étaient souvent népotiques ou maintenaient une liste limitée de groupes et d'organisations avec lesquels ils avaient une affinité préexistante, et n'évaluaient pas les organisations en dehors de ces cercles restreints. Ce phénomène a été associé principalement aux bailleurs de fonds des ONG internationales. L'exemple de l'initiative Spotlight a été cité; personne ne sait qui a accès à ce financement et comment il est utilisé. Les bailleurs de fonds proposent également des formules toutes faites alors que, dans le meilleur des cas, ils devraient écouter les aspirations des organisations qui sont plus proches des populations cibles. En fin de compte, les organisations interrogées souhaitaient une relation plus favorable et plus équitable avec les bailleurs de fonds, afin de transcender la dynamique dualiste bailleur de fonds-exécutant-e pour parvenir à une relation plus collaborative à chaque étape du projet.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

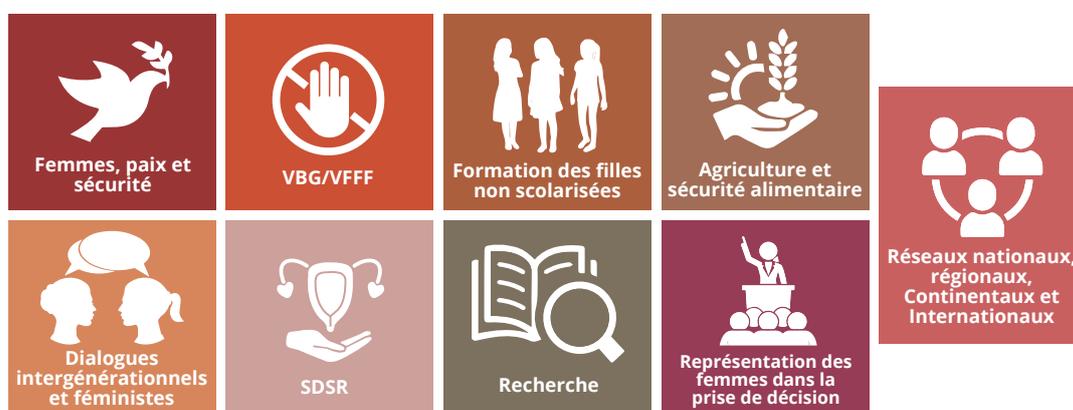
DÉFIS

- **Les défis communs** soulignés par les organisations/mouvements portent sur l'accès des femmes aux terres; la participation des femmes à la gouvernance politique; l'unité, la crédibilité et la bonne gouvernance des organisations et des mouvements; l'accès au droit et l'acquisition de connaissances sur les systèmes juridiques et judiciaires; les initiatives d'autonomisation qui sont dépourvues de développement économique; la montée du fondamentalisme religieux;
- **Des ressources limitées** sur la FPS ainsi que l'intégration de la dimension de genre; et la mise en place d'une culture de promotion et de défense des droits des femmes et des programmes féministes par le biais d'une transformation sociale qui nécessite un changement de comportement.
- Au Mali, **dans la société patriarcale dominante**, certains hommes ont du mal à accepter que les femmes aient des droits qui doivent être respectés. Pendant ce temps, la majorité des organisations travaillant sur les droits des femmes sont dirigées par des hommes. Certaines femmes de la société civile pensent que c'est ainsi uniquement en raison des possibilités de gagner de l'argent auprès des bailleurs de fonds : « Ils créent des associations pour la défense des droits des femmes alors qu'en fait ils n'y croient pas ; c'est juste pour bénéficier des fonds accordés par les bailleurs. »
- Les femmes sont convaincues que la lutte pour la promotion des droits des femmes est un **combat sur le long terme** qui nécessite l'engagement des femmes elles-mêmes et une véritable volonté politique de soutenir et d'accompagner les autorités nationales et les bailleurs de fonds. La crise politique et sécuritaire et la Covid-19 ont accentué la vulnérabilité des femmes, et les organisations savent qu'une synergie d'action forte et constante est nécessaire pour atteindre leurs objectifs.
- Des manquements ont été enregistrés en matière de **mise en application de la loi 052/2015**, qui recommande une représentation de 30 % des femmes dans les fonctions électives et nominatives. L'actuel Conseil national de transition ne compte que 20 femmes sur 147 conseillers.
- Un autre défi porte sur la **révision du code des personnes et de la famille**, qui fixe actuellement l'âge légal du mariage pour les filles à 16 ans, alors que le protocole de Maputo prévoit 18 ans.
- Les organisations de droits des femmes au Mali se battent pour **une loi contre les VBG**, car il n'y a pas de loi contre l'excision dans le Code pénal actuel. Un projet de loi existe, mais il a été bloqué parce que les acteurs religieux estiment qu'il va à l'encontre de la religion et promeut un agenda LGBTQIA+. Ces acteurs ont demandé de changer le nom de VBG en VFFF afin que cette loi ne protège pas les personnes LGBTQIA+. **Des efforts de plaidoyer** sont en cours au sein de la Commission sur le statut des femmes et de l'actuelle Commission juridique du Conseil national de transition.

- Sur la question du **leadership féminin**, les organisations interrogées ont déclaré que le blocage commence au niveau de la famille, où l'on apprend aux petites filles qu'elles sont inférieures; puis vient la société, qui renforce cet enseignement. Les organisations interrogées estiment que la notion de leadership est peu comprise au Mali, que les pionnières du mouvement féministe n'ont pas réussi à attirer les jeunes générations et qu'il est temps pour les femmes plus âgées de laisser la place aux plus jeunes. En outre, Il a été suggéré qu'il était temps de bannir la compétition inutile entre les femmes et d'établir la transparence et l'alternance au sein des associations pour faire progresser le leadership des femmes au Mali.

OPPORTUNITÉS

Les thématiques suivantes ont été jugées utiles et nécessaires pour que les organisations de femmes et les mouvements féministes s'engagent à plus d'investissements et d'actions : FPS ; recherche ; SDSR ; agroalimentaire ; violence basée sur le genre ; représentation des femmes dans les instances ; formation des filles non scolarisées ; dialogue intergénérationnel et féminisme ; et la constitution de réseaux nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. Il a également été question de la création de comptes bancaires d'épargne mutuelle, notamment pour les femmes rurales.



Comme stratégie de collaboration entre les mouvements féministes et non féministes, les organisations interrogées ont mis en avant le travail en équipe, l'empathie, l'estime de soi et l'estime des autres, l'acceptation mutuelle, le bannissement de l'esprit de supériorité des femmes alphabétisées par rapport aux femmes non alphabétisées, et la priorité donnée à l'accompagnement pour surmonter les opinions et interprétations négatives de la société malienne à l'égard du féminisme. La création d'un espace de synergie par sujet et par centre d'intérêt a également été proposée et a reçu un soutien important.

Enfin, la collaboration pour faire pression en faveur de l'adoption, la codification et la mise en application des projets de loi susmentionnés a été soulignée comme une opportunité permanente de changement progressif.

RECOMMANDATIONS

Sur la base de ces expériences et analyses, les recommandations suivantes sont destinées aux bailleurs de fonds qui cherchent à soutenir les organisations de femmes et les mouvements féministes maliens :

- **Donner la priorité à la planification à long terme** — de préférence sur trois à cinq ans — afin d'obtenir des changements à long terme, plutôt que de financer des activités ponctuelles avec des bénéfices à court terme. « Passer des subventions à l'autofinancement » en renforçant la capacité institutionnelle.

- Adapter l'augmentation du financement aux **besoins**, aux mouvements et aux capacités de gestion propres aux femmes rurales.
- **Renforcer le soutien aux besoins des organisations en matière de TIC.** Dans ce contexte, les bailleurs de fonds pourraient faciliter le débat afin d'aborder les défis et évaluer les nouveaux besoins en matière de formation technique et d'équipement.
- **Développer les moyens de communication** afin que les organisations ne soient pas uniquement dépendantes d'internet.
- **Créer des fonds rapides pour la résilience et la réponse** aux crises et alléger les critères de ce financement, afin de permettre une action rapide correspondant à la gestion des besoins des communautés en crise.
- Allouer des fonds pour les ressources humaines et investir dans la formation des femmes **au leadership transformateur** et à la gestion de projet.
- **Augmenter la flexibilité et l'adaptabilité du financement**, en étant à l'écoute des besoins et des priorités des organisations présentes sur le terrain. Les organisations interrogées ont particulièrement insisté sur cette recommandation à l'intention des ambassades et des initiatives bilatérales, leur demandant également d'être plus réalistes dans le calendrier de leurs projets et les résultats attendus.
- Mettre en place **des mécanismes de soutien aux activistes**, organisations et mouvements dans leur mise en relation.
- Plaidez en faveur **d'un financement plus conséquent** pour les droits des femmes au Mali.
- **Financer des actions visant à protéger les défenseur-e-s des droits des femmes et les féministes.**
- Contribuer au renforcement des mouvements féminins et féministes en **soutenant les organisations de jeunes**, qui ne travaillent pas toujours avec les bailleurs de fonds. En outre, **simplifier et faciliter l'accès aux systèmes de candidature** pour les organisations plus jeunes et celles composées majoritairement de personnes non alphabétisées, notamment en ce qui concerne les documents requis, complexes et coûteux.
- **Contactez directement les associations** et soutenir les projets plus innovants et créatifs ainsi que les organisations de la société civile qui s'identifient comme féministes.

MAURITANIE



HISTORIQUE/CONTEXTE

Depuis l'indépendance du pays, le 28 novembre 1960, le système politique de la République islamique de Mauritanie est caractérisé comme étant «hyper présidentiel», le président détenant l'essentiel du pouvoir. Cependant, à la suite de l'élection de 2018, pour la première fois depuis la déclaration d'indépendance, la Mauritanie a connu une transition présidentielle pacifique et institutionnelle. Néanmoins, le processus a été fortement critiqué, notamment parce qu'aucun-e observateur-ice international-e n'avait été invité-e. Le gouvernement exécute son Programme prioritaire élargi, qui intègre le plan de riposte contre la Covid-19 et se concentre sur une reconstruction résiliente.¹³⁶ Le système juridique mauritanien est basé sur des principes laïcs et islamiques, et la Constitution et tous les autres cadres juridiques sont inspirés de la loi de la Charia.¹³⁷

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

L'article 1 de la Constitution mauritanienne stipule : «La République assure à tous ses citoyens l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale.» L'article 15 garantit le droit à la propriété (alinéa 1) et le droit à l'héritage (alinéa 2) à tous et toutes les citoyen-ne-s sans distinction.

La Mauritanie a ratifié la CEDEF en 2001 avec plusieurs réserves, selon lesquelles seuls les articles conformes à la charia et à la Constitution mauritanienne seraient appliqués, ce qui entraîne une divergence entre les lois nationales et le traité international.¹³⁸ La Mauritanie a ratifié le protocole de Maputo en 2005 et a soumis son dernier rapport d'État en 2016.

Les femmes mauritaniennes ont le droit au vote et sont éligibles à tous les organes élus publiquement, y compris la Présidence de la République,¹³⁹ l'Assemblée nationale,¹⁴⁰ le Sénat¹⁴¹ et les conseils municipaux.¹⁴² Le Commissariat des droits humains et de l'action humanitaire de Mauritanie souligne que «ces instruments ont été renforcés par la loi de 2006 sur la promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles. Cette loi a fixé un quota de 20 % relatif à la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative.»¹⁴³ La loi 2012-029 a modifié la loi uniforme relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale pour prévoir que «vingt sièges sont réservés aux femmes candidates se présentant sur une seule liste nationale» et l'article 6 de la même loi encourage la participation politique des femmes en encourageant financièrement les partis politiques qui élisent plus de femmes que le quota établi.¹⁴⁴

Actuellement, 31 femmes occupent des sièges à l'Assemblée nationale, sur un total de 153 sièges, respectant ainsi le quota établi de 20 %.

Le principe d'égalité, inscrit dans la Constitution, a été repris dans tous les textes législatifs (travail, commerce, investissements, régime foncier, etc.). Le code du statut de la personne fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les garçons et les filles. Il énonce le droit de l'épouse à «poursuivre ses études et à exercer une activité professionnelle».¹⁴⁵ De plus, la Mauritanie maintient la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée de 2016-2030 sur les droits productifs et économiques des femmes,

stratégie qui envisage clairement de réduire la pauvreté et d'accroître les opportunités pour les femmes.¹⁴⁶ Le pays adopte une loi prévoyant que les femmes doivent bénéficier de 14 semaines de congé de maternité et subventionne un centre de formation pour l'autonomisation des femmes.¹⁴⁷ Le ministère des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille a également élaboré, entre autres, la Stratégie nationale pour la promotion de la femme, la politique nationale de la famille, la stratégie nationale pour l'élimination de la MGF/E, le plan d'action national pour les femmes dans les zones rurales et la stratégie nationale sur l'intégration du genre.

En marge de ces mesures, au terme de deux jours de débats menés par le Forum pour la Pensée islamique et le dialogue culturel dans la capitale Nouakchott en 2010, une fatwa (avis d'un juriste consultant musulman) a été prononcée au niveau national et sous régional, invitant à l'abandon des pratiques de MGF/E. Le pays dispose également de comités régionaux et départementaux dans les zones à forte prévalence de MGF/E et d'une unité de lutte contre la violence sexiste, y compris les MGF/E.

En vertu de l'article 308 («Acte contre nature») du Code pénal de 1983, les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont condamnées pour les hommes et les femmes et sont passibles d'une peine maximale de mort par lapidation ; toutefois, l'État a appliqué un moratoire de fait sur cette pratique et la peine capitale n'a pas été appliquée depuis 1987.¹⁴⁸

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Le gouvernement mauritanien souligne que les MGF/E continuent d'être pratiquées sur les jeunes filles et que «les mariages d'enfants sont consommés avant l'âge de la majorité, ce qui contribue au faible niveau d'éducation, et les grossesses précoces entraînent des complications lors de l'accouchement.» L'État relève également la pratique néfaste de l'alimentation forcée, pratique selon laquelle «les enfants et les adolescentes sont contraintes de manger de manière excessive afin de prendre du poids et devenir obèses.»¹⁴⁹

La Mauritanie est située dans l'un des environnements les plus précaires au monde : le Sahel. En plus d'être l'un des pays les plus pauvres au monde, avec seulement 0,5 % de terres arables et une économie dépendante de l'agriculture, la désertification extrêmement avancée de la Mauritanie fait en sorte que les répercussions du changement climatique sont particulièrement graves.¹⁵⁰ En ce qui concerne l'insécurité alimentaire consécutive, les femmes et les enfants seraient les plus vulnérables.¹⁵¹ Les hommes éleveurs doivent désormais se déplacer plus loin pour trouver de la nourriture et de l'eau, et les femmes éleveuses assument de plus en plus de responsabilités — mais avec peu de reconnaissance. Comme l'affirme Aminetou Mint Maouloud, qui a lancé la première association de femmes éleveuses du pays en 2014 : «qu'il s'agisse de faire du beurre avec du lait de vache, d'aller chercher du bois, de gérer les finances du foyer ou de s'occuper des animaux malades, tout revient aux femmes... mais celles-ci n'obtiendront aucun mérite pour cela.»¹⁵²

Enfin, dans son dernier rapport d'État sur le protocole de Maputo, la Mauritanie indique que «l'appropriation par les femmes du contenu des instruments juridiques des droits humains en général et des droits des femmes en particulier» et «le manque de ressources humaines et financières des institutions et organismes de droits humains en général et des droits des femmes en particulier» constituent des enjeux pour la mise en application du traité.¹⁵³

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Parmi les organisations interrogées, la plus jeune a trois ans et les deux plus anciennes ont 25 ans. Plus de la moitié des organisations sont dirigées par une ou plusieurs femmes ; plus d'un tiers se définissent comme des «associations de femmes» sans plus de précisions ; et un petit nombre précise qu'elles sont constituées à la fois de femmes et d'hommes. En ce qui concerne leur lien avec le féminisme, les organisations ne souhaitent pas être divisées entre celles qui s'identifient et celles qui ne s'identifient pas comme féministes,

mais affirment que, indépendamment des étiquettes, elles se battent toutes pour des objectifs similaires. Elles ne souhaitent pas qu'une telle division vienne perturber leurs efforts d'harmonisation et de dialogue inclusif. Certaines organisations travaillent avec des réseaux continentaux et internationaux.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Selon les organisations interrogées, les alliances et les mouvements sont difficiles à constituer; ceux qui existent sont fragiles, improductifs et souvent non fonctionnels.¹⁵⁴ Il y aurait un manque de sérieux et de transparence de la part de nombreuses organisations, accentué par des problèmes de gestion, de coordination et de leadership. Les organisations se méfient donc les unes des autres, ce qui rend le travail en équipe difficile. La principale cause d'échec serait le manque de ressources, tant financières qu'humaines, et de compétences. Certains partenariats existent au niveau communautaire, mais sont difficiles à maintenir en raison du manque d'appropriation et de la dépendance excessive à l'égard d'un ou deux organismes de coordination. Les différences de principes et de valeurs semblent également fragiliser les potentielles relations.

Cependant, toutes les organisations interrogées se sont montrées ouvertes à toute collaboration. Certaines organisations ont réussi à surmonter ces obstacles, par exemple grâce à une communication claire et directe, facilitée par des réseaux sociaux tels que WhatsApp, ou en travaillant uniquement sur une base ad hoc. D'autres encouragent la collaboration avec de jeunes organisations autour d'objectifs communs.

Les changements de mentalité, bien que relativement minimes, et les campagnes de sensibilisation encouragent la participation des femmes et des filles aux mouvements, mais les taux restent faibles. Le manque de fonds rend difficile la mobilisation des membres, car de nombreuses personnes ne peuvent pas se permettre de faire du bénévolat. Les pressions socioculturelles et religieuses constituent un autre obstacle. La société mauritanienne étant fortement ancrée dans des idéaux patriarcaux, la lutte pour les droits des femmes et, surtout le féminisme, sont perçus négativement. En outre, de nombreuses femmes ne connaissent pas leurs droits, ce qui démontre la nécessité de renforcer la scolarisation et la sensibilisation des filles. D'autre part, certaines affirment que les femmes et les filles sont faciles à mobiliser et participent activement aux organisations. Une minorité a déclaré être active, mais souvent déçue par le manque de résultats.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Les domaines de prédilection sont le plaidoyer, la sensibilisation et le lobbying en faveur de la justice et de l'égalité de genre, les droits et les problèmes des enfants et des jeunes, l'éducation des filles et des femmes, la SDRS, en particulier la santé maternelle, la participation politique des femmes, la lutte contre la VS/VFFF et les pratiques néfastes, y compris les MGF/E et le mariage forcé, l'autonomisation économique et communautaire, FPS, la construction d'alliances et de mouvement, le soutien aux femmes rurales et à l'agriculture, la migration, les réfugié-e-s et les personnes déplacées, la sécurité alimentaire, les médias, l'environnement et le changement climatique, et le suivi psychologique.

La majorité des organisations travaillent avec des minorités ethniques ou des groupes autochtones. Moins de la moitié travaille avec des groupes et des mouvements «professionnels ou hautement qualifiés». Seules quelques-unes travaillent avec les organisations et les personnes qui défendent les droits des LGBTQIA+. Selon les organisations interrogées, cela est dû à un manque d'acceptation sociétale et religieuse et à des interdictions légales dans ce domaine.

La plupart des organisations sont engagées dans la construction et l'organisation de mouvements intersectoriels. Celles-ci sont basées sur l'échange d'expériences, d'expertise et de conseils, ainsi que sur des campagnes de sensibilisation. D'autres organisations s'engagent en mettant en place des procédures d'orientation vers d'autres organisations qui peuvent être plus adaptées pour répondre à un certain type de besoins.

La plupart des organisations qui s'identifient comme féministes ont déclaré avoir fait face à des réactions défavorables, notamment des critiques et des répressions parce qu'elles étaient «anti-valeurs» et «contre l'Islam». Cette stigmatisation peut aller jusqu'à la mise à l'écart sociale et l'envoi de menaces de mort. En

revanche, d'autres organisations ont estimé qu'être féministe apportait plus de détermination et ouvrait plus de portes sur le plan professionnel.

La plupart des organisations ont des problèmes qu'elles ne traitent pas. Les principaux problèmes mentionnés étaient l'avortement et les droits des LGBTQIA+, car ceux-ci sont considérés comme allant à l'encontre de la religion et de la loi ou alors ne sont pas acceptés par la société. Toutefois, un faible pourcentage des organisations interrogées a déclaré s'engager sur les questions relatives aux droits des LGBTQIA+.

Les trois stratégies les plus utilisées sont le plaidoyer, le développement communautaire et l'action directe, principalement par le biais de la sensibilisation, de la formation et d'activités ponctuelles.¹⁵⁵

La plupart des organisations interrogées ignoraient l'existence d'espaces clés pour les organisations et les mouvements de défense des filles, des droits des femmes et du féminisme dans le pays, ou estimaient que de tels espaces n'existaient pas. Toutefois, plusieurs espaces à caractère général ont été mentionnés, notamment des plateformes en ligne, des refuges pour les victimes, des espaces utilisés par des réseaux d'organisations de femmes et des clubs de jeunes dans les écoles.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

L'ONG-isation est considérée comme obligatoire pour accéder aux financements. Moins de la moitié des organisations interrogées ont évoqué un impact positif, affirmant que l'ONG-isation leur a permis d'être mieux structurées et a augmenté leur capacité à mobiliser des participant-e-s et des fonds et à gagner en autonomie. De même, les services publics semblent être plus à l'écoute et apportent plus de soutien à ces organisations. Cela leur donne plus de visibilité et implique qu'elles ont plus d'impact et peuvent réaliser les changements souhaités plus rapidement et plus efficacement. Pour la majorité restante, l'ONG-isation a un impact négatif, l'obstacle le plus important étant la lourdeur des procédures administratives des bailleurs de fonds, qui sont encore moins accessibles que par le passé. En particulier, le besoin de validation juridique, mentionné par plusieurs organisations, reste problématique. Cela affecte directement le financement des organisations, ce qui, à son tour, entraîne des difficultés à mobiliser les membres et à atteindre les objectifs. Par ailleurs, toutes les organisations ne peuvent pas s'ONG-iser, en particulier celles qui travaillent sur des sujets tabous dans le pays.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Les réalisations remarquables des groupes et des activistes des droits des femmes, centrées sur les efforts de plaidoyer, sont les suivantes :



Plaidoyer pour la levée des réserves de l'article 16 (mariage et vie familiale) et de l'article 13 (a) (droit aux prestations familiales) de la CEDEF.



Plaidoyer pour un mois spécifique sur la violence basée sur le genre : une proposition de loi, proposée au ministère en charge, mais toujours pas votée



Plaidoyer pour obtenir une loi pour un quota de 20 % de représentation des femmes sur les listes électorales.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La pandémie de la Covid-19 et la crise sanitaire ont entraîné un déclin économique considérable en Mauritanie. En mars 2020, le gouvernement a instauré un couvre-feu nocturne (de 20 heures à 6 heures du matin), fermé les écoles, mis en place des restrictions internes aux déplacements et fermé l'aéroport international. Les femmes auraient été largement exclues des discussions suite aux mesures de confinement, et le couvre-feu a affecté de manière disproportionnée les femmes travaillant dans les secteurs informels et de la restauration.¹⁵⁶ En outre, dans l'ensemble du secteur de la santé, les questions relatives à la santé des femmes n'étaient pas prioritaires. Toutes les mesures ont été levées depuis octobre 2021.

Les organisations ont indiqué avoir été contraintes de réduire, voire de suspendre leurs activités, en raison de l'arrêt du moins partiel du financement, et ont évoqué une baisse forcée de la mobilisation des personnes en raison des restrictions sanitaires. De nombreuses structures, comme les refuges pour sinistré-e-s, ont dû fermer. Par conséquent, les acquis et les réalisations ont été réduits, et ces organisations ont connu un retard important dans leurs actions et leurs objectifs. Les organisations ont dû s'orienter vers le travail à distance, le travail virtuel et l'utilisation accrue des réseaux sociaux, ce qui a constitué une courbe d'apprentissage importante ; cependant, elles ont persisté à relever ces défis, soulignant que « les questions relatives aux droits des femmes ne pouvaient pas attendre ».

Les bailleurs de fonds doivent tenir compte du fait que certaines organisations, de par leur nature, ne peuvent cesser de travailler, quel que soit le contexte — comme les organisations d'aide aux victimes de violence. Sur ce point, les organisations interrogées ont souligné la nécessité pour les bailleurs de fonds d'être conscients de la réalité sur le terrain : par exemple, pendant la pandémie, les taux de divorce et de violence ont fortement augmenté et, par conséquent, le besoin d'assistance de la part d'organisations spécialisées a également augmenté. De plus, il est essentiel de savoir que les organisations ont un besoin encore plus grand de fonds pour pouvoir adapter leurs activités pendant ces périodes. Par ailleurs, pour mieux soutenir les mouvements de femmes, les bailleurs de fonds doivent assurer la continuité des activités des organisations, notamment en continuant à fournir des fonds, en créant des fonds d'urgence et en renforçant les partenariats. D'après les organisations interrogées, elles ont également besoin d'un soutien logistique, qui peut être obtenu en facilitant la formation et une communication efficace avec les personnes travaillant sur le terrain. Enfin, les bailleurs de fonds doivent faciliter les procédures d'accès aux fonds, surtout en temps de crise.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations financent leurs activités et leur activisme grâce aux cotisations des membres, aux bénévoles, aux sources bilatérales, aux financements privés et aux dons, principalement parce que leur travail est souvent perçu négativement, ce qui décourage les bailleurs de fonds et les agences publiques locales à les soutenir. Les principales sources de financement sont l'UE, l'ambassade de France, le FNUAP et l'organisation Save the Children.¹⁵⁷

Les organisations interrogées souhaiteraient que les bailleurs de fonds et autres organismes de financement se spécialisent dans les droits et l'autonomisation des femmes, ou du moins créent des fonds spécifiques à cet effet. Elles estiment également qu'il serait bénéfique que les bailleurs de fonds encouragent les collaborations et les partenariats durables entre les organisations, afin de permettre une progression qui va au-delà du rapport bailleur-exécutant-e. En outre, les organisations ont souligné la nécessité (mise en évidence par la pandémie) pour les bailleurs de fonds d'assurer la continuité du financement même en temps de crise, en particulier lorsqu'il s'agit des questions telles que la violence.

Les procédures hautement exigeantes liées à l'accès au financement sont apparemment les mêmes, quelle que soit la taille de la subvention ou le statut du bailleur de fonds (national ou international). Les procédures

administratives et les documents exigés sont complexes et pèsent lourdement sur les personnes sur le terrain ; le contrôle les « tue ». Les petites organisations passent souvent par des organisations plus grandes, internationales, pour recevoir des fonds, sous forme de sous-traitance. Les organisations internationales parviennent plus facilement à obtenir des financements et répartissent les ressources entre les petites organisations nationales, qui perdent leur autonomie, leur statut et leur influence.

Très souvent, le financement n'est pas consistant et ne tient pas compte des ressources humaines et techniques nécessaires au fonctionnement des organisations et à la réalisation de leurs objectifs, comme l'accès à internet. La rareté des financements locaux a également été soulignée.

Les organisations interrogées sont partagées quant à leur relation avec les bailleurs de fonds : la moitié d'entre elles estiment avoir une relation réciproquement satisfaisante, basée sur la transparence, la communication et les résultats ; les deux parties acquérant de l'expérience et échangeant de bonnes pratiques. L'autre moitié perçoit ces rapports sous un angle négatif. Pour ces dernières, les bailleurs de fonds manquent de sérieux et de respect. Ils ne connaissent pas les réalités du terrain et suivent aveuglément leur propre agenda, qui est souvent politique : le processus est extrêmement politisé et corrompu. Cela conduit les bailleurs de fonds à favoriser les organisations ayant une orientation politique semblable à la leur. De plus, selon les organisations interrogées, étant donné que le féminisme et les féministes sont stigmatisés, il y a peu de bailleurs de fonds qui financent les organisations féministes.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

En plus des problèmes causés par la Covid-19, les défis les plus importants dont les organismes de droits des femmes font face sont les suivants :

- La nécessité de **devenir indépendant**, ce qui ne sera possible que si les problèmes d'accès aux ressources financières mentionnés ci-dessus sont résolus, ainsi que le besoin d'autonomie pour assurer la poursuite et la continuité de leurs actions.
- **Restrictions sur les libertés et les régimes sociaux, politiques et religieux.**
- **L'État et le gouvernement conservateur de la Mauritanie font en sorte qu'il est difficile d'attirer les bailleurs de fonds**, ce qui rend la tâche très compliquée aux organismes de droits des femmes qui souhaitent faire avancer un programme évolutif.
- Les responsables des organisations, des collectifs et des mouvements sont souvent **peu formés à la gestion financière, institutionnelle et au leadership**. Cela s'explique par le fait que beaucoup entrent dans le mouvement, motivés par une injustice ou une émotion particulière plutôt qu'avec l'intention de poursuivre une carrière dans le domaine des droits humains. Ce facteur n'est pas nécessairement négatif, en revanche, il implique que nombre de ces personnes ne bénéficient pas d'une formation officielle, qui devient nécessaire à mesure que l'organisation ou le réseau se développe.
- Les responsables **des organisations et les activistes ont des capacités et des connaissances limitées en ce qui concerne les instruments de droits internationaux et nationaux appropriés** et la manière de les utiliser ou de s'y engager.
- Les réseaux et les collectifs sont souvent constitués et dirigés par des bénévoles disposant de **peu de temps et de ressources**. Les personnes ayant constitué un réseau ont tendance à le faire autour d'une question particulière et urgente. Ces réseaux nécessitent une compétence supplémentaire. Parallèlement, en raison de la diversité des domaines de compétence et des attentes, il peut s'avérer difficile de créer des partenariats.

- À ce jour, **l'accès à la justice** n'est pas gratuit et **les discriminations** sont fréquentes à l'égard des catégories de personnes les plus marginalisées par la société, personnes qui sont aussi les plus exposées au risque d'être victimes de nombreux types de violence. L'amélioration de l'accès à la justice impliquerait également de rendre les textes juridiques compréhensibles par tous et toutes.

OPPORTUNITÉS

Les mentalités évoluent dans le bon sens en ce qui concerne ces questions et le pays s'engage de plus en plus à défendre les femmes, comme on le voit avec la création de l'Observatoire de l'égalité de genre en 2021,¹⁵⁸ les femmes prennent davantage conscience de leur importance. Cela montre qu'il existe des possibilités de faire avancer le leadership des femmes et des filles dans le pays.

Les domaines et les questions qui nécessitent le soutien et les financements de façon urgente sont les suivants :



Il a été estimé que la promotion de la SDRS ne serait possible que si, parallèlement, les femmes pouvaient participer efficacement et activement à la politique et aux autres mécanismes de prise de décision. En outre, l'adoption et la mise en application du projet de loi sur la violence basée sur le genre constituent une opportunité non négligeable. Les organisations interrogées ont exprimé un vif désir à participer à ce processus et à la mise en place d'infrastructures destinées à protéger les victimes de violence.

L'éducation continue des jeunes filles, en particulier dans les zones rurales, où le taux d'abandon scolaire est le plus élevé, est une autre question urgente, qui devrait englober à la fois l'éducation, la formation et le suivi en matière de santé reproductive.

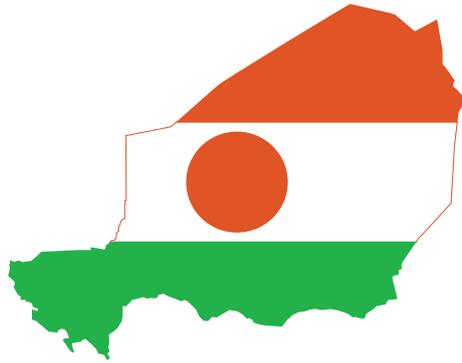
Parmi les autres questions urgentes figurent la lutte contre le changement climatique, la résolution de la crise alimentaire causée par la Covid-19 et la possibilité pour toutes et tous d'accéder à la justice.

Au cours des entretiens, les organisations ont mentionné plusieurs stratégies et opportunités pour renforcer le mouvement. Tout d'abord, il sera capital de créer un réseau de toutes les organisations de femmes et des espaces dédiés à celles-ci. Cela encouragera la collaboration entre les organisations, permettant ainsi un plus inclusif et intersectionnel. Cependant, plusieurs organisations ont estimé que rien de tout cela ne serait possible si un consensus n'était pas d'abord établi sur ce qu'est le «féminisme» et, surtout, le «féminisme mauritanien».

RECOMMANDATIONS

- Les bailleurs de fonds devraient collaborer avec **les organisations et les mouvements existants** afin d'accorder plus d'attention aux questions urgentes en Mauritanie. À cet effet, les bailleurs de fonds pourraient dépasser le modèle actuel de financement des organisations internationales pour travailler directement avec les organismes nationaux de droits des femmes.
- **Créer des fonds de soutien annuels** pour les organisations dirigées par des femmes en Mauritanie.
- **Lutter contre la corruption et promouvoir l'accès** des femmes et des filles au financement.
- **Alléger les procédures administratives** et rendre moins exigeants les appels à candidatures.
- **Maintenir un dialogue sincère et transparent entre les organisations et les bailleurs de fonds**, avec une voix plus forte pour les organisations. Cela permettra aux bailleurs de fonds d'être conscients des réalités du terrain et d'avoir une meilleure vision sur des besoins des organisations. Dans ce sens, les bailleurs de fonds devraient chercher à financer les besoins et les domaines de prédilection des organisations, en posant la question de «Comment pouvons-nous vous aider?» plutôt que de dire «Voici ce que nous pensons qu'il faudrait faire».
- **S'assurer que les exigences des bailleurs de fonds correspondent aux compétences des organisations.** Les bailleurs de fonds devraient mener davantage de recherches et d'investigations afin d'identifier les organisations qui fonctionnent efficacement et les soutenir.
- Créez une **plateforme indiquant les différentes offres de financement disponibles**, ainsi qu'un «annuaire» regroupant toutes les organisations du pays ou de la région, afin de faciliter la création de partenariats et d'alliances. En plus de cela, le partage d'expériences en matière d'accès au financement par le biais de la formation, par exemple, pourrait combler de nombreuses lacunes.
- **Renoncer aux projets restrictifs et à court terme** au profit d'un renforcement des capacités internes essentielles afin d'améliorer la pérennité des organisations présentes sur le terrain. L'idéal serait que le délai de financement se situe au moins à trois ou quatre ans.
- **Développer l'utilisation du français et des autres langues nationales** à tous les niveaux de subventions et de financements.

NIGER



HISTORIQUE/CONTEXTE

Après son indépendance de la France en 1960, le Niger a été caractérisé par de graves sécheresses et des périodes d'instabilité politique, notamment une révolte en 1990. Le 13 mai 1991, les femmes nigériennes effectuent une marche historique,¹⁵⁹ organisée en guise de protestation contre la mise en place du Comité préparatoire de la Conférence nationale, coordonnant les processus de transition et de paix, au sein duquel aucune femme ne siège. Le Comité a été reconstitué aussitôt la marche terminée, avec l'intégration des femmes. Cette marche pacifique a donné naissance à la Journée nationale de la femme, désormais célébrée chaque 13 mai au Niger, et a constitué le point de départ de l'essor des organisations de femmes au Niger. Une nouvelle constitution, approuvée par référendum en 2010 et modifiée en 2017, a été conçue pour endiguer les insurrections politiques et promouvoir un régime civil démocratique. L'élection de 2021 a été considérée comme le «premier transfert démocratique du pouvoir depuis l'indépendance».¹⁶⁰

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

La Constitution du Niger,¹⁶¹ en son article 8, «garantit à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe [ou] d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse». Il est également prévu (art. 22) que l'État doit éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des jeunes filles et des personnes porteuses de handicap. Elle leur garantit davantage une représentation équitable au sein des instances publiques.

Le Niger a adhéré à la CEDEF en 1999 avec des réserves. Les réserves présentées concernent l'article 2 (d) et (f); l'article 5 (a); l'article 15, alinéa 4; l'article 16, alinéa 1 (c), (e) et (g); et l'article 29 — essentiellement en rapport avec les normes socioculturelles et les droits des femmes mariées. Le Niger a signé le protocole de Maputo le 6 juillet 2004, mais ne l'a pas encore ratifié, ce qui en fait le seul pays d'Afrique de l'Ouest à ne pas l'avoir ratifié.

Outre l'engagement en faveur de l'égalité de représentation prévu par la Constitution, suite à la mobilisation des femmes pour demander, rédiger et adopter une loi sur les quotas, l'article 3 de la loi 2000/08 a instauré un système de quotas pour les fonctions électives. La loi sur les quotas imposait la présence des deux sexes sur les listes de candidatures aux niveaux national et régional et prévoyait que la proportion de candidate-s élu-e-s de l'un ou l'autre sexe ne devait pas être inférieure à 10%. Cette loi a été modifiée une première fois en 2014 portant le quota de 10 à 15% pour les fonctions électives et de 15 à 25% pour les postes nominatifs. En 2019, la même loi a été révisée pour augmenter le quota pour les postes électifs de 15 à 25% et de 25 à 30% pour le poste nominatif au sein du gouvernement.¹⁶²

Jusqu'en mai 2022, le Niger est classé 88^e pays au monde en matière de représentativité des femmes au parlement, les femmes constituant 25,9% de son Assemblée nationale.¹⁶³ Son plus jeune membre du parlement (24 ans) est une femme nommée Kaila Rabi Maman. Il existe un groupe de femmes spécialisé, le Réseau nigérien des parlementaires pour les questions de genre, qui s'occupe de l'établissement des quotas et de la loi sur la VFFF. Le Niger dispose également d'un fonds destiné à soutenir les candidates politiques et à accroître la représentation des femmes.

Le code civil de 1993 fixe l'âge minimum du mariage à 15 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons. Environ 28% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 76% avant l'âge de 18 ans.¹⁶⁴ Parallèlement, les écarts entre le droit civil et le droit traditionnel du mariage constituent un obstacle au changement de mentalités et d'attitudes vis-à-vis du mariage des enfants. Bien que le Niger ait tenté de modifier les dispositions discriminatoires de son Code de la famille en 2011, il a fait face à des difficultés d'adoption en raison des fortes croyances de certaines communautés.¹⁶⁵ Le Niger a interdit et condamné les MGF/E en 2003 et a créé un Comité nigérien de lutte contre les pratiques traditionnelles, qui estime que la loi a largement porté ses fruits, le taux de prévalence des MGF/E étant désormais de 2%.¹⁶⁶

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

La violence entre partenaires intimes est un problème permanent au Niger; en 2021, environ 12,9% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques et sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois passés.¹⁶⁷ Le Niger a l'un des taux de grossesse chez les adolescentes les plus élevés au monde¹⁶⁸ et le taux le plus élevé de mariage des enfants.

Bien que les pratiques sexuelles entre personnes de même sexe ne soient pas illégales au Niger et qu'aucune loi de censure ne limite les conversations sur les sujets relatifs aux LGBTQIA+, la stigmatisation subsiste : 91,5% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles détesteraient «vraiment» avoir un-e homosexuel-le pour voisin-e.¹⁶⁹ En outre, le Code pénal nigérien prévoit que l'âge légal des relations sexuelles consensuelles pour les hétérosexuel-le-s diffère de celui des personnes de même sexe, qui est respectivement de 13 et 21 ans, qualifiant l'homosexualité d'«acte impudique ou d'acte contre nature» et prévoyant différentes sanctions.¹⁷⁰ Le mariage entre personnes de même sexe n'est pas encore légal, le droit de changer légalement de sexe est juridiquement ambigu, le gouvernement ne mentionne pas le sexe en dehors du modèle binaire et il n'existe aucune protection contre la discrimination des LGBTQIA+.

Plus de 80%¹⁷¹ de la population du Niger dépend de l'agriculture, et ces populations souffrent des conséquences du changement climatique; les sécheresses et la réduction des ressources naturelles ont entraîné le déplacement de 2 millions de personnes,¹⁷² soit environ 8% de la population. Le Niger est situé dans la région du Sahel, où la température augmente 1,5 fois plus vite que dans le reste du monde. Si l'on ajoute à cela le conflit qui sévit au Mali et au Nigeria voisins, le Niger traverse une «crise avec les déplacé-e-s internes et les réfugié-e-s».¹⁷³ À mesure que les terres cultivables s'appauvrissent, les femmes sont de plus en plus exclues en raison d'une loi mal appliquée et des pratiques culturelles telles que le kublî, qui veut que «les jeunes femmes sans terres vivent isolées et ne puissent quitter leur maison qu'avec la permission de leur mari». Cette pratique se répand des ménages les plus riches aux ménages les plus pauvres et entrave le développement économique et la sécurité alimentaire des femmes.¹⁷⁴

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

De nombreuses organisations sont dirigées par des femmes, même si elles recourent aux services des hommes dans leurs effectifs. Des organisations également dirigées par des hommes, comme le Conseil national de la jeunesse du Niger, ont adopté un modèle qui permet aux femmes d'être représentées, au même titre que les hommes, dans les organes de décision (le système «un homme, une femme»). De nombreuses organisations ont environ dix ans d'existence; quelques-unes ont été fondées plus récemment, il y a moins de trois ans. La plus ancienne des organisations interrogées est la Coordination des ONG et Associations de Femmes du Niger (CONGAFEN), qui opère depuis 30 ans; d'autres organisations ont été créées peu de temps après.

La plupart des organisations opèrent au niveau national, étant basées à Niamey, la capitale, et travaillant dans différentes régions.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Le Niger dispose d'organisations de tutelle telles que le CONGAFEN. Il existe également des réseaux de femmes, notamment pour la promotion de la paix, et toutes ces structures travaillent sur toutes les questions en rapport avec les femmes.

En ce qui concerne la puissance des mouvements de femmes, la tendance au Niger est à la baisse, en raison d'un «manque de solidarité féminine», ce qui complique l'établissement de synergies de fonctionnement. C'est un problème que presque toutes les organisations ont relevé. Malgré l'existence de réseaux, les organisations nationales ont tendance à travailler en vase clos en raison d'un manque de confiance, d'une concurrence pour le financement minimal disponible et d'un manque de leadership dans l'unification des groupes. En outre, le manque d'initiative et de leadership en matière de gestion financière, de capacité organisationnelle et de plaidoyer limite le succès des alliances. Les bailleurs de fonds accentueraient ces problèmes en finançant principalement des organisations individuelles plutôt que des collectifs, ce qui a pour effet de décourager les alliances. Les personnes qui tentent de créer et de coordonner des alliances sont pour la plupart des bénévoles qui se lassent, puis le cycle recommence; ce taux de renouvellement élevé limite le potentiel de croissance continue et régulière.

Dans le même ordre d'idées, il est difficile de convaincre la nouvelle génération à rejoindre les mouvements, étant donné le peu de points de contact et le peu ou l'absence de postes salariés disponibles pour les filles après la fin de leurs études. Au lieu de cela, les jeunes cherchent à faire carrière dans les ONG internationales qui peuvent se le permettre. Il y a également parfois un manque d'engagement chez les jeunes femmes, et les rares qui rejoignent les associations sont pressées d'avancer et de «s'enrichir». Tout cela crée des conflits générationnels, et a conduit à la création de plusieurs associations, gérées uniquement par de jeunes filles, afin qu'elles puissent elles aussi être présentes sur la scène nationale pour la défense des droits des filles et des femmes. Parallèlement, les jeunes féministes ont fait remarquer que certaines associations étaient gérées comme une «propriété privée».

Les quelques personnes interrogées qui ont présenté une expérience contraire plus positive de la construction d'alliances ont déclaré que le fait de travailler avec des personnes dont les valeurs et les missions se rejoignent avait été une approche fructueuse.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

La plupart des organisations interrogées sont impliquées dans des activités de plaidoyer visant à lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes. L'engagement communautaire est l'un des domaines les plus ciblés par les organisations nigériennes. Les autres domaines d'activité comprennent l'autonomisation financière, la participation politique des femmes et les efforts en faveur de la démocratie, l'éducation des filles et des femmes, les droits des enfants et des jeunes, les femmes rurales et l'agriculture, l'environnement et le changement climatique, la construction d'alliances et de mouvement, la sécurité alimentaire, la santé et la santé sexuelle et reproductive, l'aide juridique, l'action humanitaire, la recherche, les médias et le suivi psychologique.

Le Niger est un pays musulman situé au Sahel, qui a subi de nombreuses attaques terroristes, notamment celles de Boko Haram, qui a débuté en 2015. Ces attaques ont provoqué un appauvrissement constant des villages où les femmes et les jeunes constituent la majorité de la population. De nombreuses organisations ont vu le jour afin de soutenir ces femmes, principalement en ce qui concerne l'agriculture et le marketing, ainsi que de nombreuses autres activités génératrices de revenus. De ce fait, plusieurs des organisations interrogées sont représentées dans tout le Niger.

Il semble y avoir deux types d'ONG au Niger qui se considèrent comme féministes. Il y a celles qui assument clairement leur rôle et qui, en fonction du contexte socioculturel, tentent de démontrer la bravoure des femmes et leur plus-value dans la société nigérienne. La seconde catégorie, que l'on pourrait peut-être qualifier de «féministe adjacent», s'efforce de faire évoluer les droits des femmes, mais ne cherche pas

à renverser l'ordre préétabli par la société. Aucune organisation n'a déclaré travailler sur les questions LGBTQIA+ ou avoir du personnel LGBTQIA+.

Une bonne dizaine d'organisations sont bien organisées, avec des plans stratégiques triennaux comportant des axes bien définis, traitant du développement personnel des membres et du soutien en matière de conseil.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES

L'ONG-isation est considérée comme un défi, mais reste nécessaire pour l'accès aux ressources. Les organisations interviewées ont affirmé que l'enregistrement était très important pour la récolte de fonds, car il était perçu comme un gage de légitimité. Cependant, le long processus d'enregistrement est truffé de difficultés et est particulièrement difficile pour les jeunes organisations qui ne disposent pas de moyens pour se procurer des bureaux physiques et du personnel rémunéré adéquat. Par conséquent, beaucoup opèrent sans autorisation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

En ce qui concerne les réalisations sur le terrain, les répondant-es ont souligné les points suivants :

-  Introduction de l'article législatif sur le harcèlement sexuel
-  Criminalisation du viol
-  Rédaction de la loi sur le quota, avec 30 % pour les postes nominatifs et 25 % pour les postes électifs.
-  SOS Femmes et Enfants Victimes de Violences Familiales a remporté le tout premier Prix International de l'Égalité des Genres (2017) qui a servi à la construction d'un grand centre de prise en charge des victimes de VBG.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Le déclenchement de la pandémie a mis davantage de pression sur le système de soins de santé et de services sociaux du Niger, qui est surchargé et sous-financé.¹⁷⁵

Les mesures de confinement prises au niveau national ont été relativement courtes par rapport à celles prises dans les pays voisins et même au niveau international. La fermeture des écoles s'est prolongée jusqu'en novembre 2020, mais les restrictions sur les voyages internationaux n'ont été levées qu'en avril 2022. Les rapports limités sur l'impact de la Covid-19 dans le pays ont freiné la transmission des connaissances et les mesures de sensibilisation.

Selon les femmes nigériennes interrogées, la Covid-19 a eu un impact à la fois négatif et positif sur les organisations de femmes et les mouvements féministes. Bien que des mesures temporaires aient bloqué les déplacements physiques, certaines organisations ont amélioré leurs performances en termes d'utilisation

des technologies et de travail à distance. Beaucoup ont développé des possibilités de télétravail, en s'équipant de Wi-Fi et d'ordinateurs et en formant leurs membres à l'utilisation de nouveaux outils tels que Zoom. Aujourd'hui, après avoir tiré le meilleur parti de cette situation difficile, beaucoup travaillent mieux avec les TIC. Ce sont principalement les jeunes femmes qui ont contribué à enseigner ces compétences afin d'encourager les organisations dans la poursuite de leurs activités.

Malheureusement, les organisations ont indiqué qu'une grande partie de leur financement était redirigée vers des initiatives liées à la santé et à la Covid-19 sans nécessairement tenir compte de la question du genre. En outre, le financement accordé par le gouvernement a été redéfini en fonction des priorités. Les femmes ont été largement oubliées dans ces mesures de protection sociale, car elles exercent très souvent dans le secteur informel.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations sur la manière dont les bailleurs de fonds peuvent mieux gérer les effets de Covid-19 :

- **Augmenter le financement** et le soutien à **l'innovation pour les femmes qui travaillent dans le secteur agricole**, car elles ont été particulièrement affectées par la pandémie.
- **Renforcer la capacité des ONG** dans la facilitation du télétravail et l'utilisation de la technologie.
- Augmenter la **flexibilité et l'inclusivité du financement**, en facilitant les procédures administratives et en proposant des formulaires de demande adaptés aux documents compliqués.
- **Contextualiser le financement** au Niger en tenant compte notamment des coûts élevés de transports internationaux et nationaux.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations et les mouvements financent leurs activités grâce aux cotisations des membres et aux collectes de fonds indépendantes. Toutefois, ce type de financement est difficile à obtenir et, là encore, les coûts de gestion permanents absorbent une grande partie de ces ressources. Les branches locales parviennent souvent à fonctionner sans l'aide de la branche nationale en répondant aux appels à projets locaux.

Les organisations ont souligné un resserrement des conditions des appels à projets ; une situation qui a écarté beaucoup de la compétition. Ces conditions incluent la demande d'un grand nombre de documents compliqués, tels que trois années de comptes audités, ce qui excède largement les budgets des organisations. À cela s'ajoutent la lenteur de la procédure de décaissement et l'exclusivité des réseaux et des bailleurs de fonds, qui donnent la priorité au financement de leurs connaissances, sans tenir compte des autres organisations. Par ailleurs, la plupart des organisations ont fait remarquer que les subventions disponibles ne correspondaient pas toujours aux besoins réels et aux réalités vécues par les communautés. Elles estiment que les bailleurs de fonds sont souvent réticents à l'idée d'adapter leur financement. Ces facteurs débouchent sur une mauvaise perception des bailleurs de fonds, qui sont considérés comme animés ou alors ne se limitant qu'aux normes restrictives des projets. L'exemple le plus courant évoqué par toutes les organisations est celui des bailleurs de fonds qui demandent aux organisations de parler de questions qui ne les concernent pas, en particulier des thématiques qui ne sont pas approuvées par la société nigérienne, notamment celles liées aux personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre, ou à l'avortement.

Il existe également une perception selon laquelle les bailleurs de fonds donnent la priorité aux organisations internationales ayant un bureau ou des projets en cours au Niger et recherchent et soutiennent rarement les organisations nationales. Plusieurs organisations interrogées ont également fait état d'une mauvaise communication avec les bailleurs de fonds qui mettent du temps à répondre ou à fournir un retour d'information et dont les attentes et les modalités de candidature n'étaient pas claires. D'autres ont souligné

que les budgets des subventions ne couvraient pas suffisamment les charges de fonctionnement, ce qui limitait la viabilité des projets et des organisations elles-mêmes.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- Le défi le plus important identifié par les organisations et les mouvements était **celui du soutien financier minimal**. Le soutien est inconsistant et généralement de courte durée (six mois à un an), mais les bailleurs de fonds attendent en même temps des résultats irréalisables dans ces délais. Les organisations ont déjà fait part de ce constat aux bailleurs de fonds, mais en vain. Ce calendrier de financement n'est pas viable pour les organisations au niveau national qui préféreraient un calendrier de projet à plus long terme, c'est-à-dire de trois à cinq ans, avec un suivi annuel.
- **Les mouvements et les organisations ne se sentent pas écoutés** par les bailleurs de fonds qui imposent des projets et des activités préétablis sans les consulter et refusent d'adapter les actions et les objectifs au contexte réel et aux réalités vécues par les populations cibles. Par conséquent, les bénéficiaires et demandeur-euse-s de fonds se rendent compte qu'ils doivent se plier à la volonté du bailleur. L'exemple le plus courant est celui des bailleurs qui font pression pour un travail sur les questions des LGBTQIA+ tout en mettant en danger les activistes et les membres de l'équipe de l'organisation, avec la menace réelle d'une arrestation en plus des menaces sociales.
- **Ces approches inflexibles de la part des bailleurs de fonds internationaux** ont «pour conséquence involontaire de donner du grain à moudre aux activistes religieux conservateurs» qui qualifient les traités internationaux relatifs aux droits des femmes «d'impositions étrangères.»¹⁷⁶
- **Les restrictions relatives à la parole et à l'action des femmes** sont dues à la nature conservatrice et patriarcale de la société nigérienne. Ces obstacles empêchent les jeunes générations et les femmes de se lancer et de mettre à contribution leurs précieuses compétences et leur expertise. Les organisations doivent former des alliances stratégiques avec les hommes, disposer d'une personne-ressource masculine et privilégier les approches HeForShe (LuiPourElle) tout en défendant le féminisme.
- De plus, étant donné la **rareté des ressources**, les organisations de femmes sont en concurrence dans tous les domaines subventionnés, ce qui signifie que «chaque organisation couvre tous les domaines». Les organisations sont beaucoup dispersées au lieu de devenir des spécialistes d'un petit nombre de problématiques. Cette situation entraîne donc un conflit interne dans leurs programmes.

OPPORTUNITÉS

Sur la question des opportunités actuelles et urgentes visant à faire avancer le leadership des femmes au Niger, les organisations ont répondu qu'il y avait un réel travail à faire en amont, notamment par l'État nigérien lui-même — à noter que l'État nigérien n'a pas adhéré au Protocole de Maputo. Bien qu'il ait adhéré à la CEDEF, il l'a fait avec d'importantes réserves qui ont vidé le traité de sa substance. «C'est à croire que le Niger ne s'aligne pas aux autres nations qui s'engagent corps et âme à promouvoir les droits des femmes.» Entre-temps, la loi sur le quota politique n'est toujours pas respectée. La question de l'accès des femmes à la justice a également été mentionnée. Parallèlement, il a été demandé à l'État d'accorder un budget substantiel au ministère du Genre, qui est actuellement l'un des ministères les plus pauvres du gouvernement. «Tant que ce ministère ne sera pas soutenu financièrement, il y aura toujours un blocage, car on ne peut pas toujours compter sur les partenaires, ils ne peuvent pas tout faire.»

L'insécurité a bouleversé tout le système au Niger. Les domaines suivants ont besoin d'un financement urgent pour apporter un soutien conséquent aux femmes :



Les Nigériennes envisagent également un paysage financier plus productif en abandonnant les activités à caractère ponctuel au profit d'une planification à long terme. «L'approche programme permet de réaliser des travaux pendant trois à cinq ans afin de pouvoir mesurer l'impact réel des activités sur le terrain.» En outre, si les bailleurs de fonds transforment leur approche à l'égard des mouvements et organisations nationaux, c'est-à-dire en passant d'une approche hiérarchique et autoritaire par nature à des partenariats et collaborations plus équitables, beaucoup de choses pourraient être réalisées.

RECOMMANDATIONS

- Faciliter le **dialogue intergénérationnel** pour recenser tous les obstacles et les causes profondes afin d'identifier une démarche claire pour l'avenir. En revanche, il faut investir dans les mouvements dirigés par des jeunes par le biais d'un coaching et d'un mentorat organisationnel intergénérationnel et la création des cadres d'échange d'apprentissage.
- Soutenir les organisations afin qu'elles **utilisent davantage les médias modernes** à des fins de promotion.
- Encourager diverses **formations et initiatives sur le leadership féminin**.
- Faciliter l'accès au **financement consistant** avec des délais plus longs et des budgets et attentes plus réalistes.
- Prendre **en compte la réalité sur le terrain** (culturelle, religieuse et sociale). Les bailleurs de fonds ne doivent pas «imposer de manière générale leurs propres programmes, mais s'associer aux acteurs et actrices nationaux pour déterminer des méthodes d'action plus fiables».
- **Renforcer la capacité institutionnelle et technique de l'organisation** par le biais de ressources et de formations organisationnelles dans des domaines plus sensibles tels que la gestion financière, la gestion de projet et le plaidoyer. Les organisations interrogées ont souvent exprimé le souhait d'être formées de manière plus précise à la «théorie du leadership transformationnel».

SÉNÉGAL



HISTORIQUE/CONTEXTE

Le Sénégal est devenu une république en 1958 et a obtenu son indépendance de la France en 1960. Avec un régime civil sans interruption depuis l'indépendance, la longue histoire du pays, marquée par des élections régulières et des transitions pacifiques, a favorisé l'émergence d'une société vivante et dynamique. En tant que démocratie stable, le Sénégal est considéré comme une exception dans une région en proie aux coups d'État militaires, aux guerres civiles et aux conflits ethniques. Cette liberté a facilité l'avancement progressif des droits des femmes dans le pays. Notamment, en 1945, le Sénégal a accordé aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, l'un des premiers pays à le faire.¹⁷⁷

VUE D'ENSEMBLE DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS RELATIFS AUX DROITS DES FEMMES

La Constitution du Sénégal de 2001 garantit l'égalité devant la loi (art. 1) et interdit la discrimination, par exemple en matière d'emploi et de rémunération (art. 25).¹⁷⁸ Elle interdit également le mariage forcé (art. 18) et garantit l'égalité matrimoniale (art. 19). En ce qui concerne les pratiques néfastes, la Constitution prévoit que chaque individu a le droit d'être protégé contre toutes les mutilations physiques (art. 7).

Le Sénégal a adhéré à la CEDEF en 1985 et ratifié le Protocole de Maputo en 2005. Le Sénégal a notamment traduit le protocole de Maputo dans les principales langues du pays, le rendant ainsi largement accessible. En ce qui concerne la représentation égalitaire en politique, la loi 2012-01 de 2012 impose la parité sur toutes les listes de candidatures aux élections générales.¹⁷⁹ Actuellement, les femmes occupent 42,7% des sièges au Parlement.¹⁸⁰ Depuis l'adoption de la loi, la représentation des femmes a augmenté, même si elle reste en deçà de la parité.

La situation des femmes et des filles s'est améliorée au Sénégal au cours des dernières décennies avec l'adoption des lois et des politiques visant à renforcer leurs droits. La loi de 2005 relative à la santé reproductive reconnaît celle-ci comme un «droit fondamental et universel garanti à tous les individus sans distinction d'âge, de sexe, de richesse, de religion, de race, d'ethnicité, de situation matrimoniale ou toute autre condition».¹⁸¹ La protection des femmes et des jeunes filles contre le viol et la pédophilie a été renforcée en 2020 par l'introduction d'une nouvelle loi prévoyant des peines plus sévères pour ces crimes, après des années de silence et de classification de ces crimes dans la catégorie des délits mineurs.¹⁸² Afin de combattre et d'éliminer les violences faites aux femmes et les pratiques néfastes, le Sénégal a adopté des politiques telles que le deuxième plan d'action national 2010-2015 pour l'abandon des mutilations génitales féminines. Le plan d'action national de lutte contre la violence basée sur le genre, adopté en 2015, classe le mariage des enfants dans la catégorie des VBG.¹⁸³

DÉFIS DANS LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Les contraintes socioculturelles et juridiques, y compris le droit coutumier, constituent des obstacles à la parfaite mise en application de la qualité du genre et à l'autonomisation des femmes. Le code de la famille

de 1989 fixe l'âge légal du mariage à 16 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons ; cependant, 29% des filles sont mariées avant 18 ans et 8% avant 15 ans.¹⁸⁴ Les MGF/E sont interdites par le Code pénal et constituent un délit criminel, mais environ 25% des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été soumises à cette pratique.¹⁸⁵ La persistance de la violence à l'égard des femmes et des filles constitue un autre obstacle à l'égalité de genre au Sénégal. Environ 27% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques.¹⁸⁶ Bien que la loi l'interdise, des réserves ont été émises quant à son applicabilité, étant donné l'enracinement de la culture du viol et le fait que la violence basée sur le genre semble plus répandue que jamais, le dénigrement des victimes caractérisant les cas les plus visibles.¹⁸⁷ Les campagnes actives menées par les ONG conservatrices en vue de limiter le droit à l'avortement ont monté l'opinion publique contre les activistes féministes et ont rendu beaucoup plus difficile l'avancement des réformes légales.⁵

Bien qu'il ne soit pas légal de s'identifier comme LGBTQIA+, aucune loi ne condamne les discours sur les LGBTQIA+ ou la promotion des droits des LGBTQIA+. Le Sénégal est une nation musulmane extrêmement conservatrice. L'homosexualité est interdite par le Code pénal et les pratiques homosexuelles sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. Toutefois, le président sénégalais a souligné que les personnes LGBTQIA+ ne sont pas exclues de la société. Bien au contraire, l'interdiction ne fait que traduire les valeurs culturelles.¹⁸⁸ Pour cette raison, le gouvernement a rejeté à plusieurs reprises la légalisation de la reconnaissance des LGBTQIA+.

Pour le Sénégal, comme pour de nombreux pays de la région du Sahel, les effets du changement climatique sont devenus une réalité, avec une désertification et une dégradation des sols accrue et un accès réduit à l'eau. Les femmes en ressentent particulièrement les effets. Les femmes sénégalaises représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole et sont responsables à 80 % de la production.¹⁸⁹ Leur exposition aux conditions de pauvreté extrêmes en raison des sécheresses les oblige à faire preuve de plus d'adaptation et d'innovation dans leur lutte contre les conséquences du changement climatique. Les organisations de femmes ont contribué à ces efforts en fournissant des moyens d'adaptation et de croissance.¹⁹⁰

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La plupart des organisations sénégalaises interrogées sont dirigées par des femmes, principalement des intellectuelles. Parmi celles-ci, deux sont dirigées par de jeunes femmes. Dans certaines organisations, les jeunes femmes font partie de la hiérarchie. Dans de rares cas, les hommes ont créé des organismes de droits des femmes qui opèrent à Dakar et dans les régions.

Toutes les organisations interrogées travaillent au niveau national, la majorité à Dakar, une à Kaolack et à Thiès. L'organisation la plus ancienne est active depuis plus de 20 ans et la plus jeune depuis deux ans.

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

Les organisations participant à la présente étude estiment que la construction d'alliances et de mouvements est indispensable. Elles se sont unies dans des collectifs féministes et d'organismes de droits des femmes pour lutter contre les restrictions culturelles et religieuses et assurer l'égalité des chances. Elles travaillent également ensemble pour défendre les droits des filles et des femmes, notamment sur des questions telles que le droit à l'avortement, le mariage des enfants, l'exploitation des enfants et les MGF/E.

Parmi les avantages du travail en consortium, les participantes ont cité l'échange d'informations et un impact plus important sur le plaidoyer aux niveaux supérieurs. Elles ont relevé que les organismes de droits des femmes avaient remporté des combats essentiels grâce à leur collaboration au sein de consortiums. Les consortiums se forment également de plus en plus souvent en réponse aux sollicitations des bailleurs de fonds. Une organisation a déclaré qu'elle travaillait également à la consolidation d'un vaste réseau sous

régional de lutte contre les violences faites aux femmes, en collaboration avec l'Association des juristes africains.

En ce qui concerne les questions relatives à la construction d'alliances et de mouvement, les organisations ont des points de vue différents. Certaines ont déclaré n'avoir rencontré aucune difficulté, généralement parce qu'elles se connaissaient entre elles, étaient membres des mêmes collectifs, réseaux et plateformes et collaboraient sur des projets communs. D'autres ont connu des difficultés liées au financement, à la gouvernance, au leadership et aux objectifs.

Les obstacles concernant la construction d'alliances et de mouvement ont été surmontés en renforçant la synergie d'action avec les organisations partenaires pour les impliquer davantage dans la mise en œuvre, et en consolidant la communication dans les réunions techniques pour la préparation des activités.

Parmi les groupes avec lesquels les organisations ont déclaré travailler ou collaborer figurent les travailleuse-s nationaux, les professionnelles du sexe, les jeunes filles et jeunes femmes, les femmes actives dans les secteurs privé et public, les femmes rurales, les femmes dans le milieu universitaire, les femmes et groupes handicapés, les femmes leaders religieuses et/ou culturelles et les femmes issues de minorités ethniques et de groupes autochtones. Deux organisations ont déclaré travailler également avec des personnes et/ou des groupes de personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre. Certaines comptent sur la participation des hommes, car elles perçoivent leur inclusion comme étant indispensable. Les hommes qui y prennent part sont désignés sous le nom de «HeForShe» (LuiPourElle).

Lorsqu'il s'agit de la participation des jeunes filles et des femmes, leur niveau d'implication dépend de la nature de l'activité, a relevé une organisation. Une autre a déclaré que la participation des filles et des jeunes femmes aux mouvements était motivée par leur engagement à défendre leurs droits et leur contribution à changer les mentalités.

Quelques-unes ont exprimé leur intérêt à travailler avec des organisations en dehors de la région AOF. Elles estiment que les partenariats avec ces organisations permettront de diversifier les méthodes et les stratégies d'intervention. Le partenariat avec des organisations extérieures à l'AOF sur des questions telles que la violence à l'égard des femmes et des filles, les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants permettra de mieux comprendre ces problématiques et la manière dont les autres travaillent pour y apporter des solutions. Parmi les avantages de ces partenariats, les organisations ont mentionné le soutien professionnel, la mise en commun des ressources financières et les possibilités de renforcer les synergies d'action.

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

Les entretiens ont révélé que de nombreuses organisations n'avaient pas de domaines de compétence spécifiques. En revanche, elles se concentrent largement à défendre les droits des femmes et leur autonomisation financière. Cependant, d'autres organisations travaillent sur des domaines spécifiques. Certaines accordent plus de priorité à l'autonomisation financière des femmes, car comme elles l'ont fait remarquer, on ne peut parler de liberté et de respect des droits des femmes en négligeant cet aspect. Les autres domaines d'activité comprennent l'éducation des filles et des femmes, les droits des jeunes et des enfants, les médias, la santé et la SDSR, les VS/VFFF, la participation des femmes à la politique, l'environnement et le changement climatique, FPS, les pratiques néfastes, l'invalidité physique, le conseil et la construction d'alliances et de mouvement.

En ce qui concerne les problématiques sur lesquelles les organisations ne s'engagent pas, certaines ont mentionné l'avortement et les droits des LGBTQIA+, bien qu'une organisation ait déclaré qu'elle défendait les droits humains sans aucune exception. Sur les questions des LGBTQIA+, les organisations ont déclaré que la société sénégalaise, qui est très conservatrice et où la culture joue un rôle important, n'était pas encore prête à en débattre. Le respect de l'opinion générale des Sénégalais-e-s et l'environnement hostile

sont les principales raisons pour lesquelles les organisations s'abstiennent de travailler sur ces questions pour le moment.

Quelques organisations ont déclaré s'identifier comme féministes et ont affirmé que cette identification nuisait à leurs activités. D'autres ont expliqué que le fait de s'identifier comme féministe ne facilitait pas leurs interventions, mais n'affectait d'aucune manière leur compétence. Les femmes et les filles sénégalaises qui s'identifient en tant que féministes subissent des critiques, car la société ne comprend pas leur combat. Aux yeux de certain-e-s Sénégalais-e-s, les féministes défendent les droits des femmes et des LGBTQIA+ par conséquent, ils et elles perçoivent celles-ci ainsi que leurs actions de façon négative.

Pour ce qui est des stratégies et des approches, toutes les organisations interrogées ont déclaré avoir recours au plaidoyer dans leurs activités. Parmi les autres méthodes utilisées pour la promotion, la vulgarisation et la protection des droits fondamentaux des femmes et des enfants figurent la recherche, la sensibilisation, la communication, l'activisme en ligne, l'organisation communautaire et l'assistance aux victimes de violence basée sur le genre. Certaines activités visent à toucher des groupes spécifiques, tels que les décideur-e-s, les jeunes, les chefs religieux, les femmes rurales et les victimes de violence basée sur le genre. L'art est également utilisé comme un outil de promotion et de sensibilisation.

L'intervention active des hommes, le leadership transformationnel et les interactions entre les femmes et les filles pour les autonomiser et faire évoluer leurs droits sont également des exemples de stratégies et d'approches utilisées.

Les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes utilisent plusieurs espaces dans l'exercice de leurs activités. Les principaux lieux de rassemblement cités sont les centres de jeunesse et les locaux de certains grands mouvements/organisations. Les groupes se réunissent également dans les villages, les villes, les marchés, les conférences, les espaces publics, les écoles et les stades.

L'ONG-ISATION ET SON IMPACT SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La plupart des organisations interrogées se définissent comme des organisations professionnelles. Elles avaient décidé de devenir des organisations officielles dotées de systèmes de gestion performants, d'un guide de procédures, d'une charte de bénévoles et de plans stratégiques et opérationnels quinquennaux. La majorité d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient dû s'adapter afin que l'État et les bailleurs de fonds les considèrent autrement.

De nombreuses organisations interrogées ont déclaré que la professionnalisation avait eu un impact positif. Elle offre une base légale, mais donne également accès à des opportunités et à des partenariats. D'autres ont ajouté que cela avait eu un effet positif sur leurs aptitudes dans la mobilisation des masses par le biais de stratégies de plaidoyer bien structurées.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES

Les organismes de droits des femmes et des filles ont joué un rôle capital dans l'adoption de plusieurs lois et projets en faveur de l'égalité au Sénégal, notamment :



Harmonisation du droit interne sénégalais avec les conventions internationales (CEDEF et Protocole de Maputo)



Contribution à l'adoption de la loi n° 2020 - 05 criminalisant le viol et la pédophilie.



Facilité l'adoption d'une loi modifiant les articles 15 de la loi sur la santé reproductive, 305 et 305 bis du Code pénal, 35 du code de déontologie médicale et harmonisé ces articles avec l'article 14 du protocole de Maputo.



Contribution à la modification de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise par la loi n° 2013-05 du 8 juillet 2013 qui permet à la femme sénégalaise de donner sa nationalité à son enfant.



L'élaboration de la loi d'orientation sociale en faveur des personnes handicapées au Sénégal.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES DE FEMMES ET LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

S'inspirant de l'expérience acquise lors de la lutte contre le virus Ebola en 2013 et en 2014, le gouvernement sénégalais a réagi face à la Covid-19 en décrétant l'état d'urgence et en imposant des mesures pour ralentir la propagation.¹⁹¹ Les femmes et les filles sénégalaises ont été très affectées par les mesures qui ont été prises. Il est en effet estimé que 75 % des femmes sénégalaises travaillent dans le secteur informel.¹⁹² Les mesures de confinement imposées ont eu un impact négatif sur leurs revenus.¹⁹³ Par ailleurs, la fréquence des violences domestiques et d'autres formes de violence à l'égard des femmes a augmenté, tandis que les possibilités d'éducation et l'accès aux soins de santé, en particulier aux soins de santé reproductive, ont diminué.

La pandémie a réduit le flux de fonds provenant des bailleurs. Elle a empêché les organisations de mettre en œuvre des projets et des programmes, par conséquent, elles ont dû suspendre leurs activités sur le terrain afin de protéger leurs équipes. De nombreuses organisations ont été confrontées à une impasse, car les bailleurs de fonds avaient redirigé les ressources financières. La plupart a déclaré ne pas avoir de plan de résilience financière. Une organisation a déclaré avoir modifié ses allocations budgétaires à cause de la pandémie.

Plusieurs organisations ont déclaré avoir fait face à la pandémie en réadaptant leurs stratégies. Bon nombre d'entre elles ont commencé à utiliser les réseaux sociaux tels que Facebook, YouTube et WhatsApp en vue de sensibiliser la population sur la pandémie de la Covid-19 et cela dans diverses langues nationales, notamment le français. Plusieurs organisations ont restructuré leurs activités et entrepris de fonctionner à distance. Certaines ont opté pour l'utilisation des différentes plateformes en ligne pour organiser des réunions tandis que d'autres ont dû reporter ou annuler des activités qui étaient déjà prévues. Cependant, toutes les organisations ne pouvaient pas s'adapter et travailler à distance.

Alors que la pandémie de la Covid-19 accentuait la pauvreté, les organisations ont mis en place une assistance pour les groupes les plus vulnérables. Certaines ont commencé avec la distribution des repas et des masques. D'autres ont également sensibilisé les décideur-e-s politiques sur les effets démesurés de

la pandémie sur les femmes et les filles et sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.¹⁹⁴ Une organisation travaillant avec les femmes et les filles handicapées a tenu une conférence de presse pour lancer un appel aux autorités au nom de ses membres.

LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations interrogées financent leurs activités grâce, par exemple, à la mobilisation de ressources locales, à leur réseau de bénévoles, aux cotisations des membres ou au travail sur des projets. Parmi les autres modes de financement figurent le soutien des mécènes ou des partenaires, la collecte de fonds et la réponse aux appels à Propositions de Projets de divers bailleurs de fonds et de fondations privées et féminines. Presque toutes ces organisations bénéficient de subventions des bailleurs de fonds que ce soit individuellement ou en groupe.

Au rang des bailleurs de fonds les plus souvent cités par les organisations sénégalaises figurent les ambassades (États-Unis, Canada et presque tous les pays européens), les agences des Nations unies (FNUAP, ONU Femmes), AWDF, Amplify Change, OSIWA, Urgent Action Fund, Oxfam et l'Agence française de développement.

En ce qui concerne la perception des bailleurs de fonds, les organisations interrogées estiment que ceux-ci accordent des subventions qui servent à financer des actions/projets ponctuels, alors qu'ils devraient travailler ensemble sur une stratégie de développement de programmes plus durables. Parallèlement, certaines ont estimé que les fonds pour les femmes et les institutions régionales d'octroi de subventions féministes jouaient un rôle essentiel dans la promotion des droits des femmes et des filles et de la mobilisation féministe. Elles estiment que ces bailleurs de fonds ont une meilleure connaissance des problèmes et sont plus proches des organismes de droits des femmes et des mouvements féministes qui travaillent dans ces domaines.

Certaines organisations interrogées ont signalé qu'elles entretenaient de bonnes relations avec leurs donateurs (trices). La dynamique idéale avec les bailleurs devrait être basée sur un partenariat à long terme et non sur un financement à court terme. Elle devrait inclure un cadre pour la mise en place d'un programme de volontariat afin de faciliter le renforcement des capacités des membres des organisations par le biais de la pratique, du développement d'un système d'information et du partage des acquis.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DÉFIS

- La plupart des organisations sénégalaises estiment que la **barrière de la langue** demeure un véritable problème pour les francophones. La recherche et la demande de financement, l'accès aux informations et la participation aux réunions s'avèrent difficiles lorsque la langue principale reste l'anglais.
- En ce qui concerne **l'accès aux ressources financières**, la lourdeur des procédures, les critères stricts et les demandes excessives de documentation de la part des bailleurs de fonds font partie des défis évoqués. Le manque d'informations sur les offres de subventions et de financement, la capacité limitée à rédiger et à soumettre des propositions de projets/demandes de subventions et les problèmes de statut juridique empêchent également les organisations de postuler pour l'obtention de ressources financières. Les subventions gouvernementales sont presque inexistantes.
- Les organisations estiment que **les bailleurs de fonds tiennent rarement compte des réalités du terrain**. Elles ont également constaté que leurs interventions n'étaient pas bien ciblées, et que les financements étaient insuffisants ou ne correspondaient plus aux besoins fondamentaux.

- En raison du **financement limité**, les organisations luttent pour maintenir un personnel permanent qualifié et compétent dans leurs domaines d'intervention. Le déficit de financement empêche également les organisations de renforcer leurs capacités structurelles et leur résilience face aux risques internes et externes, de répondre aux demandes et d'augmenter leur nombre d'interventions sur le terrain. Les problèmes de financement les empêchent également de mener à bien leurs projets, d'atteindre leurs objectifs et de se déployer à l'échelle régionale afin d'accroître la participation des jeunes. Il n'existe pas non plus de système de capitalisation des acquis.
- Certains bailleurs travaillent avec des ministères, ce **qui limite les interventions de plusieurs organisations**. Lorsque les ministères agissent en tant qu'intermédiaires, ils ne limitent pas la mise en œuvre des activités prévues, mais l'argent ne parvient pas toujours aux destinataires. En termes d'impact, selon certaines organisations, l'expérience démontre que les bailleurs se trompent très souvent sur les acteurs et actrices, en se concentrant sur les moins performant-e-s.
- En ce qui concerne **la construction d'alliances et de mouvement**, les restrictions en matière de financement, d'opportunités de formation, de gouvernance et de leadership font partie des défis les plus communs. Parmi les autres, on peut citer le manque de synergie d'action avec d'autres organisations dans la mise en œuvre des projets, le problème d'insuffisance de la logistique (les ordinateurs, les véhicules, etc.) et les retards dans la soumission des rapports d'activité. Les organisations ont déclaré qu'elles avaient également du mal à tirer profit de leur apprentissage et à trouver des ressources pour la création de réseaux. Les barrières sociales, culturelles et religieuses constituent également des défis pour les campagnes de coalitions dans la réalisation de leurs activités.
- De nombreuses organisations ont également **considéré la question de la relève et celle de la participation des jeunes filles et des femmes** comme des sujets importants à traiter. Bien que les jeunes filles et les femmes soient représentées dans les mouvements, elles n'occupent pas souvent des postes de responsabilité. Elles sont souvent limitées par des hommes ou des personnes âgées qui ne les ont pas complètement intégrées. D'autres ont noté que la recherche d'emploi limitait la capacité des jeunes femmes à s'impliquer. Elles ont également souligné l'absence d'un système de mentorat et d'un cadre pour le partage d'expériences entre les différentes générations. La Covid-19 a toutefois créé un problème : les organisations ont fait remarquer que les jeunes avaient d'autres priorités et que « l'activisme et le bénévolat ne faisaient pas partie de leurs problèmes ».
- Pour ce qui est de **l'ONG-isation et de la professionnalisation**, certaines organisations ont déclaré que le passage du statut d'association à celui d'ONG constituait un véritable défi. Une organisation a fait observer que le fait d'avoir le statut d'ONG ouvrait non seulement la porte à des opportunités de financement, mais permettait également d'obtenir le statut d'observatrice auprès de la Commission africaine des droits humains et des peuples. Aux yeux d'autres organisations, la professionnalisation entraîne des exigences de fonctionnement de base, telles que la location d'un bureau et les salaires pour le personnel permanent, ce qui est très coûteux. Ceci représente une barrière à la professionnalisation des organisations sénégalaises.

OPPORTUNITÉS

Les organisations interrogées ont mentionné plusieurs opportunités dans le futur. Quant au défi de la collaboration, les organisations ont suggéré de créer un leadership transversal, participatif et inclusif qui tienne compte de toutes et tous les acteurs et actrices. Elles ont évoqué la nécessité d'adopter une approche intergénérationnelle en pratique afin d'inclure davantage de jeunes filles et de femmes. Cette dernière pourrait être présente aux niveaux continental, régional et national avec un point d'ancrage local. Les organisations interrogées ont également proposé la création de consortiums intergénérationnels d'organismes de droits des femmes et de mouvements féministes.

Les organisations ont relevé plusieurs domaines de compétence et stratégies/approches qui nécessitent un financement urgent. Entre autres :



Stratégies/approches à financer :

- Formation au leadership transformationnel et inclusif des femmes ;
- Plaidoyer et sensibilisation sur les droits des femmes ;
- Formation en communication ;
- Dialogue intergénérationnel ;
- Renforcement des capacités en général et rédaction de projets en particulier ;
- Création de cadres pour la discussion et l'apprentissage mutuel entre les organisations ;
- Élaboration d'un plan d'action commun pour la mise en œuvre des actions et des activités ;
- Initiatives permettant aux filles et aux jeunes femmes de participer et de développer leur confiance en elles ;
- Participation à l'élaboration de la Convention sur les droits des personnes handicapées et à la législation relative à leur orientation sociale au Sénégal.

RECOMMANDATIONS

Les organisations interrogées ont également fait des recommandations aux bailleurs de fonds internationaux et continentaux. Parmi lesquelles figurent :

- La mise en place d'une étude leur permettant de **connaître les besoins essentiels** des femmes dans les pays où ils souhaiteraient intervenir. Ne pas venir avec des programmes préétablis.
- Développer **des partenariats à long terme** afin de garantir un financement continu pour un impact plus significatif.
- **Mettre en place des fonds d'urgence** lors des pandémies et des situations d'urgence qui correspondent aux besoins des organisations et qui permettent des interventions rapides et efficaces.

- Apporter **un soutien** aux organisations de femmes et aux filles et femmes des **zones rurales**.
- Prévoir **un programme d'accompagnement** dans le financement.
- **Tenir compte des organisations sans statut légal** pour les opportunités de financement.
- Concernant les personnes handicapées, **il faudra tenir compte de leurs problèmes de déplacement**.
- Offrir des opportunités favorables **à la construction d'alliances et de mouvement**. Les organisations qui ne sont pas membres de l'AOF devraient être plus systématiquement impliquées dans les activités de la Fédération afin de renforcer les contributions et de faciliter la collaboration.
- **Financer les organisations et les projets féministes** au Sénégal afin de les aider à élargir leur champ d'action et leur permettre de combattre aux niveaux national et international.

APPENDIX

ANNEXE A

THÈMES ET QUESTIONS RELATIFS À FOUNDATION FOR A JUST SOCIETY (FJS) ET À L'AWDF POUR ORIENTER LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE.

PARTIES PRENANTES

- a. Quels sont les principaux mouvements et organisations féministes et de droits des femmes et des filles qui effectuent un travail de promotion et d'évaluation des droits humains dans la région AOF en général, et au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad en particulier? Comment sont-ils organisés et quelle est leur position par rapport aux valeurs féministes?
- b. Quels sont les groupes dirigés par des filles et de jeunes femmes? Comment sont-ils organisés?
- c. Quels sont les groupes, les organisations, les réseaux ou les mouvements qui possèdent de solides systèmes d'organisation et de construction du pouvoir et qui s'alignent aux valeurs féministes de Foundation for a Just Society (FJS) et de l'AWDF, en particulier ceux qui ne font pas partie des espaces féministes connus et dominants?
- d. Qui sont les potentiel-le-s allié-e-s identifié-e-s par ces groupes, organisations et mouvements?

CONSTRUCTION D'ALLIANCES ET DE MOUVEMENT

- 1) À quoi correspond la construction d'alliances et de mouvement dans la sous-région dans son ensemble, et en particulier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad? Quels sont les mouvements existants et quels sont les points sur lesquels ils travaillent (raison d'être, objectifs) en tant que mouvement?
- 2) Quelles sont les perspectives de participation (ou d'absence de participation) des filles et des jeunes femmes aux mouvements?
- 3) Dans quelle mesure les femmes et les filles travaillant dans le secteur informel (ménagères, professionnels du sexe, cultivatrices, agricultrices) travaillent-elles en synergie? :
 - Avec des groupes et des mouvements de droits des femmes et des filles «professionnelles/très instruites»?
 - Avec des groupes, organisations et mouvements qui s'identifient comme «minorités ethniques ou groupes autochtones»?
 - Avec les organismes et mouvements de droits des personnes LGBTQI?

- 4) Les organisations de filles et féministes de la sous-région s'engagent-elles dans l'organisation et la construction de mouvements transsectoriels/frontaliers ? Si tel est le cas, comment ?
- 5) L'«ONGisation» apparaît-elle dans les espaces des droits des femmes et des mouvements féministes ? Si tel est le cas, quelles sont les contraintes ou les mesures qui semblent être à l'origine de cette situation ?
- 6) Quels sont les autres mouvements au sein desquels les femmes et les filles s'engagent et se forment ?
- 7) Quels sont les obstacles communs qui empêchent les femmes, les filles et les personnes LGBTQI de s'engager ou de former un mouvement plus large avec un programme collectif en faveur de l'égalité de genre ?

DOMAINES D'ACTIVITÉS, STRATÉGIES ET APPROCHES

- 1) Quels sont les domaines de compétence prioritaires des groupes et mouvements de droits des femmes et des filles par pays ? (Ex. : droits et justice en matière de sexualité et de procréation, violence basée sur le genre, développement du leadership, droits économiques et du travail, droits fonciers, droits relatifs aux ressources naturelles et à l'environnement, etc.)
- 2) Comment est-ce que ces groupes conçoivent-ils le féminisme et incorporent-ils les valeurs féministes dans leurs activités ? Y a-t-il des questions qui ne sont pas envisageables pour eux ? Si tel est le cas, lesquelles ?
- 3) Quelles stratégies et approches les organisations et les mouvements adoptent-ils pour mener à bien leurs activités et faire progresser leurs droits de la personne ? (Ex. : action directe, activisme en ligne, prestation de services, association communautaire, politique et plaidoyer, réforme juridique, etc.)
- 4) Quels sont les moyens spécifiques utilisés par les activistes, organisations et mouvements féministes visant à s'organiser en dehors des organisations et mouvements conventionnels de droits humains (travaillant avec des groupes autres que les femmes, les filles, les personnes LGBTQI et les personnes non conformes au genre) ?
- 5) Quels sont les principaux lieux, rassemblements et conférences pour les filles, les organismes de droits des femmes et les mouvements féministes dans la sous-région ?
- 6) Quelles sont leurs approches pour le soutien de leurs organisations, mouvements et leaders sur le long terme ? Quelles sont leurs pratiques de résistance et leurs mesures de protection et de sécurité ?

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

- 1) Quelles sont les initiatives actuelles et émergentes visant à faire progresser le leadership des femmes, des filles et des personnes non conformes au genre au sein de l'AOF et dans les huit pays concernés par la présente étude ?
- 2) Y a-t-il des stratégies/questions/domaines particuliers qui nécessitent un soutien/financement urgent ?
- 3) Quels sont les plus grands défis et besoins auxquels font face les féministes et les activistes des droits des femmes et des filles, leurs organisations et leurs mouvements ?

IMPACT DE LA COVID 19

- 1) Quel est l'impact (à court, moyen et long terme) de la Covid-19 sur les activités d'organisation et de construction de mouvement dans la région et quelles sont les conséquences clés que les bailleurs de fonds doivent prendre en compte afin de soutenir au mieux les partenaires ?
- 2) Comment est-ce que les bailleurs de fonds pourraient-ils se hisser à la hauteur du défi et modifier positivement leurs méthodes de financement en vue de soutenir l'organisation et la construction de mouvements féministes dans la région ?

CADRE DE FINANCEMENT

- 1) Comment est-ce que les organismes de droits des femmes et des filles et les organisations féministes financent-elles leurs activités et leur mouvement activistes ? (Mobilisation des ressources locales, bénévolat, financement public, fondations privées, sources de financement bilatérales et multilatérales, fonds pour les femmes, etc.)
- 2) Quel rôle les fonds pour les femmes et les institutions régionales féministes d'octroi de subventions jouent-ils dans le soutien des droits des femmes, des filles et de l'organisation féministe dans la région ? Quelles sont les possibilités pour un soutien et une collaboration plus efficaces ?
- 3) Quelles sont les principales difficultés de financement et les insuffisances stratégiques des organisations et mouvements féministes et de droits des femmes et des filles que la Foundation for a Just Society (FJS) et l'AWDF sont bien placés pour résoudre ?

ANNEXE B

EXEMPLE D'OUTIL INTERNE DE COLLECTE DE DONNÉES PAR PAYS.

THÈME 1 : ACTEURS/ACTRICES

	Parties prenantes			
	1.a. Votre structuration par exemple, êtes-vous un groupe dirigé par des femmes ? Un groupe de jeunes femmes, un groupe LGBTQI+, un groupe de personnes handicapées ? etc.	1b. Depuis combien de temps êtes-vous opérationnelle ?	Où travaillez-vous (c'est-à-dire au niveau national, régional ou continental) ?	Quel type d'activité faites-vous ? Par exemple, le plaidoyer, la recherche, le lobbying, la politique, l'octroi de subventions, etc.
Organisation x				
Activiste y				
Organisation z				

RÉFÉRENCES

- ¹ Swift, J. (2017) “ African Women and Social Movements in Africa ” (Femmes africaines et mouvements sociaux en Afrique). AAIHS. www.aaihs.org/african-women-and-social-movements-in-africa/
- ² Tripp, A., Casimiro, I., Kwesiga, J. et Mungwa, A. (2008) *African Women’s Movements: Changing Political Landscapes* (Mouvements féminins africains : évolution des paysages politiques). Cambridge: Cambridge University Press. p. 32.
- ³ Ibid. p. 36.
- ⁴ UA (2022) “ Saharawi Arab Democratic Republic Becomes the 43rd African Union Member State to Ratify the Protocol on Women’s Rights ” (La République arabe sahraouie démocratique devient le 43e État membre de l’Union africaine à ratifier le Protocole sur les droits de la femme). <https://au.int/en/pressreleases/20220504/saharawi-arab-democratic-republic-becomes-43rd-african-union-member-state>
- ⁵ Tripp et al. (2008) *African Women’s Movements: Changing Political Landscapes* (Mouvements féminins africains : évolution des paysages politiques). p. 19.
- ⁶ Ibid. p. 230.
- ⁷ Rocca, C. (2020) “Africa’s Youth : Action Needed Now to Support the Continent’s Asset ” (Jeunesse africaine : nécessité d’agir maintenant pour soutenir l’atout du continent). Fondation Mo Ibrahim. <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2020-08/international-youth-day-research-brief.pdf>
- ⁸ Tripp et al. (2008) *African Women’s Movements : Changing Political Landscapes* (Mouvements féminins africains : évolution des paysages politiques). p. 5.
- ⁹ Ibid. p. 91.
- ¹⁰ SIDH (2014) “ African Commission Adopts Landmark Resolution on LGBT Rights ” (La Commission africaine adopte une résolution historique sur les droits des LGBT). <https://ishr.ch/latest-updates/african-commission-adopts-landmark-resolution-lgbt-rights/>
- ¹¹ Tripp et al. (2008) *African Women’s Movements : Changing Political Landscapes* (Mouvements féminins africains : évolution des paysages politiques). p. 73.
- ¹² Ibid. p. 4
- ¹³ Ibid. p. 76.
- ¹⁴ Ibid, p. 56.
- ¹⁵ Mandat de FJS/AWDF (2021)
- ¹⁶ Laws, S., Harper, C., Jones, N. et Marcus, R. (2013) *Research for Development: A Practical Guide* (la recherche au service du développement : le guide pratique). Londres : Sages Publications
- ¹⁷ Medie, P. (2016) “Women’s and Feminist Activism in West Africa,” in N.A. Naples (ed.) (Le militantisme féminin et féministe en Afrique de l’Ouest) *L’Encyclopédie Wiley Blackwell du genre et d’études sur la sexualité*. New York: Wiley.
- ¹⁸ Ogun-dipe-Leslie, M. (1994) *Recreating Ourselves: African Women and Critical Transformations*. (Se recréer soi-même : les femmes africaines et les transformations essentielles) Trenton, NJ : Africa World Press. p. 30.
- ¹⁹ Il s’agissait d’une pratique disciplinaire traditionnelle chez les femmes Kom pour punir et châtier un homme pour toute infraction commise à l’encontre d’une femme, comme insulter un parent ou une vieille femme, ou battre une femme enceinte. Les femmes de la communauté, et parfois celles de la communauté voisine, seraient sollicitées pour porter les vignes feuillues et les vêtements d’hommes, puis elles défileraient jusqu’à l’enceinte du coupable vers 5 heures du matin. Elles dansaient dans cette enceinte, chantaient des chansons de moquerie et généralement obscènes composées pour la circonstance, puis souillaient l’enceinte en déféquant ou en urinant dans les réservoirs d’eau. Si le coupable était aperçu, on lui lancerait des pierres ou un type de fruit qu’on appelle « œuf de jardin ». Ensuite, les femmes jetaient leurs vignes et œufs de jardin dans l’enceinte et laissaient quelques-uns accrochés au seuil en guise de signe anlu pour faire savoir que son usage avait été interdit (Ardenner et Ritzenthaler), dans S. Tamale (1996) « Taking the Beast by Its Horns: Formal Resistance to Women’s Oppression in Africa » (« Prendre le taureau par les cornes :

- résistance formelle à l'oppression des femmes en Afrique»), *Africa Development/Afrique et Développement* 21 (4) : 5–21.
- ²⁰ Ritzenthaler, dans Tamale (1996) “Taking the Beast by Its Horns” (Prendre le taureau par les cornes).
- ²¹ Medie (2016) “Women’s and Feminist Activism in West Africa” (Le militantisme féminin et féministe en Afrique de l’Ouest).
- ²² Ifeka-Moeller, C. (1975) *Female Militancy and Colonial Revolt: The Women’s War of 1929, Eastern Nigeria* (Le militantisme féminin et les révoltes coloniales : la guerre des femmes de 1929, à l’est du Nigéria), in S. Ardener (ed.) *Perceiving Women (Perception des femmes)*. New York: Wiley; Van Allen, J. (1972) “Sitting on a Man’ : Colonization and the Lost Political Institutions of Igbo Women” (S’installer chez un homme : colonisation et institutions politiques perdues des femmes Igbo), *Revue canadienne des études africaines* 6 (2) : 165–181 ; consultez également Van Allen, J. (1976) “Aba Riots’ or Igbo ‘Women’s War?’” (Révoltes des Aba ou guerre des femmes Igbo ?) *Ideology, Stratification, and the Invisibility of Women* (Idéologie, stratification et invisibilité des femmes), de N. Hafkin et E. Bay [eds] *Women in Africa : Studies in Social and Economic Change (Femmes africaines : études des changements sociaux et économiques)*. Stanford, CA : Stanford University Press. pp. 59–85.
- ²³ Awotwi, N.A. (2018) “Redefining Feminism and Feminist Activism in West Africa.” (Redéfinir le féminisme et le militantisme féministe en Afrique de l’Ouest), l’Institut de la société civile de l’Afrique de l’Ouest., accessible sur : <https://wacsi.org/redefining-feminism-and-feminist-activism-in-west-africa/>
- ²⁴ Equipop (2020) “Feminist Generations in West Africa” (Génération des féministes en Afrique de l’Ouest). <https://equipop.org/wp-content/uploads/2020/09/Feminist-Generations-in-West-Africa.pdf>
- ²⁵ Forum Génération Égalité (2021) « Les jeunes féministes d’Afrique de l’Ouest font le bilan ». <https://feministesao.org/les-jeunes-feministes-dafrique-de-louest-font-le-bilan/>
- ²⁶ Queer African Youth Network (2015) « Il ne faut pas réveiller le lion qui dort : cartographie juridique de la situation des personnes LGBTQ en Afrique de l’Ouest francophone ». file:///C:/Users/HP/Downloads/Documents/Cartographie+environnement+juridique_LGBTQ+AO_Double+page.pdf
- ²⁷ Sahélien (2021) “The #RepealSSMPA Protest Got People Talking. But What’s Next ? ” (La manifestation #RepealSSMPA A fait jaser. C’est quoi la suite ?) <https://sahelien.com/en/the-repealssmpa-protest-got-people-talking-but-whats-next/>
- ²⁸ Awotwi (2018) “ Redefining Feminism and Feminist Activism in West Africa ” (Redéfinir le féminisme et le militantisme féministe en Afrique de l’Ouest).
- ²⁹ Equipop (2020) “Feminist Generations in West Africa” (Génération des féministes en Afrique de l’Ouest). p. 29.
- ³⁰ lefaso.net. (Les grands moments de la lutte des femmes au Burkina Faso). https://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id_article=80814&rubrique411
- ³¹ Ibid.
- ³² Base de données relatives aux organes conventionnels de l’ONU. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/Treaty-BodyExternal/Home.aspx?lang=Fr
- ³³ Centre pour les droits de l’homme, Université de Pretoria. « Burkina Faso ». www.maputoprotocol.up.ac.za/index.php/burkina-faso
- ³⁴ Asuagbor L. (2016) “Status of Implementation of the Protocol to the African Charter on Human and People’s Rights on the Rights of Women in Africa” (L’état de mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique). 60e assemblée, Commission de la condition de la femme, New York, 18 mars. <https://reliefweb.int/report/world/status-implementation-protocol-african-charter-human-and-people-s-rights-rights-women>
- ³⁵ Constitution du Burkina Faso. www.constituteproject.org/constitution/Burkina_Faso_2015.pdf?lang=en
- ³⁶ Ibid.
- ³⁷ Loi 010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso. <https://www.ndi.org/sites/default/files/Quota-Law-BF-FRE.pdf>
- ³⁸ SIDH (2017) « Burkina Faso: ensure full implementation of important new law on human rights defenders » (« Le Burkina Faso : assurer l’application intégrale de l’essentiel de la nouvelle loi sur les défenseurs des droits de l’homme »). <https://ishr.ch/latest-updates/burkina-faso-ensure-full-implementation-important-new-law-human-rights-defenders/>

- ³⁹ Loi 061-2015/CNT portant prevention, repression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes, Article 2. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-loi-061-2015cnt-portant-prevention-repression-et-reparation-des>
- ⁴⁰ Ibid.
- ⁴¹ 28 Too Many. "Key Findings" (Principales conclusions). www.28toomany.org/country/burkina-faso/
- ⁴² Burkina Faso (2019) « Rapport National Beijing+25 ». www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Burkina_Faso.pdf
- ⁴³ Parline IPU. « Burkina Faso, Assemblée législative de la transition ». https://data.ipu.org/fr/node/31901/data-on-women?chamber_id=45226
- ⁴⁴ 28 Too Many. « Burkina Faso ». <https://www.28toomany.org/country/burkina-faso/>
- ⁴⁵ Des Filles et non des Épouses. « Burkina Faso ». <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/atlas-du-mariage-des-enfants/r%C3%A9gions-et-pays/burkina-faso/>
- ⁴⁶ Amnesty International (2013) « Quand aimer devient un crime : la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne ». <https://www.amnesty.org/en/documents/afr01/012/2013/en/>
- ⁴⁷ Zatu an VII 13 du 16 novembre 1989 portant institution et application d'un code des personnes et de la famille au Burkina Faso, Article 238. <https://resourcееquity.org/record/828-burkina-faso-family-code/>
- ⁴⁸ Département d'État américain (2021) « 2021 Country Reports on Human Rights Practices : Burkina Faso » (Rapports nationaux de 2021 sur les pratiques en matière des droits de l'homme : Burkina Faso). www.state.gov/reports/2021-country-reports-on-human-rights-practices/burkina-faso
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ Sida (2012) « The Rights of LGBT Persons in Burkina Faso » (« Les droits des personnes LGBT au Burkina Faso »). <https://cdn.sida.se/app/uploads/2021/05/07083327/rights-of-lgbt-persons-burkinafaso.pdf>
- ⁵¹ Département d'État américain (2021) « 2021 Country Reports on Human Rights Practices: Burkina Faso » (« Rapports nationaux de 2021 sur les pratiques en matière des droits de l'homme : Burkina Faso »).
- ⁵² FIAN (2017) « Violation des droits humains à l'égard des femmes au Burkina Faso: le cas d'Essakane et de Koukoufouanou Burkina Faso ». https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCEDAW%2fNGO%2fBFA%2f28374&Lang=en
- ⁵³ OMS (2020) « WHO Provides a Guiding Light for Burkina Faso's COVID-19 Pandemic Response » (« L'OMS oriente la lutte du Burkina Faso contre la pandémie de COVID-19 »). www.who.int/news-room/feature-stories/detail/who-provides-a-guiding-light-for-burkina-faso-s-covid-19-pandemic-response
- ⁵⁴ Ibid.
- ⁵⁵ Constitution du Tchad. www.constituteproject.org/constitution/Chad_2018?lang=en
- ⁵⁶ Ibid.
- ⁵⁷ IPU (2022) « Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux? ». <https://data.ipu.org/women-ranking?month=3&year=2022>
- ⁵⁸ Ngarndinon, M. (2021) « Tchad : le décret d'application de l'ordonnance instituant la parité aux fonctions nominatives et électives est signé ». Tchad Infos, 16 March. <https://tchadinfos.com/tchad/tchad-le-decret-dapplication-de-lordonnance-instituant-la-parite-aux-fonctions-nominatives-et-electives-est-signe/>
- ⁵⁹ Comité pour la CEDEF (2011) "Concluding Observations (« Observations finales »). <https://evaw-global-database.unwomen.org/-/media/files/un%20women/vaw/country%20report/africa/chad/chad%20cedaw%20co.pdf?vs=1637>
- ⁶⁰ Des Filles et non des Épouses. « Tchad ». <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/atlas-du-mariage-des-enfants/r%C3%A9gions-et-pays/tchad/>
- ⁶¹ Ibid.
- ⁶² Mabali, A., Kinda, S.R. et Mallaye, D. (2022) "Women's Empowerment and Social Household Spending in Fragile States: Evidence from Chad" (« L'autonomisation des femmes et les dépenses sociales des ménages dans les États fragiles : le cas du Tchad »).

- ⁶³ Human Dignity Trust. « Tchad ». <https://www.humandignitytrust.org/country-profile/chad/>
- ⁶⁴ Ibid.
- ⁶⁵ Ibid.
- ⁶⁶ The Conversation (2017) “Chad Is the Country Most Vulnerable to Climate Change – Here’s Why” (« Le Tchad est le pays les plus vulnérables au changement climatique : en voici les raisons ». <https://theconversation.com/chad-is-the-country-most-vulnerable-to-climate-change-heres-why-78423>
- ⁶⁷ Ibid.
- ⁶⁸ La Banque mondiale. « Emploi dans l’agriculture (% du total des emplois) (façonné selon l’évaluation de l’OMS) ». <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>
- ⁶⁹ UN Humanitarian (2021) “When the Desert Becomes Flooded: Climate Change in Chad” (« Lorsque le désert s’inonde »). <https://unocha.exposure.co/when-the-desert-becomes-flooded>
- ⁷⁰ OIM (2022) « Espoir et résilience pour les femmes déplacées du lac Tchad ». <https://storyteller.iom.int/fr/stories/espoir-et-resilience-pour-les-femmes-deplacees-du-lac-tchad>
- ⁷¹ Centre climatique (2021) « Le Tchad ». www.climatecentre.org/wp-content/uploads/RCCC-ICRC-Country-profiles-Chad.pdf
- ⁷² CHS Alliance and Ground Truth Solutions (2021) “Higher Prices, Less Aid: How Communities Experience COVID-19” (« Hausse des prix, moins d’assistance : comment les communautés ressentent la COVID-19 »). <https://reliefweb.int/report/chad/chad-higher-prices-less-aid-how-communities-experience-covid-19-may-2021>
- ⁷³ Guiraud, P.C. (nd) « Participation sociale et promotion de la femme en Côte d’Ivoire: une lecture des organisations féminines ». https://au.int/sites/default/files/documents/31520-doc-participation_sociale_et_promotion_de_la_femme_en_cote_divoire_une_lecture_des_organisations_feminines_pacome_cyrille_guiraud.pdf
- ⁷⁴ Ibid.
- ⁷⁵ La constitution de la Côte d’Ivoire. www.constituteproject.org/constitution/Cote_DIvoire_2016.pdf?lang=en
- ⁷⁶ Parline IPU (2021) « Côte d’Ivoire : Résultats des élections ». https://data.ipu.org/fr/node/31915/elections?chamber_id=45246
- ⁷⁷ 28 Too Many. « Côte d’Ivoire ». [www.28toomany.org/country/cote-divoire/#:~:text=The%20highest%20prevalence%20of%20FGM,in%20urban%20areas%20\(30.8%25\)](http://www.28toomany.org/country/cote-divoire/#:~:text=The%20highest%20prevalence%20of%20FGM,in%20urban%20areas%20(30.8%25))
- ⁷⁸ Des Filles et non des Épouses. « Côte d’Ivoire ». <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/atlas-du-mariage-des-enfants/r%C3%A9gions-et-pays/c%C3%B4te-divoire/>
- ⁷⁹ ONU Femmes (2022) « La Côte d’Ivoire en bref ». <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/cote-d-ivoire>
- ⁸⁰ Afrobarometer (2019) “All in This Together ” (« Tous à la même enseigne »). www.afrobarometer.org/publication/ad362-all-together-africans-tolerant-ethnic-religious-national-not-sexual-differences/
- ⁸¹ Mendos, L.R. (2019) State-Sponsored Homophobia (L’homophobie soutenue par l’État). ILGA. www.ecoi.net/en/file/local/2004824/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2019.pdf
- ⁸² PNUE. « Côte d’Ivoire ». <https://www.unep.org/fr/explore-topics/disasters-conflicts/where-we-work/cote-divoire>
- ⁸³ NAP Global Network (2021) « Comment la Côte d’Ivoire accélère l’intégration du genre dans l’action contre le changement climatique : Renforcement des capacités des acteurs nationaux ». <https://fr.napglobalnetwork.org/2021/12/cote-divoire-accelerating-gender-mainstreaming-in-climate-change/>
- ⁸⁴ Nofi (2018) « Le rôle des femmes dans l’indépendance de la Guinée ». www.nofi.media/2018/02/femmes-independance-de-la-guinee/43647
- ⁸⁵ Tripp et al. (2008) African Women’s Movements: Changing Political Landscapes. p. . p. 40.
- ⁸⁶ Ibid.
- ⁸⁷ Ibid.
- ⁸⁸ Femmes de Paix. Guinée. <http://1325naps.peacewomen.org/index.php/guinea/>

- ⁸⁹ BBC (2021) “Guinea Country Profile”. www.bbc.com/news/world-africa-13442051
- ⁹⁰ Constitution de Guinée. <https://guilaw.com/la-constitution-de-2020/>
- ⁹¹ MEWC (2021) Décennie de la femme africaine 2010-2020 : Dix ans après, où en sommes-nous ?
- ⁹² Femmes de Paix. Guinée.
- ⁹³ MEWC (2021) Décennie de la femme africaine 2010-2020 : Dix ans après, où en sommes-nous ?
- ⁹⁴ CIA. « Guinée ». www.cia.gov/the-world-factbook/countries/guinea/
- ⁹⁵ Des Filles et non des Épouses. Guinée ». www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/guinea/
- ⁹⁶ Ibid.
- ⁹⁷ Ibid.
- ⁹⁸ Balde, M.D., Diallo, R., Toure, A.O. et al. (2022) “De la Perception des femmes sur la violence basée sur le genre en Guinée : Une étude qualitative”. *Revue internationale de la santé et du bien-être des femmes* 8: 136. doi. [org/10.23937/2474-1353](https://doi.org/10.23937/2474-1353)
- ⁹⁹ Ibid.
- ¹⁰⁰ SIGI ([2019] “Guinée”. www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GN.pdf
- ¹⁰¹ IPU (2022) “Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux”. <https://data.ipu.org/women-ranking?month=3&year=2022>
- ¹⁰² CGRA (2017) « L’homosexualité ». <https://www.cgra.be/fr/infos-pays/lhomosexualite>
- ¹⁰³ EqualDex. “Les droits des LGBT en Guinée”. www.equaldex.com/region/guinea
- ¹⁰⁴ IRB (2017) “Guinée : La situation des minorités sexuelles, y compris la législation ; le traitement des minorités sexuelles par la société et les autorités ; la protection de l’État et les services d’aide disponibles pour les victimes”. www.refworld.org/docid/5a09ab8d4.html
- ¹⁰⁵ CGRA (2017) “L’homosexualité”.
- ¹⁰⁶ Climate Links (2018) Profil de risque Climatique : Guinée. www.climatelinks.org/resources/climate-risk-profile-guinea
- ¹⁰⁷ Republic of Guinea (2019) “Pour un processus de Plan National d’Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée”. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/10/napgn-fr-2019-Pour-un-processus-de-Plan-National-d%E2%80%99Adaptation-qui-r%C3%A9ponde-aux-questions-de-genre-en-Guin%C3%A9e.pdf>
- ¹⁰⁸ UNDP Climate (2022) « Les femmes sur le front de l’action climatique : 9 pays qui élaborent des politiques climatiques sensibles au genre ». <https://undp-climate.exposure.co/les-femmes-sur-le-front-de-laction-climatique>
- ¹⁰⁹ AISSR (2016) « Un nouveau rapport analyse l’impact de l’épidémie d’Ebola sur les hommes et les femmes ». www.migrationinstitute.org/imi-archive/news/new-report-explores-gender-impact-of-ebola-outbreak
- ¹¹⁰ HRW (2021) « Événements en Guinée en 2021 ». www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/guinea
- ¹¹¹ UNICEF (2022) « Guinée ». www.unicef.org/media/111681/file/2022-HAC-Guinea.pdf
- ¹¹² Council on Foreign Relations (2020) « Participation des femmes aux processus de paix — Exploration des données — Mali ». www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/explore-the-data
- ¹¹³ IPU. « Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux ». <https://data.ipu.org/women-ranking?month=3&year=2022>
- ¹¹⁴ IDEA. “Mali” www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/208/35
- ¹¹⁵ Loi 2018 – 003 du 12 janvier 2018 relative aux défenseurs des droits de l’homme.
- ¹¹⁶ Equipop.org (2017) « Santé et droits sexuels et de la procréation des adolescent.e.s au Mali ». <http://equipop.org/publications/Rapport%20-ados-Mali-UNFPA.pdf>
- ¹¹⁷ MPFEF (2019) “Cinquième rapport national du Mali de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’Action de Beijing de 1995 : Rapport Beijing +25”. p. 11.

- ¹¹⁸ PNUD (2021) « Indicateurs de développement humains du Mali ». <https://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MLI>
- ¹¹⁹ Equality Now (2021) « Les associations de défense des droits des femmes contestent l'absence de loi contre les MGF au Mali devant la Cour de justice de la CEDEAO ». www.equalitynow.org/press_release/mali_fgm_ecowas_2021/
- ¹²⁰ MPFEF (2019) Rapport Beijing +25. p. 13.
- ¹²¹ PNUD (2021) « Indicateurs de développement humains du Mali ».
- ¹²² Loi 2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille, Article 280.
- ¹²³ UA (2018) « L'affaire opposant l'Association pour le progrès et la défense des droits des femmes maliennes (APDF) et l'Institut pour les droits humains et le développement en Afrique (IHRDA) à la République du Mali ». Application 046/2016, Jugement du 11 Mai 2018. <https://ihrda.uwazi.io/en/entity/xzvp9hhehgwtq5523ayvi?page=1>
- ¹²⁴ Djeugoue, B.M. (2018) « L'IHRDA, l'APDF obtiennent un jugement favorable contre le Mali dans la première affaire devant la Cour africaine en application des dispositions du Protocole de Maputo ». www.ihrda.org/2018/05/press-release-ihrda-apdf-obtain-favourable-judgment-against-mali-in-first-case-before-the-african-court-applying-provisions-of-maputo-protocol/
- ¹²⁵ Amera International. « Informations sur les LGBTI au Mali ». www.amerainternational.org/mali-lgbti-resources/
- ¹²⁶ Afrobarometer (2019) "All in This Together".
- ¹²⁷ ONU Femmes. "Les femmes au Mali". <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/mali>
- ¹²⁸ FAO (2019) "Mali: Response Overview". <http://www.fao.org/3/ca7307en/CA7307EN.pdf>
- ¹²⁹ CEDEF (2016) "Concluding Observations on the Combined Sixth and Seventh Periodic Reports of Mali". p. 11. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/MLI/CO/6-7&Lang=En
- ¹³⁰ ONU Femmes. « Les femmes au Mali ».
- ¹³¹ Banque mondiale, Guide de connaissances sur le changement climatique (2021) Mali: Climate Change Overview <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/mali>
- ¹³² ONU (2022) « Les femmes rurales, côtières et autochtones sont les plus touchées par le changement climatique, elles doivent être habilitées à diriger les efforts de riposte, indiquent les intervenants lors de la poursuite de la session de la Commission des femmes ». www.un.org/press/en/2022/wom2215.doc.htm
- ¹³³ Bouchama, N., Ferrant, G., Fuiet, L. et al. (2018) « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines ». Article 13 sur l'Afrique de l'Ouest. Paris : OECD.
- ¹³⁴ Peace Direct (2020) « Le contexte sécuritaire du Mali rendu plus compliqué par le Covid-19 ». <https://reliefweb.int/report/mali/mali-s-security-context-exacerbated-covid-19>
- ¹³⁵ HCR (2022) « Covid-19 et la crise climatique accentuent les inégalités pour les femmes et les filles déplacées ». www.unhcr.org/news/press/2022/3/622755294/covid-19-climate-crisis-worsen-inequalities-displaced-women-girls.html
- ¹³⁶ La Banque mondiale. « Mauritanie ». www.worldbank.org/en/country/mauritania/overview
- ¹³⁷ BTI (2022) "Mauritania Country Report 2022". <https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT>
- ¹³⁸ ONU (1979) « Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ». https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=_en#40
- ¹³⁹ Décret n° 091-027 du 7 Octobre 1991.
- ¹⁴⁰ Décret n° 091-028 du 7 octobre 1991 relatif à l'élection des membres de l'assemblée nationale.
- ¹⁴¹ Décret n° 091-029 du 7 octobre 1991 portant loi uniforme sur l'élection des sénateurs.
- ¹⁴² Décret n° 087-289 du 20 octobre 1987.
- ¹⁴³ « Commissariat des droits de l'homme et de l'action humanitaire (2016) 10e, 11e, 12e, 13e et 14e rapports périodiques de la République islamique de Mauritanie sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ». p. 49. www.maputoprotocol.up.ac.za/images/files/countries/state_reporting_english/mauritania_10th_14th_periodic_report_eng.pdf
- ¹⁴⁴ IDEA. « Base de données sur les quotas de genre : Mauritanie ». www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/coun-

try-view/214/35

- ¹⁴⁵ Commissariat des droits de l'homme et de l'action humanitaire (2016) « Rapports périodiques ». p. 49.
- ¹⁴⁶ MASEF (2019) « Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, rapport national Beijing +25 ». p. 11.
- ¹⁴⁷ Commissariat des droits de l'homme et de l'action humanitaire (2016) « Rapports périodiques ». p. 49.
- ¹⁴⁸ Comité de lutte contre la torture (2018) « Liste des points à traiter en rapport avec le deuxième rapport périodique de la Mauritanie ». 64e session, du 23 juillet au 10 août.
- ¹⁴⁹ Commissariat des droits de l'homme et de l'action humanitaire (2016) « Rapports périodiques ». p. 58.
- ¹⁵⁰ BTI (2022) « Mauritania Country Report 2022 ».
- ¹⁵¹ UNICEF (2021) « Mauritania Covid-19 Situation Report No. 05 ». www.unicef.org/media/113926/file/Mauritania-COVID19-SitRep-December-2021.pdf
- ¹⁵² Tabary, Z. (2018) « Pendant que la sécheresse tient les hommes à l'écart, les femmes éleveurs de Mauritanie prennent les choses en main ». BRACED. www.braced.org/news/i/As-drought-keeps-men-on-the-road-Mauritanias-pastoralist-women-take-charge
- ¹⁵³ « Commissariat des droits de l'homme et de l'action humanitaire (2016) » 10e, 11e, 12e, 13e et 14e rapports périodiques. p. 68.
- ¹⁵⁴ Les principales alliances et mouvements identifiés ont été listés dans l'annexe
- ¹⁵⁵ Une liste détaillée des différentes stratégies utilisées est disponible dans l'annexe
- ¹⁵⁶ Idoumou, R. (2021) « Mauritanie : Les ménages dirigés par des femmes face au Covid-19 ». Fondation Carnegie pour la Paix Internationale. <https://carnegieendowment.org/sada/85385>
- ¹⁵⁷ La liste complète de toutes les ressources répertoriées et des principaux bailleurs de fonds est disponible dans l'annexe
- ¹⁵⁸ Université de Nouakchott Al-Aasriya (2021) « Portes ouvertes sur l'observe de l'égalité de genre ». <http://www.una.mr/fr/node/354>
- ¹⁵⁹ Idrissa, A. et Idrissa, R. (2012) Dictionnaire historique du Niger. Quatrième édition. Plymouth : Scarecrow Press.
- ¹⁶⁰ BBC News (2021) « Niger Country Profile ». www.bbc.com/news/world-africa-13943662
- ¹⁶¹ Constitution du Niger. www.constituteproject.org/constitution/Niger_2017.pdf?lang=en
- ¹⁶² Ministère de la Justice (2019) « Comité interministériel chargé de la rédaction des Rapports aux Organes des Traités et de l'Examen Périodique Universel ». (page 67) www.achpr.org/public/Document/file/French/NIGER%2015%20%C3%A8me%20RAPPORT%202017-2019_FRE%20.pdf
- ¹⁶³ UIP (2022) « Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux ». <https://data.ipu.org/women-ranking?month=5&year=2022>
- ¹⁶⁴ UNFPA (2021) « Niger — Pratiques néfastes ». www.unfpa.org/data/world-population/NE
- ¹⁶⁵ Conseil des droits de l'homme (2021) « Examen périodique universel : Niger ». p. 18. www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/NEindex.aspx
- ¹⁶⁶ 28 Too Many. « Niger — Principaux résultats ». www.28toomany.org/country/niger/
- ¹⁶⁷ ONU Femmes. « Niger — Profil du pays ». <https://data.unwomen.org/country/niger>
- ¹⁶⁸ UNICEF. « Data Warehouse ». https://data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLOW&ver=1.0&dq=UNICEF_SSA+KEN+COD+CAF+NGA+NER+MOZ+ZAF+CMR+MWI+UGA+TZA.MNCH_BIRTH18..&startPeriod=2009&endPeriod=2021
- ¹⁶⁹ Afrobarometer (2019) « All in This Together ».
- ¹⁷⁰ Mendos, R. (2017) State-Sponsored Homophobia. p. 27.
- ¹⁷¹ Banque mondiale (2021) « This Is How Niger Acts Against Climate Change ». www.worldbank.org/en/news/feature/2021/10/20/this-is-how-niger-is-battling-climate-change#:~:text=In%20Niger%20and%20in%20the,losses%20and%20worsen%20food%20security

- ¹⁷² Ibid.
- ¹⁷³ UN News (2022) « Les femmes construisent un avenir durable : Lutter contre la désertification, dans le contexte de la crise des réfugiés et du climat au Niger ». <https://news.un.org/en/story/2022/02/1112132>
- ¹⁷⁴ CARE (2013) « Pourquoi les agricultrices sont la clé de la résilience climatique ». <https://careclimatechange.org/women-farmers-key-resilience-niger/>
- ¹⁷⁵ Andriamasinoro, L.A. (2021) « COVID-19 : Une menace pour les avancées contre le mariage des enfants au Niger ». www.unicef.org/niger/stories/covid-19-threat-progress-against-child-marriage-niger
- ¹⁷⁶ Kang, A. (2015) *Bargaining for Women's Rights: Activism in an Aspiring Muslim Democracy*. University of Minnesota. p. 146.
- ¹⁷⁷ IPU. Women's Suffrage. <http://archive.ipu.org/wmn-e/suffrage.htm>
- ¹⁷⁸ La Constitution du Sénégal. https://www.constituteproject.org/constitution/Senegal_2016?lang=en
- ¹⁷⁹ IDEA. « Le Sénégal ». <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/269/35>
- ¹⁸⁰ IPU (2022) « Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux ». <https://data.ipu.org/women-ranking?month=3&year=2022>
- ¹⁸¹ UA (2016) « Statut de la mise en application du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ». <https://reliefweb.int/attachments/089fef7a-98d4-3a1b-bdb1-4ba5032e3c1e/special-rapporteur-on-rights-of-women-in-africa-presentation-for-csw-implementation.pdf>
- ¹⁸² Reuters (2020) « La loi sur le viol au Sénégal apporte de l'espoir après des années de silence ». www.reuters.com/article/uk-senegal-rape-idUKKBN1ZF1NR
- ¹⁸³ Des Filles et non des Épouses. « Sénégal ». www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/senegal/
- ¹⁸⁴ Ibid.
- ¹⁸⁵ UNICEF (2021) « Mutilations génitales féminines au Sénégal : Aperçu d'une analyse statistique ». www.unicef.org/senegal/media/1036/file/FGM%20in%20Senegal:%20Insights%20from%20a%20statistical%20analysis.pdf
- ¹⁸⁶ OMS (2022) « Lutte contre la violence sexiste à la source au Sénégal ». www.afro.who.int/countries/senegal/news/fighting-gender-based-violence-grassroots-senegal
- ¹⁸⁷ Al Jazeera (2021) "Senegal: To whom Do Women's Bodies Belong?" www.aljazeera.com/opinions/2021/12/8/senegal-to-whom-do-womens-bodies-belong
- ¹⁸⁸ African News (2021) "Senegalese Rally Against LGBTQ Rights". www.africanews.com/2021/05/24/senegalese-rally-against-lgbtq-rights/
- ¹⁸⁹ WEDO (2008) « Cas Pratique : Genre, sécurité humaine et changement climatique au Sénégal ». www.wedo.org/wp-content/uploads/senegal-case-study.pdf
- ¹⁹⁰ Magazine Borgen (2019) « Les femmes et le changement climatique au Sénégal ». www.borgenmagazine.com/women-and-climate-change-in-senegal-jennifer-philipp-tbs/
- ¹⁹¹ CECI (2020) « Les femmes s'unissent contre le COVID-19 au Sénégal ». www.ceci.ca/en/news-events/women-unite-against-covid-19-in-senegal
- ¹⁹² FES (2020) « Le Covid-19 et la situation économique des femmes au Sénégal ». www.fes.de/referat-afrika/neuigkeiten/covid-19-and-the-economic-plight-of-women-in-senegal
- ¹⁹³ Ibid.
- ¹⁹⁴ CECI (2020) « Les femmes s'unissent contre le COVID-19 au Sénégal ».

